



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION**

Département des sciences économiques

MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Sujet :

***L'impact des financements des banques
publiques sur la croissance économique
algérienne : 2013-2017***

Réalisé par :

M^{elle} : DIAKITE Fatoumata Geneviève.

M^{elle} : MACALOU Assetou.

Encadré par :

M^{me} : LOUGGAR Rosa.

Année : 2019/2020

Remerciements

Un travail scientifique sans guide ni aide sera vain

Nous remercions tout d'abord Allah le tout puissant, miséricordieux, qui nous a donné la chance, la force, la patience, de rédiger ce modeste travail.

En second lieu, nous tenons à remercier notre encadrant Mme Louggar, pour ses précieux conseils et son aide pour la réalisation de notre travail.

Nos remerciements s'étendent également à tous nos enseignants qui n'ont ménagé aucun effort pour nous transmettre leurs connaissances

Enfin, nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Dédicace

*Toutes les lettres ne sauraient trouver les mots qu'il faut,
tous les mots ne sauraient exprimer ma gratitude, mon
amour, mon respect, ma reconnaissance ; je dédie cet
humble travail :*

*-A mes très chers parents, en guise de reconnaissance
éternelle, ceux là qui m'ont inculqué les valeurs
authentiques, dont l'assistance et les prières ne m'ont jamais
fait défaut, puisse Allah vous comble de son immense
miséricorde et vous donne une longue vie*

-A mes tendres frères et sœurs

-A toutes ma famille

-A ma camarade Fatoumata Geneviève Diakité

*-A tous (tes) mes amis (es) et collègues, à qui je souhaite
succès.*

MACALOU Assetou

Dédicace

Toutes les ancrs ne sauront exprimer ma gratitude et mon profond amour; je dédie ce modeste travail :

A mon très cher Père que Dieu lui fasse miséricorde,

Papa merci pour tout ton amour, ton soutien infaillible et tes encouragements tu attendais ce jour avec impatience, cette réussite est pour toi.

A Ma très chère Mère,

Celle qui m'a arrosé de tendresse et d'espoirs, celle qui demeure mon support dans la vie et dont les prières ne m'ont jamais fait défaut. Je t'aime profondément Maman.

A mes frères et sœurs ;

A ma Belle Famille ;

A ma camarade Macalou Assetou ;

A tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.

DIAKITE Fatoumata Geneviève

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Liste des abréviations :

AADL	Agence nationale d'Amélioration et du Développement du Logement
ABEF	Association des Banques et Etablissement Financier
ANGEM	Agence Nationale de Gestion de Micro-crédits
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien de l'emploi des Jeunes
APS	Algérie Presse Service
BAD	Banque Africain de Developpement
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BCIA	Banque Commercial et Industrielle en l'Algérie
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BIAN	Banking Industry Architecture Network
CAD	Cash Against Documents
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNL	Caisse Nationale du Logement
CMC	Conseil de la Monnaie et du Crédit
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
CNEP	Caisse Nationale d'Epargne et Prévoyance
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CGCI	Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements
CT	Court Terme
DA	Dinars
DAT	Digital Audio Tape
EPE	Entreprise Publique Economique
FGA	Fonds de Garantie Agricole
FGAR	Fonds de Garantie des Crédits aux PME
IPH	Indicateur de Pauvreté Humaine
LPA	Logement Promotionnel Aidé
LPP	Logement Promotionnel Public
MDS	Milliards
MLT	Moyen et Long Terme
PME	Petite Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Brut
PNUD	Programme des Nation Unies pour le Développement
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SNMG	Salaire National Minimum Garantie

LISTES DES
SCHÉMAS, DES
TABLEAUX ET
GRAPHES

Liste des schémas

<u>Schéma N°01</u> : Crédit d'exploitation.....	75
<u>Schéma N°02</u> : Crédit d'investissement	76
<u>Schéma N°03</u> : Financement du commerce extérieur	77
<u>Schéma N°04</u> : Les crédits aux particuliers.....	78
<u>Schéma n°5</u> : Les agents économiques.....	83
<u>Schéma N°6</u> : les canaux de transmission	166
<u>Schéma N°7</u> : Influence de l'épargne sur la croissance économique	170
<u>Schéma N°8</u> : Le Mécanisme de transmission de la Politique Monétaire en Algérie	175
<u>Schéma N°9</u> : impact des financements sur la croissance économique	189

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Les évolutions récentes du PIB en Algérie

Tableau N°02 : Total bilan de la BNA.

Tableau N°03 : le financement des particuliers

Tableau N°4 : Les types de crédits et les conditions de banques applicables aux entreprises

Tableau N°5 : Les types de crédits et les conditions de banque applicables aux professionnels

Tableau N°6 : Des crédits (crédit Engagement-Intérêts débiteurs).

Tableau N°7 : Crédits aux Entreprises : (Intérêts débiteurs).

Tableau N°8 : Opérations du Commerce Extérieur

Tableau N°9 : Opérations A L'Export (frais à la charge du bénéficiaire).

Tableau N°10 : Comparaison entre les six banques publiques en Algérie

Tableau N°11 : Tableau des données concernant le PIB Nominal, et les crédits bancaires (des banques publiques Algérienne) : 2013-2017

Tableau N°12 : Tableau des données concernant le PIB Nominal, et les crédits bancaires, (des banques publiques Algérienne), la masse monétaire (M2) : 2013-2017

Tableau 13 : Evolution des investissements en Algérie de 2002-2017 :

Liste des graphes

<u>Graphe N°1</u> : Evolution du PIB algérien de 2013-2017	179
<u>Graphe N°2</u> : Evolution des ressources collectées par les banques publiques de 2013-2017 (Fin de période)	180
<u>Graphe N°3</u> : Evolution des crédits bancaires par les banques publiques de 2013-2017: (Fin de période)	181
<u>Graphe N°4</u> : Evolution de la part des collectes de dépôts et crédits distribués par les banques publiques 2013-2017(Fin de période)	183
<u>Graphe N°5</u> : Evolution des crédits par maturités de 2013-2017 (fin de période)	184
<u>Graphe N°6</u> : Evolution de la masse monétaire (M2) : 2013-2017 (fin de période)	185

SOMMAIRE

Sommaire

Introduction générale.	01
Chapitre I : Généralité sur le système bancaire et la croissance économique	06
Section 1 : Le système bancaire en général.....	06
Section 2 : La croissance économique	47
Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques	65
Section 1 : Les agents économiques et le financement de l'économie.....	66
Section 2 : Le financement de l'économie Algérienne par les banques publiques	84
Chapitre III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne	159
Section 1 : Rôle des financements du système bancaire en Algérie : Les Banques publiques.....	160
Section 2 : L'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique Algérienne.....	172
Conclusion générale	196
Bibliographie	198

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction Générale

Introduction :

L'origine de la banque remonte à Babylone où, dès le II^{ème} millénaire avant JC, le prêt sur marchandise (particulièrement les céréales) se pratiquait déjà dans l'enceinte des temples. Avec l'apparition de la monnaie vers le VII^{ème} siècle avant notre ère les opérations de prêts d'argent et de dépôts (remettre de l'argent à quelqu'un pour qu'il le garde) se sont développées après s'être exercées dans un cadre religieux, elles sont pratiquées par des personnes civiles¹.

Sous l'empire romain, des banquiers privés poursuivent cette activité de prêt et de dépôt et en profitent pour avancer de l'argent pour le compte de leurs clients moyennant un intérêt. Depuis toujours la banque a pour objectif le financement de l'activité économique, par divers moyens et cela tant dans les pays développés que les pays en développement, elle s'est développée progressivement et apparaît comme l'un des organes vitaux de la vie économique d'un pays. Vu son importance, les pays développés ainsi que les pays en développement ont jugé indispensable d'encadrer un solide secteur bancaire, caractéristique essentielle d'un système économique performant engendrant une croissance économique.

La croissance économique désigne la variation positive de la production dans une économie sur une période donnée, généralement une longue période. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour le mesurer est le produit intérieur brut (PIB), il est mesuré « en volume » ou « à prix constant » pour corriger les effets de l'inflation².

La croissance est un processus fondamental des économies contemporaines, reposant sur le développement des facteurs de production, lié notamment à la révolution industrielle, l'accès à des nouvelles ressources minérales (mines profondes) et énergétiques (charbon, pétrole, gaz, énergie nucléaire....) ainsi qu'au progrès technique³. Elle transforme la vie des populations dans la mesure où elle crée d'avantage de biens et de services. A long terme, la croissance à un impact important sur la démographie et le niveau de vie (à distinguer de la

¹ Les banques : une histoire ancienne, disponible sur www.lafinancepourtous.com , consulté 25/10/2020

² Phénomène économique « Croissance économique », disponible sur www.wikipedia.fr , consulté le 25/10/2020

³ En 1957, Robert Solow publie un article devenu célèbre (Technical Change and the Aggregate Production Fonction) où il attribue 7/8 de la croissance américaine entre 1909 et 1949 au progrès technique.

Introduction Générale

qualité de vie)⁴ des sociétés qui en sont dans le cadre. De même, l'enrichissement qui résulte de la croissance économique peut permettre de faire reculer la pauvreté.

Le taux de croissance est le taux de variation de PIB. La croissance économique algérienne est dominée par la rente pétrolière, ce qui explique la manque de développement dans les autres secteurs, et malgré cela il n'en demeure pas moins que la croissance économique algérienne fut impactée par le secteur bancaire qui est le moteur de toute activité économique.

Partant de ce constat, l'Algérie quatrième (4^{ème}) économie la plus puissante d'Afrique⁵ selon le rapport de la Banque Mondiale dont le PIB s'est établi à 169,98 milliards de dollars en 2019 qui à l'instar des années a connu de profondes mutations du système bancaire à travers le processus de déréglementation, désintermédiation, décloisonnement et d'innovation financière des activités. En effet, les banques Algériennes ont vu leurs activités diversifiées passant de l'intermédiation de bilan à l'intermédiation de marché avec la levée du monopole de l'Etat sur l'activité bancaire. L'économie Algérienne repose essentiellement sur le marché monétaire due à la presque inexistence du marché financier, les banques demeurent ainsi des acteurs majeures de l'essor de l'activité économique à travers leurs rôles d'intermédiaires financiers entre les Agents à besoin de Financement et les agents à capacité de financement. De plus, les politiques de réformes adoptés par l'Algérie ont servi à mieux développer l'activité bancaire qui a évolué dans un contexte de changement permanents tels que les privatisations, la libéralisation des marchés, les modifications des règles administratives ainsi que la volonté d'ouvrir l'économie au monde l'extérieur.

La littérature économique a démontré que la croissance économique et le développement⁶ des financements bancaires étaient interdépendant et qu'une économie sans services bancaires serait moins stable et développée. Avec la promulgation de la loi n°90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit⁷, les premiers signes de concurrence ont émergé depuis la fin des années 1990 avec l'entrée dans ce secteur, des banques et établissements financiers privés (nationaux et étrangers) cette ouverture conjuguée à

⁴ Phénomène économique « Croissance économique », disponible sur www.wikipedia.fr, consulté le 25/10/2020

⁵ L'Algérie 4^{ème} puissance économique en Afrique, selon la Banque Mondiale. Disponible sur www.express-dz.com, consulté le 17/07/2020.

⁶ Achour Tania Yama, l'analyse de la croissance économique en Algérie, thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014

⁷ Structure générale du système bancaire- Banque d'Algérie. Disponible sur www.bank-of-algeria.dz, consulté le 16/11/2020.

Introduction Générale

L'important renforcement patrimonial des banques publiques ont constitué un fort potentiel d'amélioration de l'intermédiation bancaire, afin que cette intermédiation soit saine et efficace, le conseil de la monnaie et du crédit et la banque d'Algérie ont par une intervention réglementaire consolidé les conditions d'exercices de l'activité bancaire pendant que la banque d'Algérie et la commission bancaire se conforme aux normes et principes universels de plus en plus rigoureuses en particulier vingt-cinq (25) personnes du comité de Bale pour un centrale efficace ont connu une mise en œuvre soutenue.

De plus l'année 2003 a vu la promulgation de l'ordonnance n°3/11/ du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit qui tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire renforce les conditions d'installations et de contrôles des banques et établissements financiers.

Le secteur bancaire Algérien est dominé par six banques publiques dont une caisse d'épargne⁸, il compte aussi quatorze(14) banques privés, dix(10) filiales et trois(3) succursales de banques internationales et une banque à capitaux mixtes. Le secteur bancaire à la fin de 2015 s'articule autour de 1469 agences, le réseau est couvert à 77% par les banques publiques avec 1123 agences et 23% par les banques privées.

La dominance du marché Algérien par les banques publiques joue ainsi un rôle primordial dans le financement de l'activité économique qui, à son tour impactera la croissance économique.

C'est dans ce contexte que se situe notre sujet dans lequel nous devons analyser l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique.

Cela étant, nous posons la problématique suivante :

Comment les financements des banques publiques impactent-ils la croissance économique en Algérie ?

Cette question va se décliner en questions secondaires suivantes :

- En quoi consistent les financements des banques publiques ?
- Quels sont les rôles des financements du système bancaire en Algérie ?

⁸ Structure générale du système bancaire- Banque d'Algérie. Disponible sur www.bank-of-algeria.dz, consulté le 16/11/2020.

Introduction Générale

- Quelle est la place des financements des banques publiques dans l'économie Algérienne ?
- Quelles sont les apports de ces financements sur la croissance économique en Algérie ?

Les motifs du choix du sujet :

En que spécialistes en Economie Monétaire et Bancaire, il nous semble intéressant de connaître l'impact des financements bancaires sur la croissance économique notamment les banques publiques qui occupent 77% du système bancaire Algérien.

Les financements par les banques publiques demeurent un sujet d'actualité, ils sont en conséquence un outil très pertinent pour nous aider à moderniser et actualiser ce que nous avons acquis comme connaissance dans le domaine relatif à l'Economie Monétaire et Bancaire.

Objectif de la recherche :

L'objectif de ce travail est donc d'analyser le visage du système bancaire Algérien notamment les banques publiques Algérienne et démontrer l'impact de leurs financements sur la croissance économique, ainsi que leurs contributions dans la vie économique algérienne.

Intérêt du sujet :

A la fin des études universitaires, chaque étudiant présente un mémoire pour l'obtention de son diplôme. Après avoir constaté que les financements des banques publiques peuvent avoir un effet positif sur la croissance économique, nous avons décidé de faire une analyse approfondie là-dessus afin d'apporter notre contribution à la recherche de solutions. Ce travail pourrait être un modèle pour les futurs chercheurs.

Hypothèses du travail :

Pour répondre à l'objet de notre recherche, nous allons nous appuyer sur les hypothèses suivantes

- **Hypothèse1 :** Les financements des banques publiques impactent de façon positive la croissance économique algérienne.
- **Hypothèse 2 :** La politique monétaire effectuée par le système bancaire influence la croissance économique algérienne.

Introduction Générale

Méthodologie :

La méthodologie assure le cheminement qui permet à la pensée d'atteindre la vérité. Pour notre part, nous avons utilisé les méthodes et techniques ci-après :

La méthode Analytique : cette méthode nous a permis d'interpréter et de faire des analyses des données recueillies. Donc, cette méthode nous a été bénéfique dans l'analyse systématique de chaque donnée et informations recueillies.

La méthode comparative : Nous avons comparé les données des différentes années, et les différentes banques publiques.

La méthode Statistique : Nous l'avons utilisée pour interpréter clairement les données qui sont chiffrées ou quantifiée. Cette méthode nous a permis de rassembler les données, de les présenter sous forme de tableaux et graphiques pour une ample analyse.

Technique Documentaire : Nous avons puisé des informations en rapport avec notre travail dans certains documents, ouvrages de base, rapport, revues et intérêt.

Plan du travail :

Le présent travail comporte trois chapitres essentiels :

Après l'introduction générale, le premier chapitre porte sur l'aperçu du système bancaire et la croissance économique en général; et ceux de l'Algérie en particulier.

Le deuxième chapitre porte sur les financements de l'économie algérienne par les banques publiques ;

Et enfin, le troisième et dernier chapitre porte sur l'analyse de l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique algérienne (2013-2017), dans lequel on trouve une analyse et une interprétation des données qui ont été mises à notre disposition ainsi qu'une conclusion générale.

CHAPITRE I :

GÉNÉRALITÉ SUR LE

SYSTÈME BANCAIRE ET LA

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Introduction :

Le système bancaire joue un rôle prépondérant dans l'économie Algérienne, il a subi des mutations depuis l'indépendance à nos jours en raison de la mondialisation, de la révolution technologique et de la déréglementation, ces différentes mutations ont pour objectifs de permettre au secteur bancaire de jouer pleinement son rôle en tant que moteur de relance économique. Parmi les sources de financement de l'économie algérienne les banques restent dominantes vu la quasi-inexistence du marché boursier en dépit d'un taux de bancarisation peu élevé, il n'en demeure pas moins que le secteur bancaire est un facteur déterminant de la croissance économique et son degré du développement conditionne la réussite des politiques économiques.

Dans ce chapitre, nous parlerons du système bancaire en général et du système bancaire algérien en particulier; puis de la croissance économique en général et celle relative à l'Algérie en particulier.

Section 1 : Le système bancaire en général

Dans toutes les économies, la banque joue un rôle important. Elle est l'une des premières ressources de financement de l'activité économique, elle évolue dans le temps et dans l'espace par rapport aux années et aux pays .Dans cette partie nous parlerons des banques en général ainsi que du système bancaire algérien (avant l'indépendance à nos jours)

1-1.Définitions de la banque :

1-1-1.Définition étymologique :

Dérivé d'un mot italien « Banca » qui signifie un banc en bois sur lequel les changeurs du moyen âge exerçaient leurs activités¹.

1-1-2.Définition générale de la banque :

De manière générale « Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leurs propres comptes en opérations de crédits ou en opérations financières »².

¹ Le moyen âge et les bases de la banque moderne, disponible sur www.teteamodeler.com , consulté le 25/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts:

- En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.
- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier), c'est le phénomène de désintermédiation³.

1-1-3. Définition juridique :

Juridiquement « Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations décrites aux articles (110 et 113) de la loi N° 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit ».

Les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci⁴.

1-2. L'évolution historique de la banque et les différents types de banques:

1-2-1. L'évolution historique de la banque :

Les origines de la banque remontent à l'antiquité ,3000 ans avant J-C, on trouve des traces d'activités bancaires en Mésopotamie⁵. Par exemple, dans la ville d'Ur c'est le temple qui joue le rôle de banque et les prêtres et prêtresses celui de banquier en acceptant les dépôts d'argent et en prêtant de l'argent du souverain puis aux marchands.

Chaque citée grecque était indépendante et frappait sa propre monnaie, les changeurs de monnaie étaient donc indispensables au bon développement du commerce .Sans eux les grecs n'auraient jamais pu développer le commerce entre les citées. Les " banquiers" étaient installés sur la grande place de la cité. C'est ensuite à Rome que les activités bancaires se sont vraiment développées et que les bases juridiques des opérations financières ont été posées.

² Définition et rôles des banques, disponible sur www.m-elhadi.over-blog.com , consulté le 25/9/2020

³ P.Garsnault et s.Priani « la banque fonctionnement et stratégie » éd : Economie paris 1997, P20.

⁴ Alise Imogan « traitement d'un dossier de crédit d'exploitation : cas de la Banque extérieur d'Algérie », P13, disponible sur www.memoireonline.com , consulté le 25/9/2020.

⁵ Alise Imogan « traitement d'un dossier de crédit d'exploitation : cas de la Banque extérieur d'Algérie », P15, disponible sur www.memoireonline.com , consulté le 25/9/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **Le moyen âge et les bases et la banque moderne :**

Le mot ‘ banque ’ dérive de l’italien ‘ banca ’ qui désigne un banc en bois sur lequel les changeurs du Moyen âge exerçaient leurs activités. Les premiers banquiers de cette époque sont les changeurs. Au 11^{ème} siècle, les lombards introduisent de nouvelles techniques financières et marquent l’histoire de la banque.

Au moyen âge, chaque grand seigneur ou chaque grande ville avait le droit de frapper sa propre monnaie. Des monnaies différentes étaient donc en circulation dans un même pays. Le rôle du changeur était de changer (moyennant paiement) la monnaie de celui qui arrivait de l’extérieur de la ville contre de la monnaie utilisée dans la ville⁶.

- **De la renaissance au 19^{ème} siècle :**

Les fondements de la banque moderne se mettent en place. Les premières banques publiques et les premières bourses apparaissent pendant la renaissance, tandis que les banques privées connaissent une expansion en Europe⁷.

A partir du 17^{ème} siècle la naissance du papier monnaie révolutionne le monde de la finance. Les banques centrales comme la banque d’Angleterre font leurs apparitions pour financer les Etats et pour contrôler l’émission d’argent. Peu à peu leurs rôles ont été précis et elles sont devenues en quelque sorte la banque dans chaque pays.

Le 19^{ème} siècle est ‘ l’âge d’or des banques ’, il fut une période de croissance et de stabilité des banques. C’est période que vont se développer la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

Après la guerre 1914-1918, l’histoire de la banque est conditionnée par le développement de l’économie et l’organisation des systèmes bancaires. Les Etats jouent un rôle plus important dans le système bancaire.

Depuis cette époque une banque est une entreprise qui gère les dépôts et collecte l’épargne des clients, accorde des prêts et offre des services financiers. Elle effectue cette activité en général grâce à un réseau d’agence bancaire.

⁶ Alise Imogan « traitement d’un dossier de crédit d’exploitation : cas de la Banque extérieur d’Algérie », P15, disponible sur www.memoireonline.com , consulté le 25/9/2020.

⁷ Idem.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Cette institution financière doit posséder une licence pour pouvoir exercer, laquelle est délivrée par un Etat et validée par des institutions spécifiques.

Le mot « Banque » apparaît dans la langue française au XV siècle. Les banquiers du nord de l'Italie réalisaient leurs travaux dans des lieux ouverts et s'installaient sur des bancs d'où dérive probablement le nom.

Les trésoriers du temple ont disparu avec lui ; d'autres tels que Médicis ouvrent des établissements bancaires dans les grandes villes, agissent en ambassades, voir même deviennent les financiers des souverains.

L'activité de changeur de monnaie s'était développée face à la prolifération des devises au sortir du bas Moyen-âge. Les princes d'Europe ont besoin de ces devises qui sont prises au temps d'épices orientales pour financer les états et les conflits incessants : Le florin a un cours extraordinaire. Auparavant, le dogme chrétien avilissait le contact avec l'argent.

Se produit alors, avec l'essor du commerce pratiqué par les républiques maritimes italiennes (les galères de la République de Venise ont des échanges actifs avec la Hanse), l'ouverture de sociétés commerciales dépassant les comptoirs : la première bourse (économie) voit le jour à Amsterdam, son nom vient de la famille **Borsa**⁸.

Enfin, l'activité de crédit, jusqu'alors exercée par la communauté juive compte tenu de la prohibition évoquée ci-dessus, cesse d'être tenue par eux seuls.

Les Eglises ouvrent des monts de piété permettant aux miséreux de convertir leurs biens en espèces sonnantes et trébuchantes.

De la convergence de ces trois activités financières est né le monde contemporain de la banque, par la concentration successive.

Les banques, non seulement exercent « le commerce de l'argent », mais sont également les organismes qui produisent de la monnaie. Selon l'adage « les crédits font les dépôts », tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire en créant un dépôt bancaire

⁸ Alise Imogan « traitement d'un dossier de crédit d'exploitation : cas de la Banque extérieur d'Algérie », P16, disponible sur www.memoireonline.com, consulté le 25/9/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

(monnaie scripturale) de montant équivalent, et tout crédit remboursé réduit la monnaie en circulation⁹.

- **A nos jours :**

Ceci étant l'activité bancaire évolue rapidement dans le temps et dans l'espace, les attentes des clients changent et évoluent, les pratiques financières s'alignent sur les meilleures pratiques internationales, et l'on constate la nécessité pour les banques, essentiellement celles des pays industrialisés occidentaux, se concentrer sur la satisfaction des clients et sur la fidélisation. La qualité de la prestation constitue un enjeu pour la réalisation de ces objectifs, désormais il ne suffit plus pour une banque de s'intéresser uniquement à son chiffre d'affaire, il faut également porter une grande attention à celui qui est à la base de la formation de son chiffre d'affaire, à savoir : Le consommateur (le client), et pour atteindre leurs objectifs les banques doivent évoluer dans un ' système bancaire ' très stable et organisé.

Dans cette perspective, le système bancaire peut être défini comme : « [...] *un ensemble hiérarchisé d'organismes assurant de façon indépendante la fonction d'intermédiation financière et qui se caractérisent par le pouvoir de création monétaire* » (Fouda 2005)¹⁰. Il se compose de la banque centrale, et des banques commerciales. Il fonctionne avec l'aide des organes de réglementation, de contrôle et de représentation de la profession. Le système bancaire intervient de façon directe ou indirecte au processus de création ou de circulation de la monnaie et de l'épargne ou simplement dans la circulation de la monnaie et de l'épargne.

1-2-2. les différents types de banques :

1-2-2-1. Les types de banques en fonction de leurs statuts juridiques :

En général, les banques peuvent être distinguées en fonction de leurs statuts juridiques ou encore par types d'actionnariat en trois (3) catégories¹¹ :

⁹ Alise Imogan « traitement d'un dossier de crédit d'exploitation : cas de la Banque extérieur d'Algérie », P16, disponible sur www.memoireonline.com, consulté le 25/9/2020.

¹⁰ Rodrigue NANA KUINDJA « réglementation prudentielle et performances du système bancaire au Cameroun » P 10, disponible sur www.memoireonline.com, consulté 26/09/2020.

¹¹ Zebank « les différents types de banques », disponible sur www.zebank.fr, consulté le 1/10/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

❖ La banque coopérative :

Connue également sous le nom de banque mutualiste, la banque de coopérative se caractérise par son mode de contrôle généralement assuré par leurs sociétaires disposant d'un double statut. Ces sociétaires qui sont à la fois actionnaires (associés) et clients (usagers) peuvent être des particuliers, des syndicats, des mutuels, des associations et même des collectivités publiques.

❖ La banque commerciale :

Elle vise à réaliser des bénéfices sur toutes les opérations qu'elle effectue. C'est une entreprise privée qui met à la disposition de ses clients différents produits, notamment des crédits, des placements ou des épargnes et des assurances.

❖ La banque publique :

Comme son nom l'indique elle appartient à des acteurs publics comme l'Etat, les collectivités, ou les établissements publics. La banque postale, la caisse des dépôts et consignations ou encore les caisses de crédit municipal en font partie.

1-2-2-2. Les différents types de banques en fonction de leurs types d'activités :

Certes, les banques manifestent des activités communes qui consistent en la commercialisation de l'argent et la réalisation des opérations financières. Cependant, force est de constater que les activités réalisées au sein de ces établissements financiers peuvent tout à fait être différentes¹². Ainsi :

❖ La banque centrale :

Qui constitue une institution nationale à but non lucratif a pour mission principale d'émettre de la monnaie, d'assurer l'équilibre et la stabilité des prix et surtout la bonne marche de l'économie.

❖ La banque de dépôt :

Elle regroupe la banque de détail, destinée principalement aux particuliers et aux petites entreprises.

¹² Zebank « les différents types de banques », disponible sur www.zebank.fr, consulté le 1/10/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

❖ La banque d'affaires :

Qui est spécifique aux grandes entreprises, cet établissement ne sert pas uniquement de dépôt d'argent à leurs clients, il a également pour missions de gérer leurs capitaux en leur accordant des prêts en cas de besoin.

❖ La banque d'investissement :

Elle se caractérise par le profil de ses clients. Ces derniers sont principalement formés d'entreprises et d'investisseurs. Dans ce sens, elle ne reçoit aucun dépôt de particuliers, et œuvre dans l'émission d'emprunt obligataire, la souscription d'actions ou encore l'introduction en bourse.

1-2-3. Généralités sur la monnaie :

La monnaie étant la matière première des banques ; il donc inévitable de parler de banque sans monnaie. Elle est toujours au centre des préoccupations.

Dans le temps avant l'apparition de la monnaie les échanges se faisaient par le biais du troc.

A cette époque : « *n'importe quel bien susceptible de fournir une garantie provisoire sur le pouvoir d'achat général, peut faire office de monnaie* » Milton Friedman¹³.

Vu les difficultés que rencontraient les agents économiques par le système de troc ; à savoir :

- L'indivisibilité des biens ;
- La rencontre des deux agents présentant une désirabilité mutuelle ;
- La possibilité de comparaison entre les 2 éléments faisant l'objet de l'échange dont les valeurs doivent être identiques et équitables.

Afin de palier à ces difficultés et faciliter donc l'échange et les transactions, la monnaie a été créée elle est considérée comme un bien directement échangeable.

¹³ Milton FRIDMAN, 2015, la théorie quantitative de la monnaie. Une nouvelle présentation, Encyclopédie Universalisa, P14

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

1-2-3-1. Définitions et formes de la monnaie :

A- Définitions de la monnaie :

« Le volume et la valeur de la production dépendent de la monnaie et du crédit ¹⁴ »

Ceci a montré que la monnaie est un déterminant important du niveau de l'activité économique. C'est donc grâce à l'œuvre de Keynes que l'économie monétaire est imposée sur l'analyse économique.

Le mot « *monnaie* » a des usages variés, mais il a un sens précis pour les économistes. Ainsi, sa définition pose des problèmes étant donné son usage répandu et ses diverses formes.

On trouve chez M. de MOURGUES trois définitions :

Une définition « **institutionnelle** » : « *la monnaie est l'instrument d'échange qui permet l'achat immédiat de tous les biens et services et titres sans coûts de transactions ni coûts de recherches et qui conserve la valeur entre deux échanges. C'est un phénomène social car elle repose sur la confiance des agents dans le système qui la produit* ».

Une définition « **fonctionnelle** » : « *la monnaie est, par nature, l'instrument d'échange universel dont l'existence préalable est la condition de l'échange. Sa détention est rationnellement justifiée par la nécessité soit de rompre des relations de troc soit de différer l'échange en situation d'incertitude. Son utilisation comme numéraire¹⁵ conduit à simplifier le système des prix relatifs.* »

Une 3^{ème} définition qui se réfère aux « *propriétés de la monnaie* » : « *Dans un monde dominé par l'incertitude et la peur de risque, la monnaie est le bien dont la valeur relative est la plus stable et qui présente une supériorité absolue sur les autres biens pour conserver le pouvoir d'achat en minimisant les risques. C'est la raison pour laquelle elle sera toujours acceptée dans l'échange contre n'importe quel bien.* »

Effectivement, la monnaie peut être définie par tout ce qui sert à payer, or tout ce qui permet à payer n'est pas systématiquement une monnaie. Il s'agit donc de définir la monnaie non par ce qu'elle est mais plutôt par ce qu'elle fait. Certes, la monnaie comprend tout ce qui

¹⁴ J.M Keynes « Treatise on money », 1930 et « la théorie générale de l'emploi et de l'intérêt », 1936

¹⁵ J. M KEYNES, « Treatise on money », 1930 et « la théorie générale de l'emploi et de l'intérêt », 1936.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

est généralement acceptée en paiement de biens et services ou en remboursement des dettes, et se distingue du patrimoine comme du revenu.

B. Evolution des formes de la monnaie :

Après avoir longtemps pratiqué le troc, les agents économiques ont échangé leurs marchandises contre l'or. Ici, l'or était confié à des banquiers qui émettaient en contre partie des lettres de changes comme certificat de dépôts d'or. On peut dire donc que le billet est convertible en or. C'est ainsi qu'on parle de « l'*Etalon or ou Bimétallisme* », ou dans des systèmes métalliques, la valeur de la monnaie est définie par un poids de métal précieux¹⁶.

Ce métal constitue alors l'étalon qui permet d'évaluer une monnaie. Il a pris la forme de lingot puis une forme quelconque en enfin des pièces.

Au cours du XX^{ème} siècle, les formes de la monnaie se sont profondément transformées dans le sens de dématérialisation de la monnaie, qui accompagne le progrès d'une monnaie bancaire. Cette dématérialisation est marquée par l'inconvertibilité des billets en or. On est plus donc dans une monnaie matérielle basée sur l'or.

C. les formes successives de la monnaie :

Le système de paiement a évolué durant des siècles, et avec lui les formes de la monnaie. Longtemps, les métaux précieux tels que l'or servirent de moyens de paiement principaux, et constituèrent la forme majeure de monnaie. Peu à peu, du papier-monnaie sous forme de lettres de change, de chèques, de billets de banque fut utilisé pour les paiements. L'évolution du système de paiement est un important indicateur.

- **La monnaie marchandise :**

De l'Antiquité au début des temps modernes, des monnaies marchandises ont servi d'intermédiaire des échanges dans toutes les sociétés, sauf les plus primitives. Ce système doit être universellement acceptable par tout le monde pour pouvoir accepter un paiement de biens et services.

¹⁶ Jean- Pierre FAUGERE, la monnaie et la politique monétaire, éditions du seuil 1996, p.04

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **La monnaie métallique** :

Dès l'origine, les monnaies métalliques sont des poids¹⁷ dont les métaux précieux servent d'intermédiaire dans les échanges. Ces métaux s'imposent rapidement grâce à leurs propriétés physiques, parfaitement adaptées aux trois fonctions de la monnaie. Elle possède les trois caractères suivants :

- Les métaux sont homogènes c'est-à-dire des pièces et lingots de même poids et ont la même valeur. Ils peuvent être utilisés indifféremment.
- Les métaux peuvent être conservés très longtemps. Ils se prêtent bien à la mise en réserve de la valeur. Les métaux précieux en particulier rendent possible la longue conservation de la valeur sous un faible volume.
- Les métaux peuvent facilement être présentés sous forme de multiples et sous-multiples d'unité monétaire définie par son poids.

Concrètement, les métaux et les alliages en commun (cuivre, bronze, fer) sont employés comme monnaie. Pourtant, cette forme de monnaie est lourde et difficile à transporter, spécialement à grande distance.

- **La monnaie papier** :

Puisque les monnaies métalliques présentent des inconvénients ; l'usage des lettres de change prend de l'ampleur. De ce fait, les lettres de change et traites commerciales sont devenues des monnaies. Portant des inscriptions manuscrites, c'est la monnaie scripturale.

D. Les formes de monnaies actuelles :

La dématérialisation et l'évolution des rôles des banques ont permis l'évolution des formes de monnaie.

¹⁷ Marc BASSONI, et Alain BEITONE, Monnaie : théorie et politiques, édition Dalloz 199, p.17

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **la monnaie divisionnaire** :

Ce sont des pièces de monnaie émises par le trésor public. La position de cette ressource monétaire est au profit du trésor public à partir des fonds provenant de sa création propre du financement des autres institutions monétaires (banque commerciale).

- **La monnaie fiduciaire** :

Elle est constituée par les billets émis par la banque centrale. C'est la monnaie qui tire sa valeur de la confiance qu'inspire son émetteur. On dit qu'elle a « court légal » dont l'Etat imposait généralement l'acceptation de ces pièces en paiement.

- **La monnaie scripturale** :

Les inconvénients majeurs du papier- monnaie et des pièces ont poussés de trouver d'autres instruments qui permettent d'y remédier. Il s'agit de ce qui constitue la monnaie scripturale développée par les banques. Elle est composée de tous les avoirs bancaires utilisables directement pour régler les dettes.

De façon générale, elle est effectuée par un simple jeu d'écriture par lequel l'ensemble des inscriptions dans les comptes constituent de dépôts auprès des institutions financières. Ces comptes en banque peuvent prendre la forme de chèques, virements, l'avis de prélèvement, le titre interbancaire de paiement (TIP), carte bancaire,...

E. La masse monétaire et ses agrégats :

Les agrégats monétaires permettent de mesurer la masse monétaire qui est l'ensemble des moyens de paiement détenu par les agents non financiers leur permettant d'acquérir des biens et services à un moment donné. Ces agrégats sont des grandeurs définis par les autorités monétaires correspondent à M1, M2, M3, M4 ou :

- M1 : dispose la monnaie au sens strict et comprend les moyens de paiement immédiat sous forme de pièces plus financiers. Ce sont notamment la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.
- M2 : comprend M1 en ajoutant les dépôts à terme moins de 2ans et dépôts à préavis inférieur à 3 mois. Ce sont les quasi-monnaies c'est-à-dire disponibles à tout moment mais ne peuvent pas être servis directement.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- M3 : représente la masse monétaire au sens large : M2 + pensions + titres de créances négociables + Bon de Moyen Terme Négociable + instrument de marché monétaire.
- M4 : correspond à M3 + Bons du trésor + Billet de trésorerie + Bon à moyen terme émis par les sociétés non financière.

F. Les fonctions de la monnaie :

La Définition de la monnaie passe par la mise en évidence de ses fonctions et pas seulement des formes sous lesquelles elle se présente. Selon Aristote, la monnaie présente trois fonctions fondamentales qui sont notamment : unité de compte, réserve de valeur et intermédiaire des échanges.

- **La monnaie étalon de valeur** (ou unité de compte) :

La monnaie sert à mesurer la valeur des biens et services pour simplifier le système prix, des négociations, des comparaisons et favorisent la transaction. La monnaie est appelée numéraire à ce point-là. Dans cette première fonction, « *la monnaie joue un rôle d'étalon de mesure des valeurs. Elle permet le calcul économique et homogénéise les prix de l'ensemble des biens et services en fournissant une unité de mesure unique*¹⁸. »

- **Intermédiaire des échanges** :

La monnaie est ensuite perçue comme un intermédiaire des échanges. « *L'utilisation de la monnaie comme intermédiaire des échanges améliore l'efficacité économique et permet de minimiser le temps dépensé à échanger des biens ou des services*¹⁹ ». Puisqu'on est plus dans une économie de troc mais dans l'économie monétaire, le problème de la double coïncidence²⁰ des besoins est supprimé. Désormais, la monnaie permet l'achat et la vente des biens et services, dont la circulation des biens. En effet, tous les biens s'échangent contre la monnaie laquelle à son tour s'échange contre n'importe quel autre bien. D'après l'économiste Américain Robert CLOWER : « *la monnaie achète les biens, les biens achètent la monnaie mais les biens n'achètent pas les biens sur aucun marché organisé* ».

¹⁸ Jean-Pierre FAUGERE, la monnaie et la politique monétaire, édition du seuil 1996, p.13

¹⁹ Frédéric MISHKIN, monnaie, banques et marchés financiers, édition, p.68.

²⁰ Dans l'économie de troc la « double coïncidence » signifie de trouver quelqu'un qui possède un bien et service qu'on désire et qui souhaite acquérir le bien et service qu'on a à offrir.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **Réserve de valeurs** :

La monnaie sert également de réserve de valeur : c'est un pouvoir d'achat mis en réserve et transférable dans le temps. Parce que la monnaie peut être conservée, elle rend possible l'utilisation différée du pouvoir d'achat. Ainsi, L. DUPRIEZ ²¹ affirme que « *la monnaie devient l'instrument par excellence grâce auquel l'homme aménage ses décisions par rapport au présent, passé et à l'avenir.* »

Dans cette fonction, la monnaie révèle une double dimension intéressante :

- Elle est tout d'abord un « lien » entre le présent et le futur ;
- Elle est ensuite un instrument favorable à l'exercice des décisions et des responsabilités individuelles ;

Cette fonction de la monnaie est utile, car en général on ne souhaite pas dépenser le revenu immédiatement quand on le reçoit. Keynes appelle cela « *la préférence pour la liquidité* ».

Le système bancaire diffère d'un pays à un autre, d'une organisation à une autre, raison pour laquelle pour mieux le comprendre il faudrait l'étudier dans un système bien précis, et cela va nous conduire à nous positionner sur le système bancaire Algérien.

1-3. Système bancaire algérien :

1-3-1. Historique du système bancaire algérien:

Lorsque les français arrivent dans la régence d'Alger, il n'y a pas d'organisation bancaire. L'économie est largement basée sur le troc²².

Le marché des capitaux n'existe pas, les emprunts sont régis par le droit coranique. « La charia » qui interdit en effet tout paiement d'intérêts. Le prêt est dissimulé sous forme d'une avance sur gages, totalement désintéressé, tout au moins en apparence. Une telle pratique laisse le champ libre à des prêts à taux usuraires extrêmement néfaste pour le débiteur.

²¹E. Nauwelaerts, Philosophie des conjonctures économiques, éd, Louvain 59, p.52

²² EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr , consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Pour les règlements des échanges avec l'extérieur on utilise dès le Xe siècle, des méthodes de transfert de fonds, basées sur la hawala. ces procédés s'apparentent selon André, E Sayous, au moderne lettre de change.

Par contre, pour les échanges avec l'intérieur du pays, il était impossible, d'après le directeur de la compagnie Royale Française de se servir de la monnaie d'Alger, si petite et si difficile à accepter et à transporter que jamais les maures ne se résoudront à la prendre. A cette occasion, M. Paul –Ernest picard note « Lorsque la France pénétra en Algérie, elle ne trouva dans la régence, ni une circulation monétaire, ni une organisation de crédit rationnelle qui répondaient convenablement aux besoins de ce vaste pays, et qui fussent à plus forte raison capables de satisfaire ceux qui devaient y faire naître l'introduction d'une civilisation plus active ». Le commerce périclitait, les banqueroutiers étaient innombrable, les transactions conservaient en plus d'un endroit des formes primitives, l'insécurité des routes rendait difficile et raréfiait les échanges. L'usure s'épanouissait dans les villes comme dans les campagnes. La violence seule était la règle de la répression qu'elle vint des beys excédés ou du peuple révolté. Le despotisme de ces maîtres de l'argent n'avait été « tempéré » que par l'assassinat.

Le 29 Avril 1830, une commission est constituée, elle est composée de l'intendant général Baron Dénée, du payeur des finances ainsi que d'Alexandre Derval consul de France, Ricard directeur de la monnaie et tocchi, agent de l'administration de la monnaie²³.

Cette commission se réunit les 4 et 6 Mai 1830 pour fixer la valeur réciproque des monnaies du pays d'Alger et celles de France. Avant le départ de la flotte de Toulon, le gouvernement français définit la manière dont seront les règlements des achats du corps expéditionnaire.

- **Projet de création d'un institut d'émission**

En février 1836, le maréchal CLAUZEL étudie un projet prévoyant d'octroyer à une banque un privilège d'émission de billets pour une période de 29 ans²⁴.

²³ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

²⁴ Idem.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Ce projet ne devrait pas aboutir, il était remplacé par celui de M. Tricou, négociant à bordeaux, qui prévoyant la création d'une banque coloniale à Alger au capital d'un million de francs. Ce capital était destiné à couvrir, l'émission de coupures du porteur au porteur de 25, 125, et 250 francs.

En décembre 1836, M.Tricou, fait de nouvelles propositions stipulant que le montant des billets en circulation, cumulé avec celui des sommes dues par la banque en comptes-courants ne pourra excéder le triple du numéraire existant matériellement en caisse.

Il est évident que la création d'un tel institut inspirait de très vives craintes basées sur le danger d'émission inflationnistes. Par la suite d'autres projets voient le jour, issus d'initiatives privées « Banque de colonisation », « Banque algérienne », en 1841, « Banque coloniale de l'Algérie » (projet Boensch).

Le 8 avril 1844, il est demandé au maréchal Bugeaud de créer à Alger une succursale de la banque de France. Cette démarche est appuyée un peu plus tard, en novembre 1844, par le maréchal Soult qui exhorte la banque de France à ouvrir un comptoir à Alger « ordinaire ».

- **Première intervention de la Banque de France**

Après bien des hésitations et des mises en demeure, une ordonnance du 16 décembre 1847, prise dans le cadre de la loi du 19 juillet 1845 autorise la banque de France à émettre 8000 actions de sa filiale d'Alger au capital 1000F chacune²⁵. La banque de France n'engage cependant sa responsabilité qu'à concurrence de deux millions de francs.

Avant même son entrée en fonctionnement, cet organisme est liquidé le 25janvier 1849, entraînant le découragement du commerce algérien qui proteste en invoquant les efforts déployés en vain jusque-là pour doter l'Algérie d'une banque d'escompte et de réescompte.

L'heure était venue de créer un établissement autonome susceptible de régulariser les taux d'intérêt et de distribuer le crédit dès le début de 1851, les idées de prévoyance, de protection de l'épargne, de lutte contre l'usure et d'organisation mutuelle occupent les esprits et imposent progressivement à tous la création d'une banque. C'est ainsi qu'il apparaît que l'organisme à créer se devra être capable de remplir en Algérie, la mission dévolue dans la métropole à la

²⁵ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr , consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Banque de France. L'organisme bancaire à créer, aura donc la mission d'une « Banque d'escompte, de circulation et de crédit ».

- **Création de la Banque de l'Algérie**

La loi du 4 août 1851 marque le début de la banque d'Algérie avec un capital initial de trois millions de francs. Cette loi lui confie pour vingt ans le privilège de l'émission. L'Algérie accueille avec une grande satisfaction la promulgation de cette loi qui autorise la superposition d'une monnaie fiduciaire à la monnaie locale, à Alger dans un premier temps puis, par la suite sur l'ensemble du territoire²⁶.

La loi du 4 août entre aussitôt en application. Le capital de trois millions de francs étant représenté par 6000 actions sur lesquelles 2000 sont réservées à l'Etat en garantie d'un prêt subventionnel d'un million.

La banque s'installe dans un immeuble de la rue de la Marine jusqu'en 1868 date à laquelle elle ouvre son siège social au boulevard de l'Impératrice, qui deviendra plus tard le boulevard de la République. Cet immeuble arbitrera par la suite la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord (BIAN).

La Banque de l'Algérie éprouve très rapidement des difficultés à maintenir une encaisse proportionnelle à la circulation des billets. Aussi le moyen le plus simple dont elle dispose alors pour s'assurer des liquidités en francs sans être obligée d'expédier des espèces est de se faire délivrer par le Trésor des traites payables dans la métropole. En 1853, M. Edouard Liechti, premier directeur de la banque depuis le 1er novembre 1851, reconnaissait une rapide augmentation de la circulation des billets, qui s'élevait à 36 millions en 1872, tandis que les escomptes annuels portaient sur 200 millions de francs.

- **La monnaie de l'Algérie**

De 1830 à 1962, l'Algérie avait la même monnaie métallique que la France, et seul l'Hôtel des monnaies à Paris avaient le droit de la fabriquer. La monnaie fiduciaire est au contraire différente, puisque la Banque de l'Algérie a le privilège, âprement discuté, de l'émission. Dans un premier temps les billets sont imprimés par la Banque de France.

²⁶ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Afin d'assurer un contrôle plus strict de la circulation de cette monnaie, les billets émis par chaque succursale sont frappés d'une estampille à son nom, comme le seront plus tard les coupures émises par la banque d'Algérie, dans la Régence de Tunis.

Après de successives augmentations de capital, la Banque étend son champ d'opérations en ouvrant des succursales à²⁷:

- Oran, décret du 13 août 1853 ;
- Constantine, décret du 8 décembre 1856 ;
- Bône décret du 11 juillet 1868 ;
- Tlemcen et Philippeville décret du 22 avril 1875 ;
- Blida en 1891 et Sidi-Bel-Abbès en 1908 ;

La Banque, ouvre par la suite dans toutes les grandes ou moyennes agglomérations, Guelma, Tizi-Ouzou, Maison-Carrée, Bouira, des bureaux dont l'architecture très typée attire le regard.

- **La Banque de l'Algérie et le crédit à l'agriculture :**

C'est avec l'affirmation, faite devant les deux assemblées que le directeur de la banque donne l'assurance formelle que son conseil et lui-même sont d'accord pour s'efforcer de la rendre plus accessible au petit commerce et surtout aux colons, et que le privilège de l'émission est enfin renouvelé du 5 avril 1880 jusqu'au 1er novembre 1897²⁸. Simultanément sont supprimées les dispositions de la loi du 4 août 1851, tant au triple du capital réalisé ; l'excédent du passif sur le numéraire en caisse. En 1880, l'agriculture algérienne est alors en plein développement, tandis que le phylloxéra menace le vignoble métropolitain, provoquant la ruine et l'exode de beaucoup de viticulteurs du Midi. C'est ainsi qu'un grand nombre de viticulteurs arrivent en Algérie, dont le sol leur paraît assez riche pour leur permettre de reconstituer le patrimoine perdu et aussi de trouver en France et en Europe, les débouchés ouverts par la disparition des vignes perdues. De plus les premiers colons qui consacrent leurs efforts à la culture très aléatoire des céréales perçoivent très vite les avantages conférés par la

²⁷ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

²⁸ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

vigne dont le système racinaire profond et puissant peut les mettre à l'abri des déficits pluviométriques.

En prenant pour modèle, une société créée en 1871 par les agriculteurs de Saint-Denis du Sig, qui avaient constitué entre eux une société anonyme destinée à accorder des avances à leurs adhérents, la Banque de l'Algérie aborde la pratique du crédit à l'agriculture.

- **Le financement du vignoble algérien :**

Les premières plantations de vigne sont couronnées d'un succès qui incite la Banque de l'Algérie à se lancer dans une entreprise de prêts à l'agriculture, qui n'était pas dénuée de risques ;

- le portefeuille s'accroissait dans des proportions incompatibles avec les règles statutaires de l'émission ;
- le papier hypothécaire et les effets créés en renouvellement d'anciennes dettes étaient en trop grande proportion ;
- le phylloxéra apparaissait en Algérie, avec ses conséquences sur les récoltes ; la reconstitution du vignoble français ne permettait plus l'entrée en France que des vins de hauts degrés dont les colons ne maîtrisaient pas encore la production ; dans la majeure partie des cas, les propriétés étaient encore improductives, les intérêts ne pouvaient être payés, les comptes des emprunteurs s'accroissaient de dépenses nouvelles mais encore des intérêts qu'ils ne pouvaient acquitter et qu'ils soldaient avec des traites.

Enfin, il convient de souligner que cette intervention directe en faveur de l'agriculture était effectuée selon des principes qui étaient difficilement conciliables, voire antagonistes. Il y avait d'une part, le caractère d'immobilisation à long terme consécutif aux besoins du crédit à l'agriculture et d'autre part la liquidité absolue du portefeuille d'une banque qui a l'obligation de veiller à la convertibilité des billets qu'elle émet.

- **La Banque de l'Algérie interrompt ses prêts aux agriculteurs :**

Les attaques ne manquent pas, on ne ménagera aucune critique et la « hardiesse économique » de ceux qui engageaient la Banque à assumer tout le crédit à l'agriculture, ne trouvera plus aucun défenseur. Certains envisageaient déjà le retrait du privilège de

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

l'émission, lorsque ce mandat arrivera à expiration en 1897²⁹. C'est au cours de 1885 que la Banque de l'Algérie interrompt ses opérations de prêts aux agriculteurs. Un nouveau directeur est nommé à compter du 26 octobre 1886. Quelques jours après son arrivée à Alger, le 15 novembre 1886, M. Félix Nelson-Chirico, ancien préfet, né à Alger le 10 juillet 1847 déclarait ; « La Banque de l'Algérie a ouvert largement, trop largement peut-être dans certaines circonstances ses guichets au travailleur de la terre, au colon, elle a créé et appliqué le crédit agricole. Une telle œuvre n'a pu s'accomplir, une innovation aussi hardie n'a pu se produire sans entraîner quelques mécomptes. Enfin, il faut bien le dire, on a quelques fois perdu de vue, les limites permises, peut-être oublié, les règles de prudence ».

- **La banque s'engage dans de nouvelles formes d'aide à l'agriculture :**

Sous la pression des critiques, notamment celles exprimées par Henri Garrot, dans son ouvrage publié dans les « Cahiers Algériens » et intitulé «La Banque de l'Algérie, ses origines, ses modes d'opérer et ses résultats » ; la Banque s'oriente vers de nouvelles formes d'aides indirectes à l'économie.

La Banque se propose alors d'aider les agriculteurs par le biais d'institutions qui restaient à créer. Cette décision ouvre la voie à la mise en place quelques années plus tard, d'une Caisse Algérienne de crédit agricole mutuel, de caisses régionales et locales.

- **De prorogation en prorogation**

En raison des services rendus par la Banque pour remédier aux effets de graves aléas d'origine économique ou climatique le privilège de l'émission est prorogé pour de très courtes périodes³⁰.

- **1880** : une crise économique menace le pays ;
- **1889**: la sécheresse ruine l'agriculture du département de Constantine
- **1890** : le mildiou dévaste le vignoble ;

²⁹ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution de l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

³⁰ Idem.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **1892:** l'Algérie toute entière est éprouvée par la sécheresse ;

Dans toutes ces circonstances, la Banque accorde des prêts importants qui seront tous remboursés dans les délais fixés³¹. En outre, dans tous les grands centres où la Banque a, par ses succursales, une influence directe, elle supprime l'usure qu'antérieurement à sa création, tous riches, et pauvres, grands et petits commerçants, devaient fatalement subir. Pour toutes ces actions et après la mise en œuvre de mesures propres à redresser sa situation, le privilège de l'émission n'était renouvelé en 1897 que pour deux ans jusqu'au 31 octobre 1899.

Le ministère des Finances refusait toujours d'envisager un renouvellement de longue durée. Cela tant que la situation n'aurait pas été entièrement épurée. En conséquence le privilège de la création de monnaie fiduciaire ne sera renouvelé que pour une année, expirant le 31 octobre 1900.

- **Le redressement de la situation :**

Les exigences ministérielles, imposent la liquidation de toutes les affaires contentieuses et notamment la suppression des immobilisations foncières par cession à la « Société Domaniale » fondée avec le concours des actionnaires de la Banque de l'Algérie et de certains de ses administrateurs qui acceptent de se charger d'une tâche difficile et ingrate. Cette mesure absorbera une grande partie des réserves, mais l'amortissement de quelques éléments de valeur permettra de les reconstituer rapidement. Ces mesures sont complétées par le transfert d'Alger à Paris du siège social de la Banque de l'Algérie. En raison des mesures prises, et après de longues négociations le privilège de l'émission est prorogé par la loi du 5 juillet 1900, jusqu'au 31 décembre 1920, mais en prévoyant cependant qu'une loi votée en 1911 pourrait le faire cesser en 1912.

- **La Banque de l'Algérie durant la première guerre mondiale :**

Dès les premiers mois de la guerre, M. Emile Moreau, directeur depuis le 20 février 1906, premier directeur général à compter du 29 décembre 1911, résume devant les

³¹ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr , consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

actionnaires les obligations de la Banque³². « Le premier devoir de votre établissement est de fournir au pays des moyens d'échange suffisants et de conserver à ces moyens leur pouvoir d'acquisition. Or, grâce aux fabrications importantes que nous avons fait exécuter depuis le début de l'année 1912, la guerre nous a trouvés disposant d'une réserve considérable de billets, même en coupures de cinq francs, coupures dont cependant le législateur n'avait pas prévu l'emploi en Algérie, et dont l'émission a été autorisée seulement par la loi du 4 août 1914...Notre billet a gardé jusqu'ici sa pleine valeur et il est accepté et même recherché au pair dans les pays qui avoisinent l'Algérie et la Tunisie, notamment au Maroc et dans la ville internationale de Tanger ». Au cours de ce conflit et en raison des difficultés de transport sur mer et sur terre qui entravent les opérations commerciales et le ravitaillement de la colonie, la Banque apporte une contribution vitale à la Défense Nationale. Enfin un grand nombre de ses agents sont mobilisés dans les régiments de zouaves et de tirailleurs et l'Armée d'Afrique engagée en France et sur les territoires d'opérations extérieurs et notamment dans les détroits des Dardanelles. Les noms de soixante-douze agents morts pendant ce conflit figuraient sur une plaque commémorative scellée dans la grande entrée de la Banque au 8 boulevard Carnot, après l'installation de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord dans le premier immeuble que la Banque occupait depuis 1868, sur le boulevard de la République

- **Renouvellement du privilège et transfert à Paris du siège social :**

Après la fin des hostilités, une loi du 29 décembre 1918, accorde à la Banque la prorogation pour une période de vingt-cinq ans, du privilège de l'émission des billets jusqu'au 31 décembre 1945³³. En contrepartie, trois articles de cette loi lui imposent notamment: — la création d'un certain nombre de succursales et bureaux, — la modification de la redevance qu'elle doit à l'Etat, — l'élévation à 18 millions de francs, du montant des avances permanentes, consenties sans intérêt à l'Etat. Ces mesures concernent également le capital social porté à **25 millions** de francs, divisé en **50 000** actions nominatives ou au porteur. Jusqu'au 3 avril 1880, un « noyau

³² EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

³³ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

dur » des cents plus forts actionnaires constituera l'assemblée générale. Par la suite cette assemblée générale se composera de tous les détenteurs de dix actions depuis quatre mois révolus.

L'administration est confiée à un conseil composé d'un directeur-général, d'un sous-directeur général (tous deux nommés par décret du Président de la République, de neuf administrateurs et de trois censeurs (nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour trois ans et rééligibles).

- **L'imprimerie de la Banque de l'Algérie :**

Depuis 1880, les billets de **100 F** sont unifiés et le 6 août 1884, le conseil de la Banque, supprime définitivement toutes les émissions de billets particuliers à chacune des succursales³⁴.

Par la suite des billets de **5000, 1000, 500, 100, 20, et 5 francs**, seront imprimés dans une usine située 10 rue Polignac au Ruisseau, sur d'anciens terrains maraîchers de la proche banlieue d'Alger. L'outillage très perfectionné des ateliers, ainsi que la haute qualification professionnelle de leurs collaborateurs, sont à l'origine de la mise en circulation de billets de très belle facture. Les coupures reproduites ci-dessus, après réduction au 400/1000, se signalaient par de très beaux portraits dont l'empreinte filigranée était visible par transparence.

En 1938, cette unité de fabrication emploie 85 agents titulaires répartis dans plusieurs services et ateliers ; direction, galvanoplastie, presses, comptage-révision, broyeurs-fonderie, services généraux, typographie, commissariat-contrôle.

- **Conséquences de l'interruption des relations avec la métropole :**

Après le débarquement allié du 8 novembre 1942, le stock de papier s'épuise assez rapidement³⁵. Les billets étaient jusque-là imprimés sur un papier de belle qualité où par transparence apparaissent de très beaux portraits de femmes. L'imprimerie de la Banque de

³⁴ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr , consulté le 26/09/2020.

³⁵ Idem.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

L'Algérie, imprime alors ses billets sur un papier importé des U.S.A. Ce papier ne comporte plus alors en filigrane que les mots Banque de l'Algérie inscrits en continu en caractère de un centimètre de haut. Autre conséquence de cette longue rupture avec la métropole, la Banque de l'Algérie est amenée à consentir de très importantes avances à l'Etat. Celles-ci figuraient au bilan au 31 décembre 1944 pour 23 milliards alors que le portefeuille d'effets commerciaux et de bons du Trésor s'élève à 15 milliards de francs. En conséquence le chiffre maximum de l'émission des billets a été en dernier lieu porté à 35 milliards de francs par l'ordonnance du 21 juin 1943. En dépit de ces conditions exceptionnelles, industriels, commerçants et même agriculteurs, trouvent durant cette période critique les appuis financiers nécessaires au fonctionnement de leurs entreprises.

- **Nationalisation de la Banque de l'Algérie :**

La loi du 29 décembre 1918, confiait jusqu'au 31 décembre 1945, à la Banque, la mission d'émettre des billets. Un article de la loi des finances de cette même année 1945 reporte ce délai au 31 mars 1946. Une loi votée par l'Assemblée constituante le 26 avril 1946 dernier jour de sa session, nationalise la Banque de l'Algérie qui, par une belle médaille commémorera en 1951, cent années d'activités d'émission et de réescompte au sommet de la pyramide bancaire en Algérie Française.

- **La création des comptoirs d'escompte :**

Compte tenu de l'impossibilité de participer au financement des plans de production agricole, la Banque favorise la création de Comptoirs d'escompte, chargés d'assurer le crédit à travers les campagnes et servir d'intermédiaires dans les relations avec les colons³⁶. Ainsi vingt-quatre comptoirs sont ouverts sous forme de sociétés anonymes. Les colons s'aperçoivent rapidement de tout le parti qu'ils peuvent tirer de ces outils que sont le crédit de campagne et surtout les prêts hypothécaires, qu'ils utilisent très largement. Cependant les investissements consentis par des agriculteurs à l'esprit novateur, pour agrandir leur

³⁶ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr , consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

patrimoine ou améliorer la productivité des sols, ne sont pas, hélas, toujours couronnés de succès.

- **La Société Générale Algérienne :**

D'autres organismes bancaires tenteront la rude expérience de la pratique du crédit à l'agriculture, comme notamment la Société Générale Algérienne, au capital de cent millions de francs³⁷. Fondée en 1866 par MM. Frémy, gouverneur du Crédit Foncier et Talabot, directeur-général du P.L.M. cette société dont M. Liechti sera un des administrateurs, s'installe rue Bab-Azoun à Alger, et ouvre des comptoirs à Oran, Constantine et Bône. La Société Générale est favorablement accueillie par la Banque de l'Algérie, qui du fait de sa longue expérience, considère que des établissements de crédit conduits avec prudence, loin de se nuire réciproquement, se fortifient les uns les autres. Ainsi, elle ouvre ses guichets à la souscription des actions et obligations émises par la Société Générale, qui innove en inaugurant l'ouverture de comptes courants avec chèques, dont le système lancé en Angleterre, se répandra plus tard en France.

- **Autres organismes de crédit à l'agriculture :**

De nombreux autres établissements bancaires tenteront la rude expérience du crédit à l'agriculture, jusqu'au moment de l'adoption par la Chambre des Députés et après de longues négociations de la Loi du 5 novembre 1894, proposée par M. Jules Méline, Ministre de l'agriculture³⁸. Cette loi relative à la création de sociétés de crédit aux agriculteurs fixe les bases du Crédit agricole mutuel, qui rendra de signalés services aux agriculteurs de Métropole et d'Algérie³⁹.

Fondée en 1877, la Compagnie Algérienne participe activement à l'essor économique des régions les plus prospères de l'Algérie. Son capital social de 10 millions de francs à l'origine, sera par la suite porté à **262.500.000 francs** (entièrement libéré). La Compagnie Algérienne

³⁷ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

³⁸ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

³⁹ Idem.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

dispose d'un réseau très dense de succursales qui lui donnent la possibilité de satisfaire les besoins variés de la clientèle. Elle a ouvert partout des silos qui lui permettent le « Warrantage » des récoltes. Par son implantation en Algérie elle apporte une importante contribution au placement des emprunts d'Etat ou de l'industrie. Le Crédit Lyonnais disposait de 20 agences en Algérie, où il est installé depuis 1878. En plus des opérations de banque d'escompte et de change, le Crédit Lyonnais à un service de marchandises bien organisé puisqu'il traite toutes les affaires relatives à l'importation et à l'exportation de différents produits. S'il n'a que peu de relations avec l'investissement en agriculture, il est spécialisé dans les opérations de titres et de conservation de portefeuille.

- **Organismes bancaires à vocation générale :**

Ainsi, l'Algérie se dote très rapidement d'un tissu d'établissements qui mettent à la disposition des industriels, transporteurs, commerçants, entrepreneurs de travaux publics, minotiers et huiliers des services spécialisés adaptés à leurs besoins particuliers. Cependant, certains de ces établissements disposaient, notamment dans leurs sièges sociaux métropolitains de liquidités disponibles, qu'ils pouvaient à certains moments employer indirectement au réescompte de traites locales. Mais dans la majorité des cas, leurs services ne correspondent pas aux besoins exprimés par les viticulteurs, céréaliers, ou à ceux des fellahs, maraîchers, ou éleveurs dont les garanties offertes en contrepartie d'un prêt à court ou moyen terme ne sont pas toujours suffisants au banquier. La Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie à son siège à Paris. En 1913, elle s'installe à Tunis et en 1914 à Alger Cet établissement s'est rapidement attaché au développement d'activités industrielles, commerciales et agricoles dans toutes l'Algérie. Il effectuait également toutes les opérations de banque et de bourse pour la France et l'étranger. La Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial ne s'est pas attachée à étendre le réseau des agences en Algérie, elle s'est limitée à ouvrir quelques guichets d'où elle rayonne sur l'ensemble du pays. La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (Afrique) : dont le siège sociale est à Alger est une société anonyme au capital de **200 millions de francs**. C'est aussi la filiale de la Banque Nationale pour le commerce et l'industrie. La B.N.C.I.A. a pris la suite de la Banque de l'Union Nord-Africaine elle disposait de 27 sièges en Algérie, de 27 sièges au Maroc et de 11 sièges en Tunisie. La Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, banque d'affaires était installée dans les locaux de l'ancien siège social de la Banque de

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

l'Algérie avec laquelle elle avait établi dès sa création le 11 août 1919, des liens professionnels. C'était une société anonyme au capital de vingt-cinq millions de francs, qui escomptait en 1945 pour un montant de **2 095 257 000 francs**⁴⁰.

- **Nombreux sont les autres établissements bancaires mis en place en Algérie :**

Le Crédit Algérien, la Banque Agricole et Immobilière Algérienne, la Caisse Agricole et Commerciale de Guelma, la Banque de la Grande Kabylie, le Crédit Coopératif et Mutuel, la Banque Populaire, le Crédit Maritime, le Crédit Hôtelier, le Crédit artisanal, la Barclays Bank, seul établissement d'origine étrangère en Algérie, le Crédit Municipal, dont les prêts intéressent des artisans mais aussi des particuliers, sans distinction d'origine ou de classe sociale⁴¹.

Les relations bancaires avec la métropole, s'inscrivent dans un climat de collaboration féconde entre des hommes, parce que l'Algérie a eu le mérite de construire son crédit matériel et même moral, sur le travail et la loyauté, manifestés au cours de plusieurs crises internationales et de trois conflits. Certains peuvent penser que tout est effacé et qu'une économie de marché a dû faire place à un système centralisé. Mais que de chemin parcouru en un peu plus d'un siècle, depuis les pataquès-chiques et les boudjoux...Incontestablement, subsiste l'outil qui a créé des infrastructures, portuaires, ferroviaires, routières, aéroportuaires conçues pour une population de 10 millions d'habitants, toujours utilisées, même si elles se révèlent insuffisantes pour les 23 millions d'Algériens, concentrés, après l'exode rural dans les plaines sublittoral. Après la priorité accordée à l'extraction des hydrocarbures et à l'industrie « industrialisant » nationales, le jeune peuple algérien porte tour à tour ses regards vers le nord industriel et l'est contemplatif. Aussi est-il possible, dans ce pays où le cours de l'histoire s'accélère sans cesse depuis plus de 150 ans, d'envisager un retour vers une mise en valeur agricole. Un retour vers une agriculture mettant en œuvre des technologies modernes, orientées vers la satisfaction d'impérieux besoins alimentaires. Les billets de la Banque de l'Algérie ne sont plus actuellement que des pièces recherchées par d'opiniâtres collectionneurs. Peut-être qu'à défaut de vestiges aussi imposants que ceux laissés par les Romains à Timgad et à Djemila,

⁴⁰ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

⁴¹ EDGAR et GEORGES SCOTTI « Naissance et évolution du l'institution bancaire en Algérie », disponible sur www.cerclealgerianiste.fr, consulté le 26/09/2020.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

c'est une institution économique et bancaire, un moment refoulée que l'Algérie de demain reprendra à son compte, si elle veut conjurer le sort qui a été infligé aux civilisations précédentes installées croyaient-elles pour l'éternité sur ce croissant fertile.

Après l'indépendance l'économie Algérienne prend un nouveau visage, la banque étant le cœur de l'activité économique s'effectuera selon une double orientation :

1-3-2. Le système bancaire Algérien avant 1990:

Dès l'indépendance, la banque centrale d'Algérie s'est vue attribué la fonction de pourvoyeurs de fonds aux opérateurs économiques. La banque centrale d'Algérie s'est vite trouvée hors circuit, conséquence d'une étatisation du système bancaire et le transfert du pouvoir monétaire et financier de la banque centrale vers les pouvoirs publics⁴². Le secteur bancaire algérien a connu à partir de 1962 de profonds changements. Ces derniers avaient pour objectif la mise en place d'un système de financement pour différents secteurs de l'économie et permettraient ainsi leurs développements dans les meilleures conditions. Cette période fut caractérisée par la volonté de restaurer la souveraineté de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de financement de l'économie en vue de son développement .Elle a connu deux faits importants : la création de la Banque Centrale d'Algérie le 13 Décembre 1962. Cette dernière, avait les mêmes attributions que les banques centrales des systèmes libéraux du point de vue de la législation, mais en pratique c'était loin d'être le cas. En outre, elle n'a pu exercer son rôle qu'à partir de 1966 en raison de la présence des banques étrangères sur le territoire national, elle ne pouvait de ce fait obliger ces banques à respecter la réglementation mise en place et la création du Dinar Algérien le 10 Avril 1964 .A ces actions s'ajoutent d'autres telles que, la création de nouveaux organismes pour le financement de l'économie et du Logement⁴³. La Caisse Algérienne de Développement: fut créée le 7 mai 1963 et a repris les activités de la CADE. Son rôle consiste au financement et la garantie des prêts à l'étranger.

La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance: fut créée le 10 août 1964.Ses principales missions étaient la collecte de l'épargne et le financement de l'habitat.

⁴² KHERCHI Hanya « l'évolution du système bancaire Algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales » p 32, disponible sur www.enssea.net , consulté le 27/09/2020.

⁴³ KHERCHI Hanya « l'évolution du système bancaire Algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales » p 33, disponible sur www.enssea.net , consulté le 27/09/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

La période de 1966 à 1970 dite d'algérianisation a été marquée par la création de nouvelles banques commerciales nationales et cela par le biais du rachat des actifs des banques étrangères. C'est en cette période qu'ont été créées :

- la Banque Nationale d'Algérie
- le Crédit Populaire d'Algérie
- la Banque Extérieure d'Algérie

Chacune de ces banques avait donc un rôle bien déterminé et un champ d'intervention bien défini. Cette organisation a conduit à une spécialisation théorique de chaque banque dans le financement d'un secteur bien déterminé:

La BEA devait financer les opérateurs avec l'étranger,

Le CPA devrait financer les PME,

La BNA devrait financer le secteur agricole et les grandes entreprises.

- **La période de 1971-1985 :**

S'est caractérisée par la réorganisation des structures financières surtout par la réforme des mécanismes financiers⁴⁴. Cette réforme qui coïncidait avec le lancement des deux plans quadriennaux, devait permettre aux institutions bancaires d'assister le système de planification mis en place durant cette période, ceci devait se faire par la centralisation des ressources financières pour une meilleure allocation de celles-ci au financement de l'investissement. En 1972, la CAD jusqu'à cette date simple agent d'exécution du Trésor, a été transformé en «Banque Algérienne de Développement», banque qui devait jouer un rôle important dans le financement de l'investissement. Face à l'augmentation des besoins de l'activité économique. La spécialisation s'avérait être la meilleure solution pour répondre à cette augmentation de la demande. C'est dans cet objectif que la BNA et le CPA ont été restructurées, donnant ainsi naissance à deux nouveaux organismes bancaires qui reprenaient une partie de leurs activités.

⁴⁴ KHERCHI Hanya « l'évolution du système bancaire Algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales » p 33, disponible sur www.enssea.net, consulté le 27/09/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR):

Créée le 13 Mars 1982 par la restructuration de la BNA, elle avait pour missions la mise en place de nouveaux mécanismes pour le financement des activités agricoles et agro-industrielles⁴⁵.

- la Banque de Développement Local(BDL) :

Créée le 30 Avril 1982 par la restructuration du CPA, la BDL avait pour mission :

Le financement des investissements locaux et d'une partie des entreprises et établissements à caractère économique sous tutelle des wilayas et communes. Cette période a donc connu le passage d'un système bancaire constitué de trois banques à un système constitué de sept banques:

La BEA : Etait chargée du financement du secteur de l'énergie et du transport maritime,

La BNA : Etait chargée de l'industrie lourde et des services,

Le CPA : Avait en charge les secteurs de l'industrie légère et le bâtiment,

La BADR : Avait pour mission le financement du secteur agricole,

La BDL : Etait en charge des petites et moyennes entreprises et les entreprises locales,

La CNEP : Se chargeait du financement du logement,

La BAD : Etait chargée du financement des investissements planifiés à long terme,

Le système de financement adopté pendant les années 70 s'est avéré inefficace dès le début des années 80. Il ne répondait plus aux exigences de la sphère réelle. Cette situation était due au manque de responsabilisation des banques dans la prise de la décision d'investissement.

La loi bancaire de 1986 vise donc à définir un nouveau cadre institutionnel et fonctionnel de l'activité bancaire. Cependant, la mise en application de cette loi n'a eu lieu qu'en 1988 suite aux modifications apportées aux statuts de la Banque Centrale d'Algérie. Elle définit, d'une part, les nouvelles attributions des banques et instituts, d'autre part, une nouvelle organisation du système bancaire. Afin d'accompagner le Plan National de Développement, un plan national du crédit a été mis en place pour permettre l'exécution de ce plan de manière cohérente et efficace, la loi bancaire de 1986 définit deux types d'institutions:

⁴⁵ KHERCHI Hanya « l'évolution du système bancaire Algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales » p 34, disponible sur www.enssea.net , consulté le 27/09/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **Les institutions bancaires:**

La loi de 1986⁴⁶ décompose dans son article 144 les institutions bancaires en deux catégories :

- la Banque Centrale.
- les établissements de crédit

La loi définit les prérogatives de la Banque Centrale qui restent les même que celles d'avant la promulgation de la loi à savoir:

- le privilège de l'émission monétaire et de l'exécution des opérations sur l'or et les devises;
- l'octroi de découvert en compte courant au Trésor Public;
- la participation à la négociation des prêts et emprunts internationaux pour le compte de l'Etat;
- la proposition de mesures adéquates pour assurer les équilibres monétaires;
- la contribution à l'exécution et le suivi du plan national de crédit;
- la mise en œuvre des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs financiers et monétaires définis. Les établissements de crédit constituent le second type d'institutions bancaires défini par la loi. Ils ont pour obligation de:
- participer à la mise en œuvre du Plan National du Crédit;
- veiller à la sauvegarde des moyens mis à leur disposition et leur patrimoine;
- respecter les normes de gestion bancaire, financière et monétaire.

Les établissements de crédit étaient subdivisés en deux catégories:

- Les établissements de crédit à vocation générale « les banques» qui effectuaient les opérations de banque définies à l'article 17 de la loi;
- Les établissements de crédit spécialisés qui selon l'article 18 de la loi n'étaient habilités qu'à collecter les catégories de ressources et octroyer les catégories de crédit relevant de leur objet.

⁴⁶ Loi n°86-12 du 19 Août relative au régime des banques et crédit journal officiel n° 34 DU 20 Août 1986 p 984-988

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **Les institutions administratives:**

Dans le but de respecter le Plan National du Crédit, le système bancaire s'est doté en plus du Conseil National du Crédit déjà existant, d'une commission bancaire⁴⁷.

Le conseil national de crédit dont la principale mission était l'émission des avis et observations sur les équilibres macro-économiques et la structure monétaire et financière du pays participait également à l'élaboration du plan nation du crédit.

La commission de contrôle des banques qui était chargée du contrôle des opérations bancaires avait pour mission la mise en place des mesures nécessaires à une réglementation adéquate et une surveillance efficace des institutions bancaires.

En général, les banques commerciales existantes durant cette période étaient toutes publiques et qui exercent seulement un rôle de caisse de l'Etat en finançant automatiquement tous les plans mis en place par l'Etat dans son domaine d'exercice. Concernant la banque centrale, elle jouissait en termes de législation d'une autonomie large dont elle ne pouvait pas appliquer sur le terrain suite aux interventions successives de l'Etat.

1-3-3.Le système bancaire algérien de 1990 -2003:

La loi 90-10 annonçait une rupture par l'instauration des principes de séparation des pouvoirs. Elle consacrait l'indépendance de l'institution de l'émission par rapport au pouvoir exécutif. Elle visait une transformation radicale des anciennes pratiques dirigistes et la mise en place progressive des règles de gestion universellement admises. Enfin, elle visait la réorganisation de l'économie nationale par l'instauration de mécanismes fondés sur les règles de marché.

Durant la décennie 90, le système bancaire algérien a connu une activité intense, entre autre, la création de banques privées. La débâcle de ces dernières a incité les autorités à réfléchir sur les mécanismes et les outils pour une surveillance prudentielle renforcée.

Dans ce contexte l'ordonnance N°03-11 du 26 Août 200 est venue transformer la loi 90-10 du 14 Avril 1990.

⁴⁷ Article 29 de loi n°86-12 du 19 Août 1986 relative au régime des banques et au crédit.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **La loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit:**

La loi 90-10 du 14 avril 1990⁴⁸ relative à la monnaie et au crédit confère le pouvoir en termes de politique monétaire exclusivement à la banque centrale qui exerce pleinement son rôle d'unique autorité monétaire en Algérie. Parmi les dispositions de cette loi, on peut distinguer⁴⁹:

- ✓ la Banque d'Algérie n'est pas soumise à l'enregistrement au registre du commerce ;
- ✓ elle n'est pas soumise aux prescriptions légales ou réglementaires concernant la comptabilité publique de l'Etat ni au contrôle de la Cour des comptes ; elle suit les règles ordinaires de la comptabilité commerciale ;
- ✓ elle n'est pas soumise aux dispositions de la loi n° 88.01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques. Autrement dit, la Banque d'Algérie est totalement indépendante de l'Etat.

- **Gestion et surveillance de la banque centrale:**

La direction, l'administration et la surveillance de la Banque Centrale sont assurées, respectivement par un Gouverneur assisté de trois vice-gouverneurs, le Conseil de la monnaie et du crédit et deux censeurs⁵⁰.

- ❖ Le conseil de la monnaie et du crédit, agit tant comme conseil d'administration de la Banque centrale que comme organisme administratif édictant les normes monétaires, financières et bancaires⁵¹ ;
- ❖ Le Gouverneur et les vice-gouverneurs sont nommés par décret du Président de la République pour des durées de 6 ans et 5 ans respectivement⁵² ;
- ❖ Le Gouverneur assume la direction des affaires de la Banque Centrale, il prend toutes mesures d'exécution et accomplit tous actes dans le cadre de la loi ;
- ❖ Le gouverneur signe au nom de la Banque centrale toutes conventions, les comptes rendus d'exercice, les bilans et les comptes de profits et pertes. Il représente la Banque centrale auprès des pouvoirs publics, des autres banques

⁴⁸ Journal officiel n° 16 du 18 Avril 1990 P 450-473

⁴⁹ Article 13 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁵⁰ Article 19 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁵¹ Article 19 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁵² Article 20, 21,22 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

centrales, des organismes financiers internationaux et d'une façon générale, auprès des tiers⁵³.

La loi 90-10 a introduit deux structures essentielles en sein de la Banque d'Algérie ;

La première joue le double rôle d'autorité monétaire et de conseil d'administration de la Banque d'Algérie à savoir le Conseil de la Monnaie et du crédit ; et l'autre exerce la fonction de Superviseur du système bancaire algérien qui est la Commission Bancaire.

- **Le conseil de la monnaie et du crédit:**

Le conseil est composé :

- Du Gouverneur comme président;
- Des trois vices gouverneurs comme membres, de trois fonctionnaires du grade le plus élevé désignés par décret du Chef du Gouvernement en raison de leur compétence en matière économique et financière⁵⁴.

- **Attributions en tant qu'autorité monétaire:**

Dans le rôle d'autorité monétaire, le conseil de la monnaie et du crédit peut remplir plusieurs attributions entre autres le fait d'édicter⁵⁵:

- ❖ Les conditions d'établissement des banques et des établissements financiers ainsi que celles de l'implantation de leurs réseaux ;
- ❖ Les conditions d'ouverture en Algérie de bureaux de représentation de banques et d'établissements financiers étrangers ;
- ❖ Les normes et ratios applicables aux banques et aux établissements financiers, notamment en matière de couverture et de répartition des risques, de liquidités et de solvabilité ;
- ❖ La protection de la clientèle des banques et des établissements Financiers, notamment en matière d'opérations avec la clientèle ;
- ❖ Les normes et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers ainsi que les modalités et délais de communications des comptes et

⁵³ Article 28 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁵⁴ Article 32 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁵⁵ Article 44 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

états comptables, statistiques et situations à tous ayants droit notamment à la Banque centrale ;

- ❖ Les conditions techniques d'exercices des professions de conseil et de courtage en matière bancaire financière ;
- ❖ La réglementation des changes et l'organisation du marché des changes ;
- ❖ Tous autres règlements prévus par la loi.

La loi lui confère aussi le pouvoir de prise de décisions individuelles Suivantes⁵⁶ :

- Autorisation, modification et retrait de l'agrément des banques et établissements financiers algériens et étrangers ;
- Autorisation d'ouverture de bureaux de représentation des banques et d'établissements financiers étrangers, de façon générale la Banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie. A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution de crédits, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de régulariser le marché des changes⁵⁷.

- **La commission bancaire :**

La commission bancaire est chargée de contrôler le respect par les Banques et établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leurs sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Elle examine leurs conditions d'exploitation et veille à la qualité de leurs situations financières. Elle veille aussi au respect des règles de bonne conduite de la profession. Elle constate, le cas échéant, les infractions commises par des personnes non agréées .qui exercent les activités des banques et des établissements financiers et leurs appliquent les sanctions disciplinaires prévues par la loi⁵⁸.

⁵⁶ Article 45 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁵⁷ Article 55 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁵⁸ Article 143 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Elle est composée du Gouverneur ou du vice-gouverneur qui le remplace, du président, et des quatre membres suivants⁵⁹:

- Deux magistrats détachés de la Cour suprême proposés par le premier président de cette Cour après avis du conseil supérieur de la magistrature ;
- Deux membres choisis en raison de leurs compétences en matière bancaire, financière et surtout comptable, proposés par le ministre chargé des finances. Afin d'exercer ses pouvoirs, la commission bancaire fait effectuer des contrôles sur pièces et sur place au niveau des banques commerciales et établissements financiers⁶⁰. Pour ce fait, la Banque centrale est chargée, pour le compte de la commission bancaire, d'organiser le contrôle sur pièces et d'exercer le contrôle sur place par l'intermédiaire de ses agents et via la Direction Générale de l'Inspection Générale⁶¹.

Dans le but de mener à bien ses missions, la commission bancaire pour laquelle le secret professionnel n'est pas opposable peut⁶²:

- ✓ Charger de mission toute personne de son choix;
- ✓ Demander aux banques et établissements financiers tout renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'exercice de sa mission;
- ✓ Demander à toute personne concernée la communication de tout document et de tout renseignement. Lorsqu'une entreprise soumise au contrôle de la commission bancaire a manqué aux règles de bonne conduite de la profession, la commission, après avoir mis ses dirigeants en mesure de présenter leurs explications, peut leur adresser une mise en garde⁶³.

Aussi, lorsque la situation d'une banque ou d'un établissement financier le justifie, la commission bancaire peut lui enjoindre de prendre, dans un délai déterminé, toutes mesures de nature à rétablir ou renforcer son équilibre financier ou à corriger ses méthodes de gestion⁶⁴.

La commission bancaire peut désigner un administrateur provisoire auquel sont transférés les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion de l'entreprise concernée ou de ses succursales en Algérie et qui peut déclarer la cessation des paiements⁶⁵.

⁵⁹ Article 144 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶⁰ Article 147 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶¹ Article 148 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶² Article 150 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶³ Article 153 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶⁴ Article 154 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶⁵ Article 155 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Cette désignation est faite soit à la demande des dirigeants lorsqu'ils estiment ne plus être en mesure d'exercer normalement leurs fonctions, soit à l'initiative de la commission lorsque la gestion de l'entreprise ne peut plus être assurée dans des conditions normales, ou lorsqu'a été prises certaines sanctions disciplinaires⁶⁶.

Comme mesures disciplinaires contraignantes, une banque ou un établissement financier qui a enfreint une disposition législative ou réglementaire afférente à son activité et n'a pas déféré à une injonction ou n'a pas tenu compte d'une mise en garde, la commission bancaire peut prononcer l'une des sanctions disciplinaires suivantes ⁶⁷:

- ✚ L'avertissement ;
- ✚ Le blâme ;
- ✚ L'interdiction d'effectuer certaines opérations et toute autre limitation dans l'exercice de l'activité ;
- ✚ La suspension temporaire de l'un ou de plusieurs des dirigeants avec ou sans nomination d'administrateur provisoire ;
- ✚ La cessation des fonctions de l'une ou de plusieurs de ces personnes avec ou sans nomination d'administrateur provisoire ;
- ✚ Le retrait d'agrément.

En outre, la commission bancaire peut prononcer soit à la place, soit en sus de ces sanctions, une sanction pécuniaire. Après retrait d'agrément, la commission bancaire peut mettre en liquidation et nommer un liquidateur aux banques et établissements financiers⁶⁸.

- **Les banques et les établissements financiers :**

La loi définit la banque comme toute personne morale qui exerce à titre de profession habituelle les opérations de banque à savoir, la réception de fonds du public, les opérations de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci⁶⁹.

⁶⁶ Article 155 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶⁷ Article 156 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶⁸ Article 157 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁶⁹ Article 110 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Cependant, l'établissement financier ne peut exercer que deux de ces trois fonctions qui sont l'octroi de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et leurs gestions⁷⁰.

➤ Réception des fonds du public

Sont considérés comme fonds reçus du public, les fonds recueillis de tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer⁷¹.

➤ Octroi de crédit

Constitue une opération de crédit pour l'application de la présente loi tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédits les opérations de location assorties d'options d'achats notamment les crédits bail⁷².

➤ Les moyens de paiement

Sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé⁷³.

Les banques et établissements financiers peuvent en outre, effectuer les opérations connexes à leurs activités telles que⁷⁴:

- * Les opérations de change ;
- * Les opérations sur or, métaux précieux et pièces ;
- * Le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières ainsi que de tout produit financier ;
- * Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;

⁷⁰ Article 115 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁷¹ Article 111 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁷² Article 112 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁷³ Article 113 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁷⁴ Article 116 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

* Le conseil et la gestion financière, l'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises en respectant les dispositions légales sur l'exercice des professions, les opérations de location simple de biens meubles et immeubles pour les banques et établissements financiers habilités à effectuer des opérations de location assorties d'options d'achat. La loi oblige toute banque et établissement financier à avoir une autorisation d'exercice sur le sol algérien ainsi qu'un agrément avant d'exercer les opérations de banques.

Le conseil de la monnaie et du crédit est la seule autorité habilitée à fournir ce document après avoir vérifié que l'établissement respecte la totalité des exigences prévues par la loi⁷⁵.

- **Règlements de la banque d'Algérie :**

En application de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, le Conseil de la Monnaie et du Crédit édicte les règlements bancaires et financiers que promulgue le Gouverneur de la Banque d'Algérie. Depuis l'avènement de la loi relative à la monnaie et au crédit à fin décembre 2002, 104 règlements ont été édictés. Ces règlements ont été publiés au Journal Officiel et ce, en application de l'article 47 de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 en ses alinéas 1 et 2. L'exigence essentielle consiste en le capital minimum qui est de **500 millions de dinars** pour une **banque** et de **100 millions de dinars** pour un **établissement financier**. Une partie qui s'élève à **25 %** du capital doit être libérée avant l'entrée en exercice et le reste au plus tard 5 ans après. Il est à préciser que l'apport du capital peut s'effectuer soit en nature (cash) soit en numéraire⁷⁶.

Plusieurs règlements ont suivi cette loi qui représente en fait des décrets d'application. Ils ont introduit le volet des exigences en matière de réglementation prudentielle ainsi que des procédures de déclarations à la Banque d'Algérie. Un ratio de solvabilité (ratio des fonds propres) a été introduit, qui n'est que l'application du ratio Cooke exigeant ainsi un pourcentage minimum des fonds propres couvrant **8%** du risque de crédits pondéré⁷⁷ (De ce fait et dans le but de limiter les opérations de provisionnement des créances douteuses, un règlement précise chaque créance provisionnelle ainsi que son taux de provision⁷⁸)

⁷⁵ Article 129 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

⁷⁶ Article 1 du règlement 90-01 du 4 juillet 1990.

⁷⁷ Article 4 du règlement 90-01 du 4 juillet 1990.

⁷⁸ Règlement 91-01 du 14 Août 1991

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

En outre, d'autres exigences ont été introduites en la matière du ratio de liquidité, de la subdivision des grands risques, des positions de change et des réserves obligatoires⁷⁹, ainsi que le contrôle interne des banques et établissements financiers⁸⁰.

1-3-4 Système Bancaire Actuel :

L'ouverture du système algérien en direction du secteur privé national et étranger a été accélérée en 1998, à l'achèvement du programme d'ajustement structurel⁸¹. A fin 2001, le système bancaire algérien est composé de 26 banques et établissements financiers publics, privées et mixtes, agréés par le conseil de la monnaie et du crédit, 10 Milliards de DA pour la création d'une banque et de 2,5 milliards de DA pour un établissement. A côté de cet ensemble d'intermédiaires financiers, il est à rappeler l'existence :

- ❖ De l'institut d'émission, la BA qui a pris la relève de la BCA;
- ❖ Du Trésor avec ses services déconcentrés, les trésoreries de wilaya qui relèvent du ministère des finances et qui font des opérations de banques (collecte des ressources);
- ❖ Les services financiers de la Poste sont exercés par les centres des chèques postaux (CCP). Le centre des chèques postaux, qui relevait du ministère P&T, a été transféré à un opérateur public, Algérie Poste, créée en la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Cet établissement fait également certaines opérations de banque : collecte des ressources, rapatriements et transferts de fonds.

- **Les banques publiques Algérienne :**

Les banques publiques, exerçant en 2006 sont citées ci-dessous:

- **Le CPA** ; créée le 29 décembre 1966
- **La CNEP** ; créée le 10 août 1964
- **La BNA** ; créée le 13 juin 1966
- **La BEA** ; créée en 1967

⁷⁹ Instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles et gestion des banques et établissements financiers.

⁸⁰ Règlement 02 – 03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissement financiers.

⁸¹ Mémoire de magister en sciences commerciales HENNICHE Faiza « Le management dans les banques publiques » P 51, disponible sur www.memoireonline.com, consulté le 29/09/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **La BADR** ; créée le 13 mars 1982

-**La BDL** ; créée le 30 avril 1985

A côté de ces six banques publiques, il est à relever l'existence:

- De la **CNMA**, qui a été agréée par le CMC le 06 Avril 1997 pour effectuer des opérations de banque alors que le ministère des finances a agréé ce même établissement pour effectuer des opérations d'assurance;

- De la **BAD** qui continue à exercer sans agrément.

L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence, n'est pas encore perçue par les banques publiques comme un défi sérieux, malgré de lourds handicaps qu'elles doivent surmonter rapidement pour être compétitives (l'endettement hors normes de leurs clientèles et la médiocrité de leurs services).

- **Les banques privées algériennes:**

A fin 2002, les banques privées algériennes sont les suivantes⁸²:

- **El Khalifa Bank**: 27 Juillet 1998;

- **BCIA**: 24 Septembre 1998;

- **CA Bank** : 28 Octobre 1999;

- **Banque Générale Méditerranéenne** : 30 Avril 2000.

- **Les banques privées étrangères :**

A ce jour, le Conseil a accordé des autorisations de constitution à des établissements bancaires privés étrangers et aux banques mixtes, marquant de ce fait sa volonté d'ouverture du secteur bancaire à la concurrence privée étrangère. Les banques agréées sont⁸³ :

- **Arab Banking Corporation**: 24 Septembre 1998;

- **Citibank** : 18 Mai 1998;

- **Société Générale d'Algérie** : 04 Novembre 1999;

- **Natex Is Amana Banque** : 27 Octobre 1999;

⁸² "Le système financier Algérien chantier prioritaire " supplément au MCOI n° 1548, 30 Mai 2002.

⁸³ New article 'Les banques étrangères renforcent leur présence à Alger''30/04/2003, disponible sur www.algerieinterface.com , consulté le 29/09/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **Al Ryan Algerian Bank**: 08 Octobre 2000;
- **Arab Bank**: 15 Octobre 2001;
- **BNP Paribas**: 31 Janvier 2002;
- **CIC (France)**
- **Crédit Agricole Indosuez (France)**
- **Crédit Lyonnais (France)**
- **UBAF (France)**
- **El Baraka Bank** : banque mixte, dont le capital est détenu par des banques publiques algériennes et des banques privées étrangères; a été agréée le 03 Novembre 1990.

- **Les établissements financiers:**

Les établissements financiers agréés par le conseil de la monnaie et du crédit sont⁸⁴ :

- Union Bank**: 07 mai 1995;
- Salem**: 28 Juin 1997;
- Finalep** : 06 Avril 1998;
- Mouna Bank** : 08 Août 1998;
- Algerian International Banking** : 21 Février 2000 ;
- So finance** : 09 janvier 2001;
- Arab Leasing Corporation** : 20 février 2002.

Les banques nouvelles, bien que de dimensions modestes au départ de leurs activités, semblent intéressées par le marché de la privatisation et de la Bourse en voie d'émergence, et leurs corollaires la reprise d'entreprises, l'acquisition d'actions de privatisation, le swap de dettes, l'intermédiation boursière.

⁸⁴ Mémoire de magister en sciences commerciales HENNICHE Faizî « Le management dans les banques publiques » P 52, disponible sur www.memoireonline.com , consulté le 29/09/2020

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Section 2 : la croissance économique :

Les multiples théories du développement nous ont appris que l'objectif pour n'importe quelle économie, est la quête du bien être socio-économique des différentes couches de la société, et cela se fait par une répartition équitable des fruits de croissance. La notion de croissance ainsi que ses instruments de mesures ont connu une longue histoire et continuent d'alimenter les débats sur leurs efficacités et leurs pertinences. Afin de mieux cerner le Concept de croissance économique, nous avons considéré nécessaire de commencer par donner quelques définitions et notion de base essentielles.

2-1. Définition de la croissance économique :

Ils existent plusieurs types de définitions :

- Selon François PERROUX (1969), « *la croissance économique est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs longues périodes d'un indicateur de dimension, pour une nation, c'est le produit global en termes réels⁸⁵* ».
- Marc Herve lin et Jacques Bou choux : « *La croissance est définie par l'accroissement durable de la dimension d'une unité économique, simple ou complexe, réalisé dans des changements de structure et éventuellement de système, et accompagné de progrès économiques variables⁸⁶* ».
- Selon S.Kuzents : « *la croissance économique moderne est l'extension d'un système de production au sens le plus large du terme, reposant sur l'application toujours plus poussée de la science, c'est-à-dire un système organisé de connaissances contrôlées.⁸⁷* »

Au sens strict, la croissance économique correspond donc à l'augmentation de la production de biens et services d'une nation, sur une longue période.

2-2. Les Mesures de la croissance économique :

La croissance économique étant une augmentation et une variation du PIB réel, c'est-à-dire la richesse créée au sein d'un pays pendant une longue période. La variation relative de

⁸⁵ Bétoine A., Cazorla A., Dolo C., Draie. A M, dictionnaire des Sciences économiques, 2ème Edition, Paris, 2007, P.117.

⁸⁶ Perroux F., (1961), « l'économie du XX° siècle », édition PUF, Paris, p. 408.

⁸⁷ Noushi M., Ben chi, R, « la croissance au XIXème et XXème siècle, Histoire Economique contemporaine », 15thèmes, 2^{ème} édition, P.44

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

ce PIB en volume d'une année sur l'autre détermine ce que l'on appelle taux de croissance⁸⁸. Par définition, le PIB est la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des branches d'activités.

2-3. Les facteurs de la croissance économique :

Les facteurs de la croissance économique sont multiples mais les principaux facteurs que nous verrons ci-après sont les facteurs primaires et les facteurs favorables à la croissance.

- Les facteurs primaires :

En général, le capital et le travail sont les facteurs principaux de la croissance économique mais le progrès technique est aussi considéré comme un de ces facteurs économiques dû à l'évolution de la technologie. Selon les auteurs, c'est le « résidu ».

Arthur LEWIS⁸⁹ affirme que « *les trois causes immédiates de la croissance économique sont l'activité économique, le progrès du savoir et l'augmentation du capital.* »

- Le facteur travail :

Le facteur travail désigne l'ensemble des heures de travaux effectuées par les personnes (salariés ou non), qui travaillent dans l'entreprise, il faut donc multiplier le nombre de travailleurs par le nombre d'heure qu'ils assurent.

Il y'a deux types d'indicateurs qui sont utilisés :

- Tout d'abord le nombre de travailleurs qu'on appelle aussi d'actifs occupé ou le nombre d'emplois.
- Ensuite, et c'est le plus pertinent mais pas toujours disponible, le nombre total d'heures effectuées au cours d'une année par chacun des travailleurs.

Il y'a aussi deux aspects qui caractérisent ce facteur à savoir :

- L'aspect quantitatif : qui se traduit par le niveau de la population active (la population en âge de travailler ayant ou cherchant un emploi)

⁸⁸ Calcul du taux de croissance : $\frac{PIB_t - PIB_{t-1}}{PIB_{t-1}} \times 100$

⁸⁹ La première édition de l'ouvrage du professeur LEWIS date de 1955

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- L'aspect qualitatif : déterminé par le niveau moyen des qualifications (la quantité du travail fournie par la main d'œuvre qualifiée).

Cependant, l'augmentation de la population active n'est pas suffisante pour entraîner une hausse du volume de travail disponible dans l'économie, car il dépend aussi de la durée du travail effectuée par chaque actif.

Quantité annuelle de travail = niveau de l'emploi

La croissance ne s'explique donc pas à long terme par une hausse de la quantité de travail, mais par sa grande efficacité.

- **Le facteur capital :**

Le facteur capital regroupe les biens ou les services qui peuvent être utilisés lors de plusieurs cycles de production car ils ne sont pas détruits au cours d'un de ces cycles. Il s'agit de la multiplication des machines, des outils, des matériels de transports etc.

- Comme le facteur travail, le facteur capital peut croître en quantité et en qualité. En ce qui concerne la quantité, elle porte essentiellement sur le capital technique, il s'agit de la multiplication des machines qui facilitent le travail à l'homme. De plus, l'augmentation des capitaux facile à l'investissement qui favorise la croissance.

- **Le Progrès technique :**

Il se définit comme tout ce qui rend la combinaison capital-travail plus performante. Il provient de la combinaison de trois domaines de recherches essentiels :

- La recherche fondamentale : elle correspond à un approfondissement général de la connaissance scientifique ;
- La recherche appliquée : est liée directement à des besoins cruciaux du marché (création du nouveau produit).

La recherche développement : qui a pour but d'aboutir à la commercialisation d'une nouveauté, soit au niveau des processus de production, soit au niveau des produits.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

2-3-1. Les facteurs favorables à la croissance économique :

Ces facteurs peuvent être économiques et non-économiques, mais elles peuvent avoir des conséquences sur la croissance. Ce sont l'industrialisation, la demande globale, la structure de financement et l'environnement international.

- **L'industrialisation** :

Selon FREYSSNET⁹⁰ : « *l'industrialisation est la mécanisation et l'augmentation du travail c'est-à-dire la spécialisation* ». En effet, l'industrialisation présente plusieurs avantages puisqu'elle permet de moderniser l'économie en traduisant le progrès technique ainsi plusieurs externalités positives sur la croissance économique.

- **La demande globale** :

Il y'a un accroissement de la demande globale, qui est constituée par la demande globale de consommation, d'investissement de l'Etat et de l'Extérieur qui impliquent un accroissement de la production globale : d'où une augmentation de la production, une création de nouveaux emplois, une augmentation du revenu et du pouvoir d'Achat de la population. C'est un cercle vertueux qui affecte positivement la croissance.

- **La structure de financement** :

Il est important que le secteur financier d'un pays soit mis en place correctement pour améliorer les transactions (l'épargne se transforme en investissement) puisque l'investissement qui permet de financer l'accroissement de la production et ainsi participer à la croissance économique.

- **L'environnement de la croissance économique** :

Il affecte la croissance économique d'un pays dans le cadre d'une ouverture économique à l'étranger.

⁹⁰ Robert BOYER et Michel FREYSSNET, (1999), le système de production Ford et sa crise précoce 1908-1939.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

2-4. Les différents types de croissance économique :

La croissance économique se diffère d'une économie à une autre et elle ne repose pas nécessairement sur les mêmes facteurs. Il est alors judicieux d'essayer de caractériser les types de croissance en fonction de l'importance relative des différents facteurs.

- **La croissance extensive** :

La croissance extensive résulte principalement de l'augmentation des quantités de facteurs de production mis en œuvre (plus de machines et/ou plus de matières premières)

- **La croissance intensive** :

Celle-ci est le résultat de l'amélioration de l'efficacité des facteurs de production⁹¹, elle se traduit par l'augmentation de la valeur ajoutée par salarié ou par l'accroissement des performances des machines, du fait du progrès technique. Elle s'appuie donc des gains de productivité.

- **La croissance potentielle** :

Ce type de croissance résulte de l'utilisation efficace de la totalité des facteurs de production existant. La croissance économique effective se définit comme la croissance empiriquement mesurée. L'écart entre le taux de la croissance effective et celui de la croissance potentielle conduit à deux situations :

- Lorsque le taux de la croissance effective est inférieur au taux de croissance potentielle, le taux d'utilisation des capacités de production est insuffisant et le chômage augmente.
- Lorsque le taux de la croissance effective est supérieur au taux de croissance potentielle, le taux d'utilisation des capacités est à son maximum et l'économie nationale se trouve en situation de « surchauffe » (pression inflationniste). La croissance potentielle peut donc se définir comme la croissance maximale compatible avec une inflation stable.

⁹¹ Bétoine A, Cazorla A..., Dolo C..., Draie A..., Dictionnaire des sciences économiques, 2^{ème} édition, Paris 2007, P123

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **La croissance zéro:**

La croissance zéro est une expression utilisée dans les années 1970 par un rapport du club de Rome à la suite d'un débat portant sur les effets négatifs de la croissance économique⁹² (pollution, épuisement des ressources naturelles) et le partage inégalitaire de ses fruits.

Certains économistes se sont alors demandé s'il ne fallait pas « stopper » la croissance, en défendant l'hypothèse d'une « croissance zéro ».

2-5. Les différentes théories de la croissance économique :

La croissance : initiée en 1779 par la vision optimiste d'Adam Smith, réapparue au XIXe siècle dans les travaux de MALTHUS, RICARDO et MARX. La croissance est la résultante du progrès technique, de part et d'autre, de l'augmentation du niveau de production, conjuguée d'une augmentation du revenu des salariés, entraînant l'augmentation du PIB national, par rapport à l'augmentation de la consommation induite.

L'analyse de la croissance économique s'est faite de SMITH à SCHUMPETER, passant de RICARDO à MARX, aussi par SOLOW et HARROD et DOMAR. Chacun de ses économistes abordent celle-ci de manière différente :

2-5-1. Les premières théories Classiques et Marxistes :

- **Adam SMITH** (1776) :

Adam Smith, dans son livre « Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations (1776) » évoque déjà la notion de croissance. En fait, il essaye de déterminer les facteurs conduisant à la production de richesses. Selon lui, la division du travail est le facteur clé dans la formation de la croissance. Cette division du travail existe tant sur le niveau national qu'international et elle consiste en une spécialisation qui améliore la productivité. C'est grâce à ce gain de productivité alors que la croissance économique s'obtient⁹³.

⁹² Bétoine A, Cazorla A..., Dolo C..., Draie A..., Dictionnaire des sciences économiques, 2^{ème} édition, Paris 2007. p. 124.

⁹³ Marc MONTOUSSE, 1989, Théorie économiques, éd Bréal, Paris p65-71.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **Thomas MALTHUS** (1796) :

Thomas Malthus publie également un ouvrage intéressant concernant la croissance économique. Dans cet ouvrage, « *Essai sur le principe de population* », il procède à une analyse critique de la croissance économique suivant une optique démographique. D'après cette analyse, la croissance démographique de la population limite la croissance économique. Ainsi, pour pouvoir profiter d'une croissance économique, la solution c'est une baisse de la natalité et une hausse de la mortalité⁹⁴.

- **David Ricardo** (1817) :

David Ricardo (1772-1832) souligne, quant à lui, que la croissance est limitée par la loi des rendements décroissants. La valeur ajoutée se répartit entre trois agents : les propriétaires fonciers, les salariés et le capitaliste. Lorsque la population s'accroît, il convient d'augmenter la production agricole, or les nouvelles terres mises en culture sont de moins en moins productives⁹⁵. Le coût de production va donc s'élever, entraînant inévitablement la hausse des salaires et de la rente foncière. Les profits vont se réduire jusqu'à ce que les capitalistes ne soient plus incités à investir. L'économie atteint alors la situation d'Etat stationnaire. Afin de retarder cette situation, RICARDO préconise d'augmenter les gains de productivité dans l'agriculture grâce au progrès technique et de s'ouvrir au commerce international. Cette thèse accentue ainsi la théorie de la croissance ricardienne comme étant le résultat de l'apport du progrès technique sur la production globale et de l'ouverture extérieure d'un pays⁹⁶.

- **Karl MARX**(1844) :

MARX (1818-1883) a été le premier économiste à proposer un modèle formel de croissance, à l'aide de ses schémas de reproduction élargie. Il considère que la croissance est limitée dans le mode de production capitaliste en raison de la baisse tendancielle des taux de profit. En effet, la recherche d'une plus-value toujours plus importante et la concurrence entre capitalistes devraient provoquer une crise dans le système capitaliste. L'analyse de MARX nous permet d'avancer que la croissance n'est qu'un facteur de développement économique, résultant du système capitaliste à intensité élevée.

⁹⁴ Idem

⁹⁵ Economiste classique Anglais, (1772-1832) célèbre pour sa théorie des rendements décroissants

⁹⁶ Marc MONTOUSSE, 1989, théories économiques, éd. Bréal, Paris p65-71.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- **Joseph Alois SCHUMPETER**(1911) :

Joseph SCHUMPETER⁹⁷ affirme que « la croissance est le fait de l'apparition d'innovation dans le domaine industriel permettant aux ouvriers de bénéficier de revenus supplémentaires permettant à ces derniers d'améliorer leurs niveaux de vie et d'accroître le PIB national ». La variation du PIB rencontré permet alors de définir cette croissance.

Cette analyse Schumpétérienne est intéressante car elle définit la croissance comme étant une croissance endogène, consécutive à l'avancée technique et technologique dans le domaine de la production.

2-5-2. Le modèle néoclassique : l'approche de SOLOW ⁹⁸

Le modèle néoclassique de SOLOW attribue l'origine de la croissance par tête au montant de capital technique investi. En raison des rendements décroissants des facteurs de production, les économies vont atteindre un point où toute augmentation des facteurs de production n'engendrera plus d'augmentation de la production par tête. Ce point, c'est l'Etat stationnaire. Cependant, SOLOW note que les économies n'atteignent jamais ce stade, faute du progrès technique, qui accroît la productivité des facteurs. Autrement dit, sur le long terme, la croissance provient du progrès technique exogène pour SOLOW. La croissance exogène est une théorie économique développée par Robert SOLOW qui soutient que ce progrès technologique et la croissance démographique servent à la croissance sur le long terme. SOLOW considère la croissance comme étant la résultante de phénomènes extérieures, comme « tombée du ciel » et ne provenant pas des entreprises elles-mêmes.

2-5-3. Les modèles de croissance postkeynésiens : Modèle d'HARROD et DOMAR

Le modèle Harrod - Domar vise à étendre sur une longue période la théorie générale de Keynes. Dans ce modèle, on accorde le rôle important de l'investissement et de la demande. Selon Domar, pour analyser le processus de la croissance économique, il ne faut pas seulement considérer l'investissement comme un instrument générateur de revenu mais également un créateur de capacités de production car en effet c'est la totalité de

⁹⁷ Economiste hétérodoxe autrichien (1883-1950) célèbre pour sa théorie de la croissance endogène basée sur l'innovation et l'entrepreneur Schumpétérien.

⁹⁸ Solow, R. M. (1956). A contribution à la théorie de la croissance économique. Journal d'économie QUATERLY, 70(1), 65-94.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

l'investissement qui accroît la capacité de production. Le revenu quant à lui dépend de l'accroissement de l'investissement.

Harrod va établir quant à lui une explication de long terme de la croissance économique qui se rapproche de celui de Domar. Ce qui a donné naissance au modèle d'Harrod – Domar. Il va montrer l'instabilité de la croissance économique. Il existe selon Harrod :

- Un taux de croissance effectif g qui est le taux auquel le revenu croît dans l'économie et où l'égalité est réalisée entre l'épargne et l'investissement.
- Un taux de croissance garanti G_W qui est le taux permettant à l'économie de suivre le sentier d'équilibre : l'investissement désiré des entrepreneurs doit être égal à l'investissement réalisé.

2-6. La croissance économique et le développement :

La croissance économique étant de ce fait un processus cumulatif d'interactions, qui se traduit par la hausse continue de productivité, l'augmentation continue de la quantité de biens et de services produits par habitant d'un espace économique donné⁹⁹.

En revanche, le développement est un processus complexe qui concerne les aspects quantitatifs et qualitatifs du phénomène. Dans ce qui suivra, nous présenterons quelques définitions relatives au développement économique qui est toujours faite par rapport à la croissance économique, elle-même phénomène économique. Celui-ci est d'ailleurs souvent considéré comme un phénomène qualitatif qui s'opère la modification des structures économiques, sociales et mentales de tout pays. Les nombreuses tentatives de mesures du développement établies par le PNUD permettent de connaître un peu plus le développement, de prendre compte d'avantage certains aspects à travers les divers indicateurs (IDH, ISDH) mais en même temps demeure contestés et critiqués, car ils sont beaucoup plus adaptés aux pays développés et ne prennent pas tous compte de la situation des PED, sinon que très particulièrement. De ce fait, le développement englobe la croissance. Celles-ci sont en résumé¹⁰⁰ :

⁹⁹ J. Bremond et A. Gélérans/ Dictionnaire économique et social/Hatier/Page 118/1981.

¹⁰⁰ ASSIDON. E/ les théories de la croissance (la pensée économique contemporaine) édition le seuil, p 120

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- Un mouvement ascendant de certaines grandeurs économiques, comme le PNB et le RN ;
- Un phénomène largement irréversible, puisque son caractère auto-entretenu engendre des modifications cumulatives des conditions de production : investissements, qualifications de la main-d'œuvre, progrès technique, réorganisation et nouvelles habitudes de consommation ;
- Un mouvement de transformation structurelles repérables par des indicateurs et par des mutations sectorielles (part de chaque secteur économique, nouvelles industrie, croissance de la valeur ajoutée par travailleur...) et s'accompagne de mutations sociales qui assurent dans le temps les flux de production (nouveaux rapports de propriété, nouvelles technologies, croissance des biens de production) .

En résumé F. Perroux souligne ainsi que le « *développement englobe et soutient la croissance* ». La croissance concerne souvent les agrégats économiques. Elle constitue de ce fait, un phénomène quantitatif, car susceptible d'être mesuré. La croissance est historiquement liée au développement économique. La 1^{ère} est de nature qualitative, le second d'ordre qualitatif et perçu comme un processus de changement profond et durable des structures économiques, sociales et culturelles.

Le développement s'intéresse à la structure de la production qui se modifie lorsqu'une économie passe par exemple d'un secteur primaire prédominant à un secteur tertiaire développé.

On parle également de développement quand la croissance fait évoluer les structures familiales vers de nouveaux modes de vie et donne un accès plus étendu à la scolarité, ou lorsque la population devient plus urbaine et que le pouvoir d'achat augmente.

Le développement se constate également à travers les entreprises, lorsque celles-ci s'ouvrent vers l'extérieur et s'internationalisent.

« *Le développement économique est donc la croissance économique accompagnée de l'amélioration des conditions de vies* ».

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

2-6-1. L'indicateur du développement :

Le PIB ne convient pas pour mesurer le développement¹⁰¹. C'est un indicateur quantitatif qui ne prend pas en compte les facteurs qualitatifs d'une économie. Il faut donc utiliser un outil de mesure commun aux différents pays, qui permet de rendre compte de la dimension qualitative du progrès socio-économique. Le principal indicateur pour mesurer le développement et comparer ainsi les pays est donc l'**IDH (Indice de Développement Humain)**. Développé par le PNUD en 1990, il tient compte du **PIB, de l'espérance de vie et du niveau d'instruction**. Le niveau d'instruction est divisé en deux parties : **le taux d'alphabétisation et le nombre moyen d'années scolaires**.

Le mode de calcul de L'IDH est le suivant : pour chaque pays, on calcule la moyenne des trois indices spécifiques (PIB, espérance de vie et niveau d'instruction). La valeur 0 correspond au niveau minimum et la valeur 1 au niveau maximum.

Le PNUD a également développé en 2002 **L'indicateur de pauvreté humaine (IPH)** qui permet de caractériser le niveau de pauvreté d'un pays. Il mesure les déficits élémentaires tels que la faible longévité, le pourcentage d'analphabètes et le pourcentage de personnes privées d'accès aux ressources de base.

2-6-2. L'importance de la croissance économique dans un pays :

- La croissance économique est un facteur pour le développement¹⁰² et la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;
- La croissance est une démarche à long terme qui a besoin de la stabilité politique et économique. La volonté et la détermination politique sont des données qui constituent une garantie séduisante et attractive pour les capitaux privés locaux et étrangers ;
- La croissance exige un fort taux d'investissement, privés et publics : un niveau de 25% du PIB constitue une bonne référence. Les investissements dans l'éducation et la santé et aussi dans les infrastructures de base en général sont un facteur fondamental et déterminant du développement ;

¹⁰¹ Mesurer la croissance économique et le développement. Disponible sur www.maxicours.com, consulté le 20/11/2020.

¹⁰² Achour Tania Yama, l'analyse de la croissance économique en Algérie, thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- La croissance suppose une intégration à l'économie mondiale pour acquérir et maîtriser de nouvelles technologies, s'introduire au marché et développer les échanges. L'intégration régionale est un précieux atout de développement. La concurrence est une option nécessaire durant le processus de développement, c'est un outil de régulation, de réduction de coûts et de promotion de la qualité.
- La croissance suppose la mobilité de la main d'œuvre et la lutte contre le marché informel : dans le monde du travail. Une politique de protection sociale efficace et égalitaire est un élément constitutif d'un développement équitable ;
- La croissance doit conduire à un partage des résultats, la qualité de l'éducation et de la formation et l'égalité des chances sont des facteurs déterminants pour un meilleur développement dans le futur.

2-7. Les limite du PIB¹⁰³ :

Le choix du produit intérieur brut pose en réalité une série de problèmes, qui tiennent à son mode de construction et à la représentation qu'il donne de la croissance économique. L'augmentation du PIB ne signifie pas nécessairement que la population bénéficie de richesses disponibles plus nombreuses. Cela dépend de plusieurs facteurs.

- Si le PIB augmente moins vite que la population alors la richesse disponible par habitant diminue, ce qui s'avère incompatible avec l'idée que la croissance augmenterait le bien-être de la population ;
- Le PIB ne mesure par définition que la valeur ajoutée produite par les agents résidents, et ne tient pas compte des transferts de ressources entre nations. Pour certains pays en développement, ces transferts représentent une part très sensible de la richesse nationale ;
- Le PIB est un agrégat qui fait l'objet d'une construction statistique reposant sur de nombreuses conventions, indispensables pour évaluer l'ensemble, hétérogène par nature, de biens et services produits par une économie, par exemple l'économie domestique n'est pas évaluée dans le PIB ;

¹⁰³ Achour Tania Yama, l'analyse de la croissance économique en Algérie, thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

- Les indicateurs bruts comme le PIB incorporent par définition la consommation de capital fixe, c'est-à-dire l'amortissement économique nécessaire au remplacement du Capital fixe. L'évaluation de l'amortissement est très complexe et reste approximative, ce qui explique le choix par défaut d'un indicateur brut.

2-8. La croissance économique en Algérie :

Dans les pays en développement riches en ressources naturelles¹⁰⁴, l'accélération de la croissance économique s'expliquerait presque exclusivement par les revenus élevés générés de la ressource naturelle. L'abondance de cette ressource facilite la croissance économique par l'accumulation du capital. Mais une bonne dotation en ressources naturelles n'est pas un gage de succès pour le développement. Plusieurs études récentes ont démontré que les pays en développement riches en ressources ont eu des résultats inférieurs à ceux des pays en développement dépourvus de ressources naturelles. Les pays dépendant des exportations de ressources naturelles sont plus fortement corrélés à une croissance plus faible. Les pays riches en ressources principalement pétrolières ou minières figurent parmi ceux qui ont la plus faible croissance, alors qu'ils présentent une forte capacité d'investissement et d'importation.

Le secteur économique Algérien a connu au début des années 90 une profonde mutation avec le passage d'une économie administrée à une économie de marché. Cette mutation s'est caractérisée par une ouverture des échanges commerciaux, et une présence de l'entreprenariat privé dans l'ensemble des secteurs économiques. La contribution du secteur privé au PIB Hors hydrocarbures a atteint 70%. La mise en œuvre de l'accord d'association à l'UE est effective, ainsi que les négociations pour l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du commerce.¹⁰⁵

Selon certains indicateurs, l'économie algérienne est viable, car ses « grands équilibres » macroéconomiques ont été restaurés. La position budgétaire était excédentaire de 2006 à 2008 (12,9% du PIB en 2006, 11,4% en 2007, 6% en 2008). A fin 2010, les ressources du fonds de régulation des recettes (FRR) étaient de 60 milliards USD, aujourd'hui ce fonds

¹⁰⁴ Achour Tania Yama, l'analyse de la croissance économique en Algérie, thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014

¹⁰⁵ Achour Tania Yama, l'analyse de la croissance économique en Algérie, thèse de doctorat, université de Tlemcen, 2013-2014

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

est doté de 73 Mds USD¹⁰⁶. L'excédent du compte courant de 5,5% en 2010, a permis aux recettes d'exportations d'atteindre 56,6 milliards USD contre 45,5 milliards en 2009. L'encours de la dette extérieure a diminué pour atteindre 5,4 milliards USD en 2009 et représentait environ 2,7% du PIB. Grâce aux remboursements anticipés, le pays est actuellement créditeur net vis-à-vis de ses partenaires économiques. Les réserves officielles de change (157 milliards USD à fin 2010 contre 149 milliards USD en 2009)¹⁰⁷ restent à un niveau très élevé.

Le secteur des hydrocarbures est le pilier de l'économie Algérienne (1% des réserves mondiales de pétrole et 3% de celle de gaz naturel). Il représente à lui-même près de la moitié du PIB (45% en 2007 et 50% en 2008)¹⁰⁸. Cette capacité offre au pays les moyens financiers pour mettre en œuvre une croissance économique rapide. Cependant, la situation économique reste caractérisée par le faible niveau de la production industrielle hors hydrocarbures et un taux de chômage considérable. L'administration enregistre un taux de chômage situé entre 12 et 15%¹⁰⁹. La fragilité de l'économie Algérienne à la volatilité des prix pétroliers est très élevée. La conjonction de cette volatilité des prix avec d'autres difficultés de gestion économique (contrôle administratif distorsions des prix, ouverture restreinte aux échanges hors hydrocarbures, manque d'investissement direct étrangers s'est traduite par un impact négatif sur la productivité et la croissance. La production nationale par tête a tendance à diminuer dans le temps, et le pouvoir d'achat de la majorité s'abaisse en parallèle.

2-8-1. Les évolutions récentes du PIB en Algérie¹¹⁰ :

Tableau 1	2019
Population, en millions	42,7
PIB en milliards de dollars courants	206,3
PIB, par habitants en dollars courants	4834
Taux de pauvreté sur la base du seuil nationale ^a	5,5

¹⁰⁶ Groupe de la Banque Africaine de développement. Mai 2011

¹⁰⁷ Publier dans le financier du 12/09/2011.

¹⁰⁸ Rapport sur la dépense publique et son évolution. Projet de loi de Finance pour 2012

¹⁰⁹ Direction générale du trésor, Lettre Economique d'Algérie n°14, décembre 2012

¹¹⁰ Banque mondiale : Algérie, Rapport de suivi de la situation économique (avril 2020)

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Taux de pauvreté sur la base du seuil international (1,9dollar) ^a	0,5
Taux de pauvreté fixé sur la base du seuil pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (3,2 dollars) ^a	3,9
Indice de Gini ^b	27,6
Taux de scolarisation, primaire (% brut) ^c	111,8
Espérance de vie à la naissance, années ^c	76,5

Source : indicateurs du développement dans le monde, Macro Poverty Outlook, et données officielles.

Note :

(a) valeur la plus récente (2011).

(b) valeur la plus récente tirée des indicateurs du développement dans le monde (2017)

(c) valeur la plus récente tirée des indicateurs du développement dans le monde (2017)

Au terme d'une année marquée par l'incertitude politique et des troubles sociaux ayant entraîné la décélération de l'activité économique, en 2020, l'épidémie de COVID-19 ralentira la consommation et l'investissement, et la chute des prix du pétrole réduira les recettes budgétaires et les recettes d'exportation. Le nouveau gouvernement a la lourde tâche de maintenir la stabilité macroéconomique, de faire face à la crise de santé publique et de poursuivre les réformes structurelles.

La croissance du PIB s'est ralentie pour s'établir à 0,9% en 2019, contre 1,4% l'année précédente. Le secteur pétrolier a enregistré une contraction moyenne moindre dans les neuf premiers mois de 2019 par rapport à l'année précédente (-4,3% contre -6,4% en 2018).

Parallèlement, la croissance de l'activité hors hydrocarbures a atteint 2,6% au cours de la même période, en baisse par rapport à 3,3% en 2018. Du côté de la demande, l'augmentation de l'investissement et la consommation publics a soutenu l'activité économique, mais les troubles sociaux et l'incertitude politique ont freiné la croissance de la consommation privée, qui a atteint en moyenne 1% au cours des trois premiers trimestres de 2019, contre 1,4% en 2018. Ces évolutions se sont reflétées du côté de l'offre avec un

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

ralentissement de la croissance dans les secteurs de la construction, de l'agriculture et des services commerciaux.¹¹¹

Sur le plan extérieur, les importations de produits ont diminué de 9,5% en 2019, pour atteindre 24,3% du PIB, ce qui correspond à la baisse de la consommation intérieure et aux politiques de restriction des importations. Les exportations de produits ont reculé au début de l'année avant de se redresser, suivant de près les cours internationaux du pétrole. Alors que les recettes d'exportation ont diminué de 13,4% se situant à 20,6 % du PIB, mais étant parties d'un niveau bas, le déficit du commerce des biens est revenu à 3,5% du PIB, contre 4,4% en 2018. Le déficit du compte courant devrait atteindre 10,2% du PIB, contre 9,8% en 2018, et a été couvert principalement en puisant de nouveau dans les réserves internationales, qui ont été ramenées de 79 milliards de dollars l'année précédente à 61,5 milliards de dollars fin 2019 (12,9 mois d'importations).

Au regard du plan d'action du gouvernement, le déficit budgétaire global s'est creusé pour atteindre 11,5% du PIB, contre 9,7% en 2018. Malgré un solde des finances publiques stable, un transfert au fonds de pension représentant 3,2% du PIB a entraîné une forte augmentation des opérations hors budget (+83%). L'accroissement des dépenses (+61% en 2019, atteignant 39,6 du PIB) a d'ailleurs compensé la hausse des recettes (+7,1%, se situant à 32,7% du PIB). Les dépenses courantes et les dépenses en capital ont augmenté à raison de 6,6% et 5,4% respectivement. Les recettes pétrolières se sont améliorées par rapport à 2018, et les recettes fiscales se sont stabilisées. Le déficit a été financé en grande partie par le système bancaire ; cela étant, plus de 70% de la dette publique sont dus à la Banque centrale au titre des opérations de financement monétaire effectuées entre 2017 et 2019. La dette publique a augmenté en flèche, passant 45,8% du PIB contre 37% en 2018. Néanmoins, l'inflation s'est ralentie, revenant à 2,7% en 2019, contre 4,3% en 2018, ralentissement due à une faible augmentation des prix des produits alimentaires, des logements ainsi que des transports et des communications. Le taux de chômage s'est stabilisé, s'établissant à 11,4% en mai 2019. Il est plus élevé parmi les femmes et les jeunes (20,4% et 26,9%, respectivement). On ne dispose pas d'estimations récentes des taux de pauvreté officiels, mais les dernières estimations de 2010/2011 montrent que 5,5% de la population était considérée comme pauvre, les régions du

¹¹¹ Banque mondiale : Algérie, Rapport de suivi de la situation économique (avril 2020)

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

Sahara et de la steppe affichant respectivement des taux de pauvreté deux et trois fois supérieurs au taux national.

Conclusion :

Comme le dit un grand physicien « Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme », le système bancaire Algérien au cours des années a connu une évolution, il s'adapte aux réalités du pays et aux besoins de la population et il participe, et a toujours participé massivement au développement économique de l'Algérie. En somme nous pouvons dire que le secteur bancaire Algérien reste largement dominé par les banques publiques, dont la configuration n'a d'ailleurs pas subi de changements notables. Le réseau bancaire algérien demeure, insuffisamment développé, malgré les récentes implantations, des banques privées nouvellement installées, qu'elles soient à capitaux étrangers ou nationaux, restent peu nombreuses. Leurs tailles sont encore modestes, le capital de départ varie entre 3 et 20 millions de dollars ¹¹² leurs activités restent limitées au soutien des transactions courantes. Diverses raisons expliquent la faiblesse de l'investissement privé dans le domaine bancaire. Il n'existait pas de tradition de gestion d'institutions bancaires en dehors du secteur étatique, contrairement aux autres secteurs de l'économie où opéraient des entreprises privées. Les dispositions légales et réglementaires imposent des conditions et critères de création ainsi que des règles de management plus strictes que dans les autres secteurs de l'économie. La mentalité associative est peu développée chez les promoteurs nationaux. La banque doit être une société par actions avec un nombre minimum d'associés. Les mésententes ont constitué la cause de plusieurs échecs ¹¹³. Enfin les incertitudes politiques, un environnement administratif et institutionnel (en particulier l'appareil judiciaire) jugé peu crédible et bureaucratique, constituent des causes majeures d'hésitations essentiellement chez les investisseurs étrangers. En ce qui concerne les banques publiques, la contradiction entre les objectifs de l'Etat (puissance publique) régulateur et les intérêts de l'Etat propriétaire n'est pas résolue. La priorité semble avoir été donnée dans un premier temps au programme d'assainissement et de réhabilitation des entreprises publiques et des banques, le sort des uns étant intimement lié à celui des autres. Cette démarche n'exclut pas que les banques engagent des projets de

¹¹² Le montant minimum du capital requis est de 500 millions dinars pour les banques et 100 millions pour les établissements

¹¹³ A titre d'exemple, le conflit entre le principal actionnaire de l'union Bank et son PDG éclatés en 1995 oblige la banque d'Algérie à suspendre l'activité de la agence de cette banque.
www.algeriainterface.com/new/article "les disfonctionnement du secteur bancaire algérien " 30/04/2003.

Chapitre I: généralité sur le système bancaire et la croissance économique

développement en privilégiant surtout les aspects qualitatifs de la gestion ainsi que l'émergence d'activités et de services nouveaux, tels que les sociétés financières, l'ingénierie financière, le crédit leasing, l'intermédiation boursière.

La préservation de la stabilité et de la solidité du système bancaire demeure une priorité. Dans la perspective du développement du marché monétaire et financier, la mobilisation des banques notamment des banques publiques des ressources d'épargne intérieure revêt une importance particulière en la matière, et afin de mieux asseoir la résilience de l'économie Algérienne aux chocs externes, le développement de l'épargne financière à terme par les banques reste potentiellement important et doit être le socle du nouveau schéma de financement de la croissance hors hydrocarbures.

Le secteur économique Algérien a connu au début des années 90 une profonde mutation avec le passage d'une économie administrée à une économie de marché. Cette mutation s'est caractérisée par une ouverture des échanges commerciaux, et une présence de l'entrepreneuriat privé dans l'ensemble des secteurs économiques. Le secteur des hydrocarbures étant la principale source de l'économie algérienne, le développement d'un système financier sain et dynamique constituerait aussi un atout important de la croissance économique. Les banques algériennes ont vu leurs activités évoluer et leurs performances améliorées, elles sont donc devenues les principales sources de financement de l'économie algérienne. En effet elles (notamment les banques publiques) financent la majeure partie de l'économie grâce à l'amélioration des conditions de financement.

CHAPITRE II :
LES FINANCEMENTS DE
L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE
PAR LES BANQUES
PUBLIQUES

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Introduction:

Les agents économiques étant les acteurs principaux de l'activité économique ils peuvent financer un projet de deux manières : Interne ou Externe ;

- De façon **interne** par l'auto financement en ce qui concerne les entreprises et par l'épargne en ce qui concerne les ménages.

- De façon **externe** par un intermédiaire¹ : « La banque », il s'agit alors de financement "**intermédié**" ou directement par le marché : l'entreprise émet alors des actions ou des obligations sur le marché financier (la bourse). Le financement par les institutions bancaires constitue la première forme de financement externe possible pour les entreprises et la seule pour les ménages. Ce financement indirecte peut s'effectuer : sans création monétaire, c'est-à-dire à partir de l'épargne, on dit alors " que les dépôts des clients font les crédits". Ou avec création monétaire lorsque les banques créent des ressources supplémentaires pour satisfaire les besoins de financement des agents économiques on dit alors " Que les crédits font les dépôts ". Ce processus employés par la banque entre dans le financement de l'économie.

Le principe de la « *Main invisible* » d'Adam Smith : en voulant satisfaire l'intérêt individuel, l'homme finit par satisfaire l'intérêt général ; les banques étant des entreprises à la recherche de gain et de profit participent à la réalisation des profits des entrepreneurs et des ménages par le biais du financement, en bref les banques satisfont l'intérêt de toute une économie par la croissance économique.

Dans les pays développés on constate une forte concurrence entre le marché financier et le marché monétaire due à la diversification des sources de financement, tandis que dans les pays en développement les banques restent les principales sources de financement de l'économie.

Notamment en Algérie les financements sont principalement assurés par les banques dues au quasi inexistence des marchés financiers. Et ceci étant nous constatons que les banques publiques assurent la majeure partie du financement de l'économie algérienne à plus 50% par rapport aux autres banques (privées, mixtes).

¹ www.kartable.fr, consulté le 12 /10/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Dans ce chapitre nous tenterons de dégager les rapports existant entre les agents économiques et les financements des banques publiques ; ainsi que les financements réalisés par les banques publiques dans l'économie Algérienne.

Section 1 : les agents économiques et le financement de l'économie

Les agents économiques ont besoin de ressources pour mener à bien leurs projets cependant ils ne disposent pas toujours de ressources nécessaires d'où l'intérêt de système de financement de l'économie.

1-1.Définition :

En économie un **agent économiques**² : Est une personne physique ou morale prenant des décisions qui participent à l'activité économique. IL est l'actant économique principal des modèles d'analyse économique.

1-1-1. Quels sont les différents agents économiques ?

Ces agents économiques sont classés en grandes familles³ :

- **Les ménages :**

Un ménage représente un foyer, c'est-à-dire des personnes vivant sous le même toit et ayant un revenu pour consommer. Ainsi une famille forme un ménage mais une personne seule aussi. Les ressources des ménages leurs viennent essentiellement de leurs travaux qui leurs procurent un salaire. Ils disposent souvent de compléments de revenus qui peuvent venir de placements (les intérêts d'un compte épargnent par exemple) ou d'un patrimoine (comme un logement qui rapporte un loyer). L'État verse aussi dans certains cas des allocations (chômage, maladie...).

- **Les entreprises :**

Ce sont des unités de production, elles peuvent être privées (Nike, Bouygues...) ou publiques (appartenant à l'État comme la Poste). On comptabilise dans cette catégorie les sociétés financières (banques, assurances...). Les ressources des entreprises viennent essentiellement de la vente de leurs productions. L'État peut verser des subventions mais cela reste marginal

² Agent économique, disponible sur www.wikipédia.com , consulté le 02/10/2020

³ Les différents agents économiques, disponible www.maxicours.com , consulté le 02/10/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

- **Les administrations publiques :**

Ce sont des organismes dépendant de l'État et qui rendent des services publics non marchands. On y retrouve l'éducation nationale, la justice ou encore les administrations de sécurité sociale. Les ressources des administrations viennent des prélèvements obligatoires : impôts, taxes ou encore cotisations sociales (prélevées sur les salaires).

- **Les institutions à but non lucratif :**

On retrouve dans cette catégorie des associations caritatives ou des organismes sportifs, des syndicats ou des partis politiques. Leurs ressources viennent des cotisations des adhérents, des dons ou des subventions publiques.

- **Le reste du monde :**

Le reste du monde, appelé encore l'extérieur, est une expression économique qui désigne l'ensemble des acteurs étrangers qui effectuent des échanges avec les acteurs économiques nationaux. Il s'agit d'un acteur fictif qui permet de mettre en évidence l'existence d'échanges de biens et de services avec l'étranger⁴.

1-2. Le financement des agents économiques :

Les agents économiques ont des besoins financiers liés à leurs activités. Lorsqu'ils n'ont pas assez de ressources pour couvrir leurs besoins, ils sont en besoin de financement⁵. D'autres agents ont plus de ressources que de besoins : Ils sont en capacité de financement. Capacité et besoin de financement se croisent sur le marché des fonds prêtables. Les agents disposant de capacité de financements peuvent prêter leurs ressources, en fonction d'un certain prix : Le taux d'intérêt.

1-3. Des Notions Sur Le Crédit :

«Faire crédit c'est faire confiance; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du

⁴JOELLE Bonenfant, JEAN Lacroix « les agents économiques », disponible sur www.lefrancaisdesaffaires.fr , consulté le 03/10/2020.

⁵ Le financement des agents économiques, disponible sur www.kartable.fr , consulté le 03/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service»⁶.

1-3-1. Définition Du Crédit :

Le crédit au sens de l'article 32 de la loi bancaire du 19 août 1986, est tout acte par lequel un établissement, habilité à cet effet met ou promet de mettre temporairement, et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ou contracte pour le compte de celle-ci engagement par signature.

Le crédit au sens de l'article « 112 » de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit dispose que le crédit est tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tels qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédits, les opérations de locations assorties d'options d'achat notamment les crédits-bails. A travers cette définition, on constate que le domaine des opérations de crédits est aussi vaste que la diversité des besoins de financement de la clientèle.

Pour Bernard V. et Coli J.C, *«le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement »*⁷

Selon BRANER, J, le mot «crédit» a la même étymologie que le mot «croire» (en latin, «credo» je crois, j'ai confiance); c'est donc une activité qui repose sur la confiance, celle que le prêteur accorde à l'emprunteur de qui il attend le remboursement du prêt »⁸

Autrement dit, faire crédit, c'est faire confiance et mettre à la disposition de quelqu'un d'une manière effective un bien réel, ou un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien sera restitué dans un délai convenu le service ainsi rendu est rémunéré, compte tenu de l'attente, du risque encouru, et de la nature du service en lui-même. Cette rémunération dans le domaine bancaire se dénomme agios ainsi le crédit c'est du temps et l'argent que la banque prête.

⁶ Guy CAUDAMINE, Jean MONTIER, banque et marchés financiers, éditions Economica, Paris, 1998, page 142

⁷ BERNARD. V. ET Coli. J.c., les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire, p.43.

⁸ BRANER, J. Les techniques bancaires, PUF, Paris 1970, P 28

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Dans certain cas, des garanties sont demandées à l'emprunteur pour accroître la confiance qui peut lui être accordée (caution, nantissement, hypothèque...).

De ce qui précède, trois critères principalement inséparables dans l'octroi des crédits peuvent être déduits, il s'agit entre autre :

- De la confiance qui doit exister entre les parties contractantes,
- et à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important dans ce genre d'opération.
- Enfin, le crédit ne peut pas se séparer du risque.

1-3-2. Objet Du Crédit :

Le crédit s'étale dans le temps et dans l'espace. En effet, la durée d'un crédit peut être de quelques jours au plus de vingt ans, il touche des domaines très diversifiés, des branches d'activités de plus en plus nombreuses. C'est ainsi qu'une gamme variée de crédits a vu le jour, elle est en extension permanente et cela suivant l'évolution des besoins de la clientèle.

Le crédit bancaire, seul et unique moyen de financement de notre économie, joue un rôle important dans le développement de l'activité économique.

1-3-3. Le rôle du crédit :

Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et enfin, son rôle d'instrument de création monétaire⁹.

Le deuxième rôle du crédit réside dans son pouvoir de stimulateur de la production. Comment cela?

L'activité de production se modernise au jour le jour, grâce à l'innovation des équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet à l'entreprise d'acquérir une nouvelle technologie, lui permettant d'accroître la qualité et la quantité de sa production et de se mettre en position de satisfaire les besoins de la population.

Cette dernière, sera consommée par les ménages à travers les crédits accordés par les banques, afin de stimuler les achats et, par conséquent, le secteur de production. Le crédit permet d'amplifier le développement.

La théorie bancaire a évoqué le rôle multiplicateur du crédit, qui s'explique par les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Ces effets ne se manifestent

⁹ Sylvie DIATKINE, les fondements de la théorie bancaire, éditions Dunod, Paris, 2002, page 39

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération mais, ils s'étendent indirectement à d'autres agents.

En effet, la création de nouveaux moyens de paiement permet le déplacement des facteurs de production vers les entreprises nouvelles, sans détruire les anciennes. On aura grâce au crédit, des ressources productives sans fournir en contrepartie, au départ, des biens ou des services. Elle peut être un moyen de classification, selon qu'il s'agisse par exemple, du financement des créances détenues par l'entreprise sur sa clientèle, d'un crédit acquéreur immobilier, du financement de l'acquisition de biens d'équipement, du financement de marchés publics et du financement d'exportation, etc.¹⁰

1-3-4. Critères De Classement Des Crédits :

Nous pouvons distinguer les critères de classement des crédits bancaires, suivants:

A. Nature de la clientèle :

Selon la nature de la clientèle, nous pouvons retenir quatre(4) catégories (les entreprises, les entrepreneurs individuels, les particuliers et les divers):

- **La catégorie des entreprises :** regroupe les entreprises non financières, ayant la forme juridique de société de personnes ou de capitaux (à l'exception des sociétés d'assurance).
- En second, nous avons les **entrepreneurs individuels :** qui n'ont pas de personnalité juridique distincte de celle de l'entrepreneur, celui-ci étant une personne physique. Parmi les entrepreneurs individuels, nous trouverons les professions libérales, les artisans et les commerçants.
- **Les particuliers :** représentent une catégorie à part et regroupe les personnes physiques, à l'exception des entrepreneurs individuels, dénommés aussi les ménages.
- **La dernière catégorie(les divers) :** regroupe les agents économiques, qui n'appartiennent pas aux catégories citées ci-dessus. Elle englobe notamment, les administrations publiques, les sociétés d'assurance et de réassurance et les caisses de retraites.

¹⁰ Mlle CHERIGUI Chachrazed, Mémoire de Magister en droit bancaire et financier thème : « financement du commerce extérieur par les banques Algériennes », p109, disponible sur www.thèses.univ-oran1.dz , consulté le 06/12/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

B. Les catégories socioprofessionnelles :¹¹

Les moyens de financement mis en œuvre par le système bancaire sont fréquemment classés, selon les catégories socioprofessionnelles bénéficiaires, notamment certains secteurs particuliers comme la pêche, l'agriculture, la promotion immobilière, etc.

Cette distinction résulte de l'action incitative des pouvoirs publics, en vue de financer l'expansion de certains secteurs économiques, et non pas, dans un but de connaître les différents besoins de financement.

C. La technique utilisée

Il existe quatre techniques permettant de classer les crédits indépendamment de leur objet et de leur fonction:

- L'autorisation du compte débiteur:

Selon les conditions de banque et les besoins de financement de l'entreprise, le banquier tolère à son client de voir son compte passé débiteur.

- L'avance en compte (cession de créance):

Le banquier achète un effet (représentatif de créances commerciales ou d'un prêt financier), et après déduction faite des intérêts prélevés par la banque, il crédite le compte de son client du montant net. Cette technique sert de support à des crédits divers comme l'escompte commercial, le financement des exportations par mobilisation de créances nées sur l'étranger, etc.

- Le contrat de prêt (mise à disposition des fonds):

Il se traduit par une avance en compte remboursable, selon un échéancier (forme traditionnelle des crédits acquéreurs immobiliers).

- Les engagements par signature

Ils permettent à l'entreprise d'obtenir un marché (caution d'adjudication,...), de retarder des dépenses (obligations cautionnées,...), d'éviter une dépense (cautions douanières délivrées dans le cadre d'une réexportation d'une marchandise,...) et d'avancer une recette (caution de reversement d'acomptes sur marché public,...).

¹¹ Mlle CHERIGUI Chachrazed, Mémoire de Magister en droit bancaire et financier thème : « financement du commerce extérieur par les banques Algériennes », p109 , disponible sur www.thèses.univ-oran1.dz , consulté le 06/12/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

D. La durée du besoin financé :

Le plan comptable bancaire national distingue trois types de crédits, selon leur durée:

- ✚ Les crédits à court terme, de trois mois à un an;
- ✚ Les crédits à moyen terme, de un an à deux ans;
- ✚ Les crédits à long terme, de deux ans à sept ans.

Il faut signaler, que le terme du crédit n'est pas toujours relié à sa fonction, citons l'exemple d'un crédit long terme exportation, qui finance une opération commerciale, et un autre qui finance l'achat d'un bien immobilier qui est assimilé à un crédit d'investissement.

Ce comité est chargé de l'étude du dossier de crédit et de transmettre le dossier accompagné d'un avis au comité compétent au niveau du groupe d'exploitation où la décision finale sera prise.

1-3-5. Procédures Administratives De L'octroi De Crédit ¹² :

Après l'étude du dossier de crédit et l'analyse du risque, la prise de décision représente une suite logique de cette étude. Cette décision est prise par le comité du crédit de l'agence qui selon l'organisation de l'agence peut être siégeant ou non siégeant. Le comité de crédit peut rejeter la demande d'octroi du crédit et notifier ce rejet au client avec la précision des motifs et voie de recours. Comme il peut émettre un avis favorable pour l'octroi du crédit avec la fixation des conditions de mise en place.

A- La décision d'octroi :

Le comité de crédit est l'organe habilité par lettre de délégation de la Direction Générale à prendre la décision d'octroi des crédits. Ce comité est chargé de l'étude du dossier de crédit et de transmettre le dossier accompagné d'un avis au comité compétent au niveau du groupe d'exploitation où la décision finale sera prise.

B- L'autorisation de crédit¹³ :

Dans le cas où le comité de crédit déciderait l'octroi du crédit, il est établi une autorisation de crédit destinée à l'agence du demandeur de crédit, lui fournissant toute

¹² Mlle CHERIGUI Chachrazed, Mémoire de Magister en droit bancaire et financier thème : « financement du commerce extérieur par les banques Algériennes », p111, disponible sur www.thèses.univ-oran1.dz, consulté le 06/12/2020

¹³ Mlle CHERIGUI Chachrazed, Mémoire de Magister en droit bancaire et financier thème : « financement du commerce extérieur par les banques Algériennes », p112, disponible sur www.thèses.univ-oran1.dz, consulté le 06/12/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

information nécessaire pour la mise en place du crédit, à savoir : la forme des crédits autorisés, leur montant, leur échéance, les garanties à recueillir et les conditions particulières. L'autorisation de crédit est un document interne à la banque qui ratifie l'accord du comité de crédit et permet de mobiliser le crédit dès sa signature. L'agence notifie l'autorisation au client et l'invite à réunir les conditions exigées pour la mise en place.

C- Les vérifications préalables¹⁴ :

Après la notification au client de la décision prise, le banquier doit être très vigilant en matière du respect des conditions exigées par le comité du crédit.

D- La convention du crédit :

Suite de l'acceptation du client des conditions de mise en place, le banquier établit une convention de crédit qui est un contrat qui régit la relation du prêteur avec l'emprunteur. Elle précise les modalités du fonctionnement d'octroi et de remboursement, et elle est établie en quatre exemplaires et doit être dûment signée par le client d'une part et le directeur d'agence d'une autre part. La convention de crédit doit contenir les clauses contractuelles suivantes :

- Une clause désignant les parties contractantes.
- Une clause désignant l'objet du contrat.
- Une clause d'affectation du prêt.
- Une clause concernant les garanties.
- Une clause du taux d'intérêt.
- Et une autre des modalités de remboursement applicables.

E- Recueil des garanties :

Le banquier doit ensuite procéder au recueil des garanties proposées préalablement par le client, par conséquent il doit s'assurer que ces garanties sont réalisables et qu'elles ne sont pas gagées en d'autres engagements.

F- Le tableau d'amortissement :

Le banquier doit établir un tableau d'amortissement déterminant les échéances selon le mode de remboursement choisi. Ce tableau doit être établi en plusieurs exemplaires, et doit être signé par le client.

¹⁴ Mlle CHERIGUI Chachrazed, Mémoire de Magister en droit bancaire et financier thème : « financement du commerce extérieur par les banques Algériennes », p111, disponible sur www.thèses.univ-oran1.dz , consulté le 06/12/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

G- La chaîne de billets :

Pour s'assurer de l'engagement du remboursement par le client, et avoir la possibilité du refinancement de la créance détenue sur l'emprunteur, le banquier doit inviter le client à signer des billes à ordres correspondant aux échéances prévues. Cette chaîne de billets sera transmise à la direction financière pour un éventuel réescompte. Et à la fin de chaque échéance l'agence reçoit une écriture entre sièges accompagnée du billet à ordre échu, pour débiter le compte du client.

H-Le déblocage des fonds :

A la fin des procédures qu'on a mentionnées le banquier doit procéder aux dernières vérifications concernant les justificatifs de mobilisation des fonds, et il doit vérifier la destination du montant du crédit.

I- Comptabilisation des opérations¹⁵ :

Du recueil des garanties, jusqu'à la mise à disposition des fonds, tout doit être comptabilisé,

1-3-6. Typologie du crédit¹⁶ :

Le banquier propose quatre(4) types de crédit :

¹⁵ Mlle CHERIGUI Chachrazed, Mémoire de Magister en droit bancaire et financier, thème : « financement du commerce extérieur par les banques Algériennes », p111 , disponible sur www.thèses.univ-oran1.dz , consulté le 06/12/2020

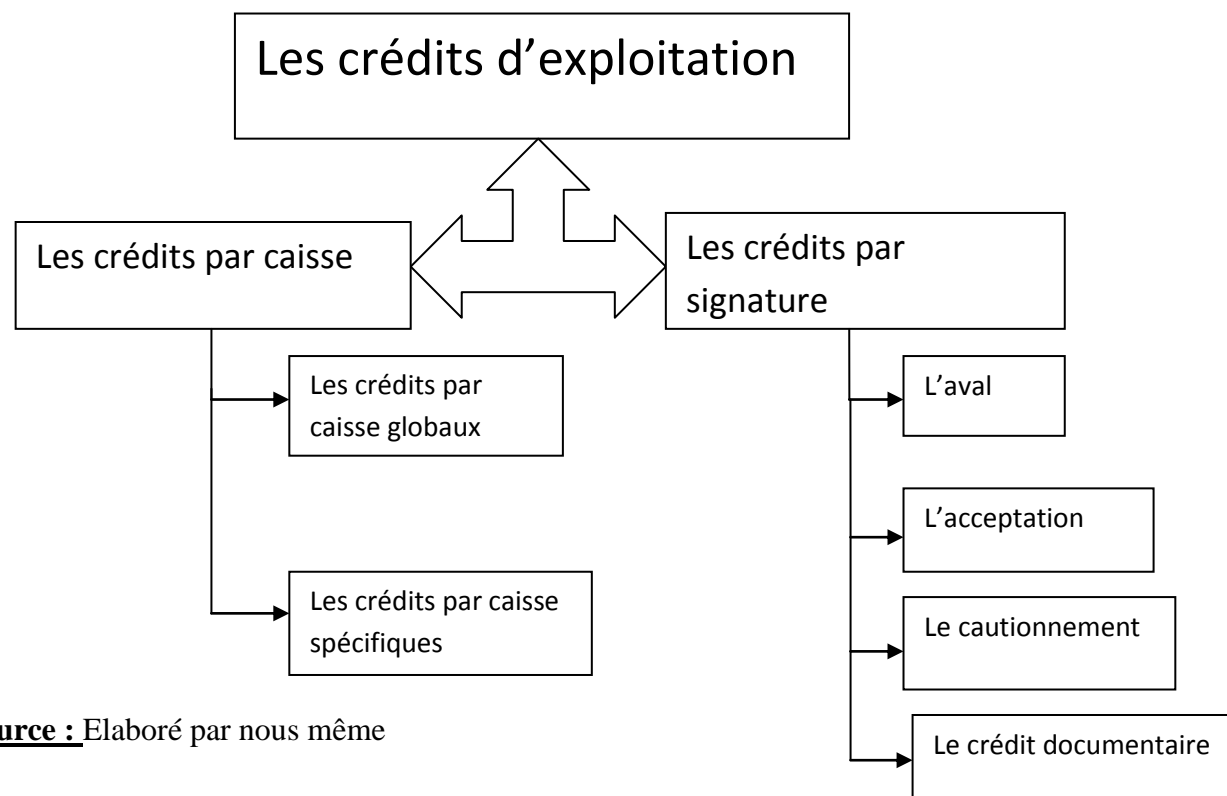
¹⁶ Mlle ZOURDANI Safi « cours sur les opérations des crédits bancaires » p6.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

➤ Les crédits d'exploitation :

Les crédits d'exploitation sont des crédits à court terme, accordés habituellement par les banques ou des fournisseurs aux entreprises permettant de financer des actifs circulants dits aussi valeurs d'exploitation non couverts par le fonds de roulement.

Schéma N°01 : Crédit d'exploitation



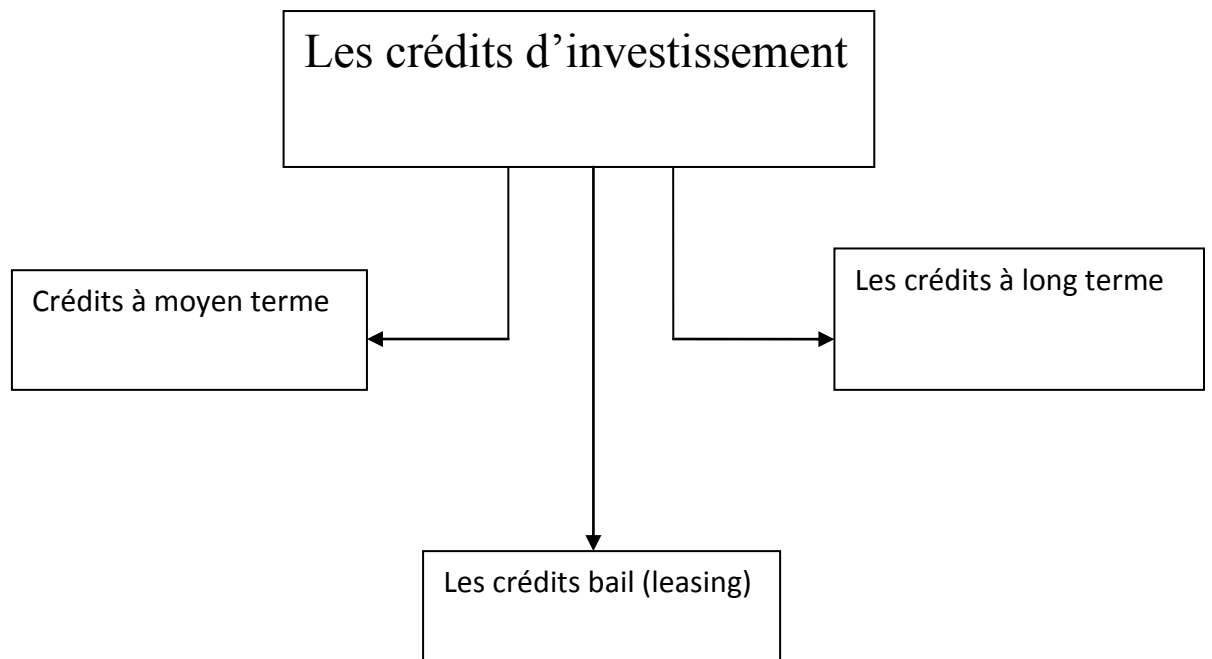
Source : Elaboré par nous même

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

➤ Les crédits d'investissement :

Un crédit d'investissement est un crédit à moyen ou long terme. Il finance en général des investissements en biens immobilisés. Il peut éventuellement vous servir lorsque vous moderniser votre entreprise par exemple. Un crédit d'investissement vous met également sur la bonne voie lorsque vous débutez vos activités.

Schéma N°02 : Crédit d'investissement



Source : Elaboré par nous-même.

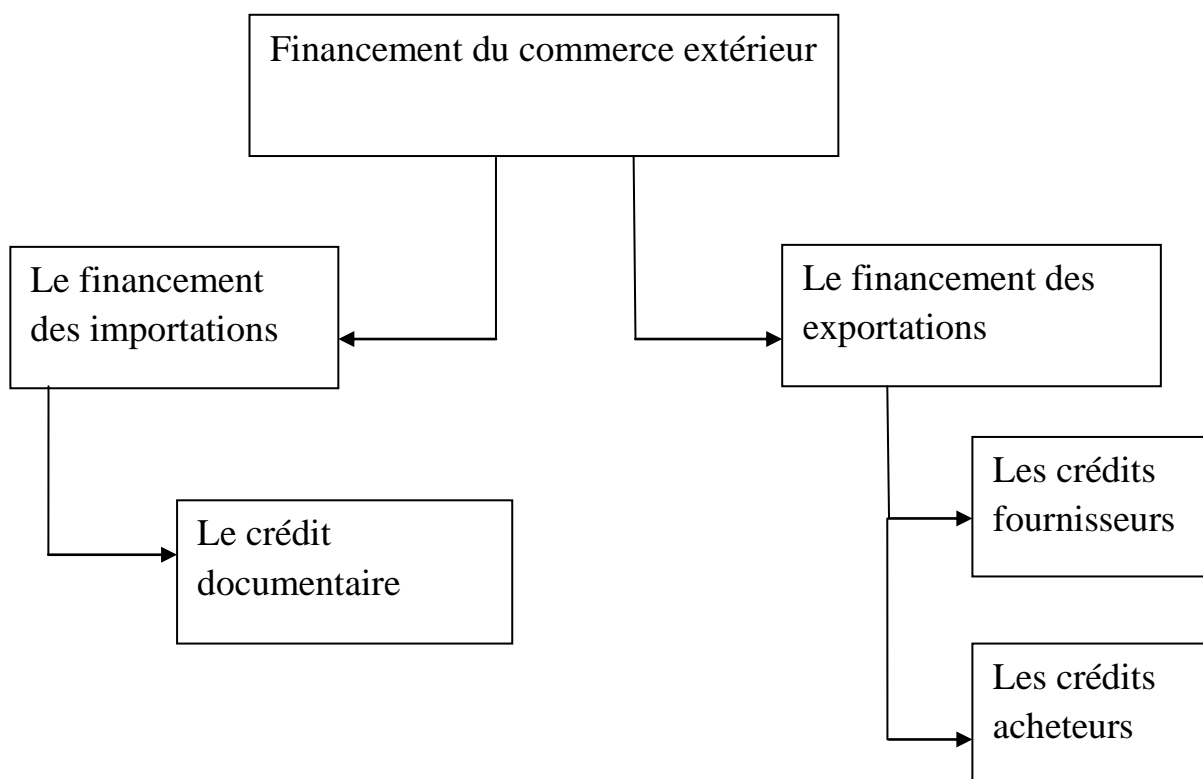
Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

➤ **Financement du commerce extérieur :**

Couvre l'ensemble des techniques existantes pour financer le commerce international et réduire les risques associés à ces transactions.

Le financement au commerce joue deux rôles vitaux¹⁷. Premièrement, il fournit le fond de roulement « working capital » aux exportateurs et /ou importateurs nécessaire pour leurs activités internationales.

Schéma N°03 : Financement du commerce extérieur



Source : Elaboré par nous-même.

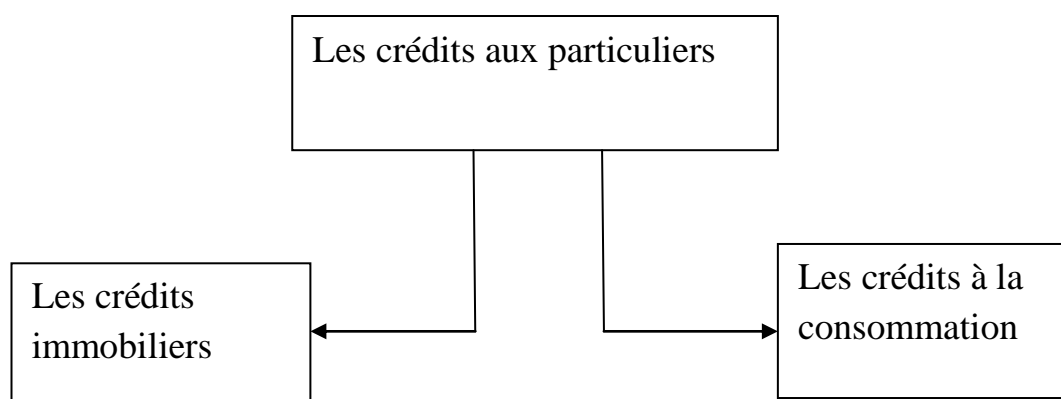
¹⁷ Trade finance : développements and issues. (2014). CGFS Palpers, 50.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

➤ Les crédits aux particuliers :

Les particuliers désignent les personnes physiques à l'exception des entrepreneurs individuels.

Schéma N°04 : Les crédits aux particuliers



Source : Elaboré par nous-même.

1-4. Le besoin et la capacité de financement :

La finance sert à répondre aux besoins de certains agents économiques dont les revenus sont inférieurs aux dépenses (Besoin de financement). Ce besoin est comblé par les ressources d'agents dont les revenus sont supérieurs aux dépenses : ceux-ci dégagent une capacité de financement.

A-1. Besoin de financement :

Le besoin de financement désigne la situation d'un agent économique dont les revenus sont inférieurs aux dépenses.

Les agents en besoin de financement peuvent être des ménages, notamment lors de l'acquisition d'un logement, des entreprises qui doivent financer leur production, mais aussi des Etats, qui doivent faire face à des dépenses importantes.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

A-2. Capacité de financement :

La capacité de financement désigne la situation d'un agent économique dont les revenus sont supérieurs aux dépenses.

Généralement, ce sont les ménages qui sont en capacité de financement à travers l'épargne qu'ils placent dans les institutions financières (banques, assurances, fonds de pension, etc.)

Exemple : un ménage dont les revenus sont supérieurs aux dépenses est en capacité de financement. Il peut épargner et déposer tous les mois de l'argent à la banque. Ce qui lui rapporte des intérêts. Cette épargne peut ensuite être utilisée par la banque pour prêter à d'autres agents économiques.

B. Le marché des fonds prêtables :

Le financement prend la forme d'un accord qui apporte les fonds et celui qui les reçoit. Lorsque le financement prend la forme d'un prêt, il est coordonné par un mécanisme de marché, entre une offre et une demande de fonds prêtables. Le taux d'intérêt, qui correspond à la rémunération du prêteur, est le prix d'équilibre sur ce marché¹⁸.

Le financement peut prendre la forme d'un prêt d'un agent économique à un autre. L'emprunteur verse des intérêts au prêteur afin de le rémunérer. En effet, l'emprunteur doit être compensé pour mettre à disposition du prêteur des fonds (dont il ne peut donc plus disposer lui-même) et pour le risque qu'il prend en prêtant ces fonds (Si l'emprunteur fait faillite, il peut ne plus être dans la capacité de la rembourser).

Le montant de ces intérêts est établi selon un taux d'intérêt. Ce taux représente à la fois la rémunération de prêteur (ou créancier ou créditeur) et le coût de l'emprunt pour l'emprunteur(ou débiteur).

***le taux d'intérêt est le pourcentage d'une somme prêtée que l'emprunteur paie au prêteur en rémunération du service rendu (le prêt).**

Exemple : si la BNA prête 1000 DA à un individu avec un taux d'intérêt de 1% , alors l'intérêt est de 10 DA pour bénéficiaire du prêt (en plus du remboursement 1000DA)

¹⁸ Le financement des agents économiques, disponible sur www.kartable.fr , consulté le 03/10/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

La valeur du taux d'intérêt se fixe à l'équilibre, selon la loi de l'offre et de la demande, sur le marché des fonds prêtables (lieu où se confrontent l'offre et la demande de fond prêtables, c'est -à -dire de crédits). Le taux d'intérêt peut donc être considéré comme le prix sur le marché des fonds prêtables.

1-5 .Les différentes formes de financement :

A : le financement des ménages :

Un ménage est en capacité de financement¹⁹ si son revenu disponible est supérieur à ses dépenses. La part du revenu qui n'est pas consommé est l'épargne. Un ménage est en besoin de financement lorsque des sommes dépensés pour un investissement (par exemple immobilier) sont supérieur à son revenu disponible et son épargne.

A noté que la capacité de financement des ménages correspond à l'épargne. Afin de financer leurs projets. Notamment immobiliers, les ménages doivent souvent s'endetter, car leur épargne n'est pas suffisante. Ils ont alors des besoins de financements.

B : Le financement des entreprises :

Le financement interne des entreprises correspond à l'autofinancement (ou épargne), mais n'est souvent pas suffisant. Les agents économiques ont donc à des financements externes, que ce soit par le crédit (emprunts à la banque ou obligation) ou l'émission et le vente de titres de propriété (actions).

B-1. Le financement interne :

Dans le cas du financement interne, ou autofinancement, une entreprise a à la fois des capacités et des besoins de financement : Elle peut donc financer, totalement ou en partie, ses propres besoins. Ce financement est notamment réalisé sur la base de l'épargne préalablement accumulé grâce aux profits (excédent brut d'exploitation).

L'autofinancement correspond au financement des dépenses d'un agent économique par sa propre épargne.

Pour calculer la capacité de financement (l'épargne) d'une entreprise, il faut d'abord calculer l'excédent brut d'exploitation en soustrayant les consommations intermédiaires, les salaires versés et les impôts sur la production au chiffre d'affaires.

¹⁹ Le financement des agents économiques, disponible sur www.kartable.fr , consulté le 03/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

B-2. Le financement externe indirect :

Lorsque l'autofinancement ne suffit pas à couvrir ses dépenses²⁰, un agent peut choisir de recourir à des financements externes, notamment en passant par des intermédiaires spécialisés comme les banques, par le système du crédit. On parle de financement indirect.

Les entreprises peuvent recourir à des financements externes fournis par des intermédiaires financiers comme les banques, qui collectent des dépôts auprès des agents qui sont en capacité de financement (comme les ménages) et accordent des crédits aux agents à besoin de financement.

A savoir que **le financement indirect** est un financement de l'économie par des intermédiaires financiers comme les banques.

Les banques se rémunèrent grâce aux intérêts que leurs versent les emprunteurs, en fonction d'un taux d'intérêt. Les emprunts bancaires jouent un rôle important dans le financement des petites et moyennes entreprises.

B-3. Le financement externe direct :

Le financement externe direct est un mode de financement qui caractérise les entreprises de taille importante. Il s'opère par recours aux marchés financier et monétaire, par l'émission et la vente d'action (titres de propriété) et d'obligations (titres de créances).

C -le financement de l'Etat :

L'Etat est un agent économique à part entière, qui réalise des dépenses et perçoit des recettes. Le solde budgétaire de l'Etat peut être positif (excédent) ou négatif (déficit). La hausse des dépenses budgétaires de l'Etat a des effets sur l'activité économique : Elle accélère la croissance économique, mais le recours aux financements externes peut aussi avoir pour effet d'empêcher les autres agents économiques de trouver des financements.

La différence entre les recettes et les dépenses de l'Etat donne le solde budgétaire de l'Etat. Ce solde peut être excédentaire (lorsqu'il est positif) ou déficitaire (lorsqu'il est négatif). En cas de déficit budgétaire, l'Etat peut emprunter pour financer ses dépenses.

Chacun de ces agents exerce une fonction bien spécifique²¹ :

²⁰ ²⁰ Le financement des agents économiques, disponible sur www.kartable.fr, consulté le 03/10/2020.

²¹ Le financement des agents économiques, disponible sur www.kartable.fr, consulté le 03/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

- **Les ménages** :

Leurs fonctions principales est de consommer c'est-à-dire détruire des biens ou des services par l'usage dans le but de satisfaire leurs différents besoins. Dans ce cas-là, leur consommation est dénommée finale.

- **Les entreprises** :

Elles produisent des biens ou des services marchands. Elles investissent (utilisent du matériel appelé capital fixe comme des machines, des outils...) et consomment des biens ou des services dans le but de les transformer et produire leurs propres biens (du capital circulant comme des matières premières par exemple), dans ce cas on parle de consommations intermédiaires.

- **Les administrations publiques** :

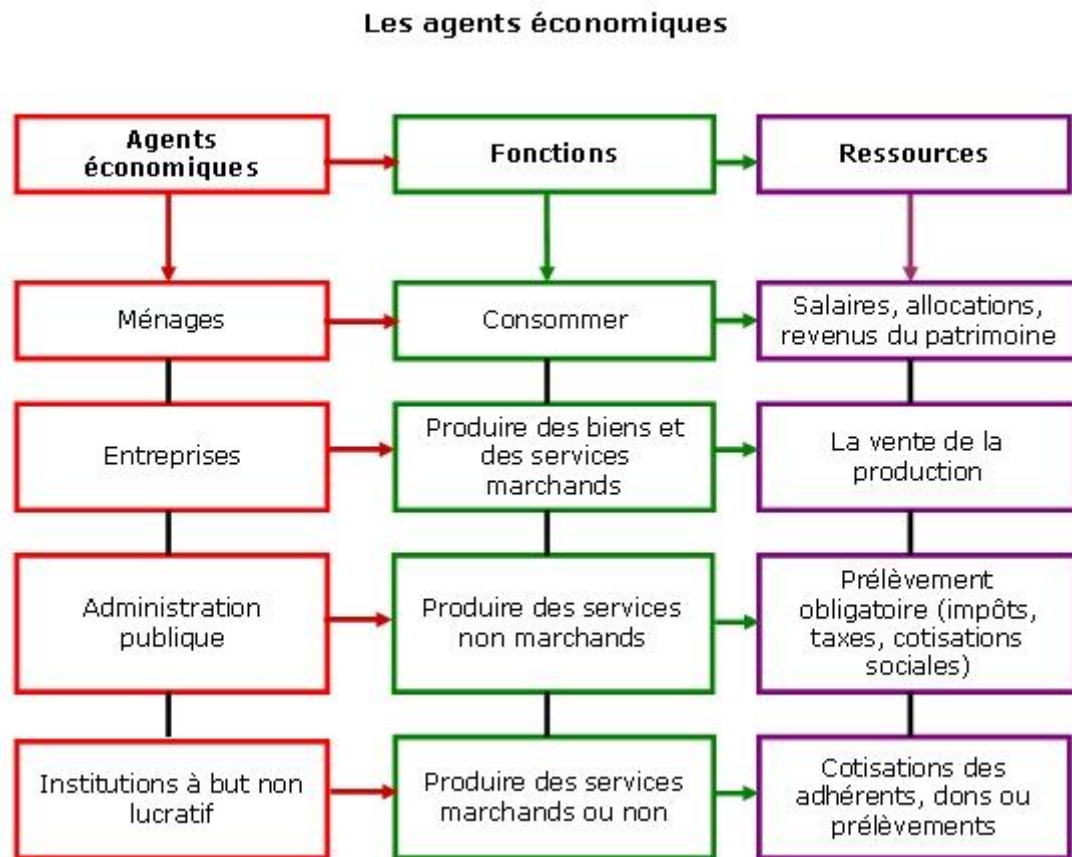
Elles produisent des services non marchands comme l'éducation, la protection sociale. Ces services doivent être accessibles à tous de manière égalitaire pour limiter les inégalités et fournir des services indispensables.

- **Les institutions à but non lucratif** :

L'objectif est de fournir des services marchands ou non mais sans faire de bénéfices. Elles sont importantes pour le lien social, l'organisation de la société.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Schéma n°5 : Les agents économiques



Source : élaboré par nous-même.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Section2 : Le financement de l'économie Algérienne par les banques publiques

Le financement de l'économie Algérienne est dominé par 6 banques publiques, dans cette section nous allons faire une étude sur les 6 banques publiques et quelques financements qu'ils ont eus à effectuer durant quelques années et à travers cela nous en déduirons les appréciations de la clientèle face aux différents services :

2-1. La Banque Nationale d'Algérie : BNA

2-1-1. Présentation de La Banque Nationale d'Algérie :

La première banque commerciale nationale, la Banque Nationale d'Algérie (BNA)²², a été créée le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et était chargée en outre du financement de l'agriculture.

La restructuration de la BNA a donné naissance à une nouvelle banque, BADR, spécialisée dans le financement de la promotion du secteur rural.

La loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant orientation des entreprises économiques vers leurs autonomies, avait des implications incontestables sur l'organisation et les missions de la BNA avec notamment :

1. le retrait du Trésor des circuits financiers et le non centralisation de distribution des ressources par le trésor,
2. la libre domiciliation des entreprises auprès des banques,
3. la non automaticité des financements, la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la Monnaie et au crédit quant à elle, a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle a mis en place des dispositions fondamentales dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

La BNA à l'instar des autres banques, est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle principalement des opérations portant sur la réception du fond du public, des opérations de crédits ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement ainsi que la gestion de ceux-ci.

²² PRESENTATION DE LA BNA. Disponible sur <http://www.bna.dz-présentation-de-la-BNA>, consulté le 21/10/20, à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

La BNA était la première banque ayant obtenu son agrément par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 05 septembre 1995.

Au mois de juin 2009, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de dinars algériens à 41,6 milliards de dinars algériens.

En juin 2018, le capital de la BNA²³ est passé de 41,6 milliards de dinars algérien à 150 milliards DA.

Au 31 Décembre 2018 :

Tableau N°02 : Total bilan de la BNA.

Total Bilan de la BNA	3.082.299 millions DA
Total des ressources clientèles cumulées (hors devises)	1.849.643 milliards DA
Les encours de crédits immobiliers	Plus de 52 millions DA
Les encours de crédits aux entreprises	91.412 millions DA
Les encours de crédits destinés aux PME/PMI	109.862 millions DA
PNB	95.705 millions DA
RBE	73.600 millions DA
RN	35.832 millions DA

Source : élaboré par nous même à partir des données de la BNA

Offre diversifiée de la BNA :

La BNA propose une panoplie de produits et services bancaires²⁴ ainsi que des produits d'assurance destinés à satisfaire toute sa clientèle. Les produits de la BNA sont simples, conformes aux réglementations en vigueur avec des tarifs compétitifs.

2-1-2. Les Partenaires Bancaire de Référence de la BNA :

Avec plus de 5000 collaborateurs, la BNA soutient tous les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets, et ce par des offres de financement adaptées et un

²³ PRESENTATION DE LA BNA. Disponible sur [http:// www.bna.dz-presentation](http://www.bna.dz-presentation) de la BNA : consulté le 21/10/20 à Tizi-Ouzou.

²⁴ PRESENTATION DE LA BNA. Disponible sur [http:// www.bna.dz-presentation](http://www.bna.dz-presentation) de la BNA : consulté le 21/10/20 à Tizi-Ouzou.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

accompagnement de qualité, ce qui contribue activement à l'épanouissement économique national.

2-1-3. Le Réseau Puissant :

La BNA a élargi son réseau et a mis à la disposition de sa clientèle 214 agences, implantées sur tout le territoire national, chapotées par 17 Directions régionales (DRE).

Pour le développement de la monétique, la BNA délivre gratuitement à sa clientèle des cartes CIB, leurs facilitant ainsi au quotidien de la réalisation de leurs opérations diverses à travers l'implantation de 97 Guichets Automatiques de la Banque (GAB) et 145 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

2-1-4. La BNA, Ecole de Formation Continue :

Renommée par son statut d'école de formation continue et toujours en quête de qualification, d'égalité professionnelle et d'équilibre, la BNA offre à ses employés des formations qualifiantes et diplômâtes.

2-1-5. Une Banque Relationnelle et Citoyenne :

La BNA est un établissement financier fort de sa culture, de son histoire et de ses valeurs notamment la proximité, la disponibilité, la confidentialité et la compétence de ses collaborateurs. La BNA construit avec ses clients des relations durables fondées sur la transparence et la confiance.

2-1-6. Les Missions de la BNA :

Les missions les plus importantes de la BNA sont :

- Faire diverses opérations (collecte de dépôts, prêts,...) ;
- Garder les réformes monétaires et le développement technologique ainsi que l'introduction des méthodes modernes de la technologie ;
- Occuper une position stratégique au sein du système bancaire algérien ;
- Favoriser le développement économique en Algérie.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-1-7. Quelques Financements de la BNA :

De 2004-2007 : la BNA a octroyé 368, 363 486,02 crédits aux agents économiques pour un taux de remboursement de 93,60%.

Le rapport annuel de la BNA en 2019 stipule que :

Les réformes prudentielles engagées depuis 2016 pour assurer la convergence aux standards internationaux n'ont pas empêché la BNA de réaliser un accroissement de son PIB avec un montant de 656 Millions DA en 2019, soit une progression de 18,4%. Malgré un contexte difficile pour 2020 avec un ralentissement de la croissance, une régression de la part des activités économiques suite à la pandémie du COVID 19, la BNA a su rester optimiste pour saisir les opportunités qui laissent sur une trajectoire de croissance durable, en accélérant surtout leurs transformations digitales et leurs capacités d'innovation de maîtrise des coûts²⁵.

2-1-8. Les nouveaux produits de la BNA :

➤ **La BNA lance son nouveau produit : BNA. NET.**

La Banque Nationale d'Algérie « BNA » a procédé le 28 Mars 2017 à la présentation²⁶ de son nouveau produit de banque à distance baptisé « BNA.NET » lors d'une cérémonie organisée au siège social de la banque, en présence des représentants de la presse et les médias. Le lancement de ce nouveau service s'inscrit dans une démarche d'enrichissement et de la modernisation de l'offre de produits et services en destination de la clientèle aussi bien, corporate (Entreprises et professionnels) que celle des particuliers, de même qu'elle vise l'amélioration de la qualité de la relation de la Banque avec ses clients et de la hisser aux standards internationaux.

Le nouveau service « BNA.NET », dont la commercialisation interviendra à partir du 02 avril 2017, permettra aux clients y adhérant de rester connectés à leurs comptes 24h/7, via internet à travers le lien « ebanking.bna.dz » mis à leur disposition par la Banque et de réaliser, en toute sécurité, plusieurs opérations par un simple clic. Les prestations associées à ce nouveau produit peuvent aller de la consultation des soldes, à la commande des chéquiers et de cartes

²⁵ RAPPORT ANNUEL-BNA. Disponible sur : <http://www.bna.tn-rapports-Annuels.534...>, consulté le 22/10/20 à Tizi-Ouzou.

²⁶ La BNA lance son nouveau produit : BNA.net.www.bna.dz, consulté le 05/12/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

(CIB), l'opposition sur cartes (CIB) en cas de perte ou de vol, le paiement des redevances fiscales pour les grandes entreprises et le virement de compte à compte...).

Dans l'objectif de répondre au mieux aux attentes des différentes catégories de la clientèle, la BNA a opté pour la commercialisation de ce produit suivant deux packs bien étudiés et assez élaborés : le pack « NET » et le pack « NET+ ». Le service « BNA.NET », proposé à des prix étudiés et compétitifs, facilitera sans aucun doute le quotidien de clients bénéficiaires grâce à la possibilité qui leur est offerte d'exécuter, sans se déplacer aux agences. Ce qui leur garantit plus de confort et de flexibilité dans la gestion de leurs comptes.

➤ Lancement du Nouveau produit « Carte Affaires Interbancaire » de la BNA

Le 23/02/2020 la BNA a lancé un nouveau produit « **La carte Affaires Interbancaire** » destinée²⁷ aux professionnels et aux entreprises, leurs permettant de couvrir leurs différentes dépenses liées à l'activité soit impôts, factures, frais et autres. Elle est offerte gratuitement, avec un plafond personnalisée de retrait/paiement accordé selon le type de carte « Classique/Gold » et pouvant aller jusqu'à 1000.000,00 DA. Ce produit permet également de bénéficier des services suivants :

- Le paiement via intérêt sur les sites « web-marchands » affiliés au réseau monétique interbancaire ;
- Le paiement des produits et services au niveau des accepteurs dotés de terminaux de paiement électroniques (TPE) connectés au réseau monétique interbancaire ;

Le retrait d'espèces, sur les guichets automatiques (GAB) de la BNA et les distributeurs automatiques de billets (DAB) des autres banques.

➤ Neuf nouveaux produits islamiques sont enfin commercialisés au BNA

Le 30 juillet 2020, Banque d'Algérie a enfin autorisé la commercialisation des produits islamiques²⁸, au sein de la BNA. Une nouvelle alternative, apprêtant une optique bénéficiaire pour sa vaste gamme de clientèle (particulier, personne morale, fonction libérale,...etc.).

²⁷ Lancement du nouveau produit « Carte Affaire Interbancaire » de la BNA. Disponible sur www.bna.dz, consulté le 05/12/2020.

²⁸ Finance islamique en Algérie : BNA commercialise 9 produits (officiel). Disponible sur www.dzairdaily.com. Consulté le 05/12/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Ainsi les produits proposés sont : le compte chèque islamique, le compte courant islamique « jeunes », le compte d'investissement islamique non restreint, Mourabaha immobilier, Mourabaha équipement, Mourabaha²⁹ automobile et Ijara³⁰.

2-1-9. Financement de la Clientèle de la BNA :

Tableau N°03 : le financement des particuliers

LES TYPES DE CREDIT ET LES CONDITIONS DE BANQUE APPLICABLE AUX PARTICULIERS

Financement de la clientèle		
Crédits à la consommation		
Qualité de la clientèle	Durée	Taux applicables (BRUT)
Crédit confort épargnant/ non épargnant	1-3 ans	8%/8,25%
Crédit auto épargnant/non épargnant	1-5 ans	8%/8,25%
Crédits immobiliers		
Nature des opérations		Taux d'intérêts
Crédits octroyés aux clients épargnant/non épargnant		5,75%/6,25%

²⁹ La Mourabaha est un contrat de vente à travers lequel, la banque procède à l'acquisition d'un bien service désigné par le client, qui ordonne l'achat, auprès d'un fournisseur, tierce partie.

³⁰ IJARA est un mode de financement à moyen terme par lequel la banque achète des machines et des équipements puis en transfère l'usufruit au bénéficiaire pour une période durant laquelle elle conserve le titre de propriété de ces biens.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Crédits octroyés aux clients salariés des EPE/personnel CNEP	4,45% / 4%
Crédits bonifiés³¹	
Nature du crédit	Taux d'intérêts
Acquisition d'un logement promotionnel collectif (selon le revenu)	1% ET 3%
Construction / achat d'un logement rural (selon le revenu)	1% ET 3%
Acquisition d'un logement individuel réalisé sous forme groupée dans des zones définies des wilayas du sud et des hauts plateaux (selon le revenu)	1% ET 3%

Source : www.bna.dz- Accueil- Professionnel, Consulté le 22/10/20 à Tizi-Ouzou.

Commentaires du Tableau :

Dans le cadre du Financement de la clientèle, notamment les Particuliers :

La BNA offre des crédits à la consommation, des crédits immobiliers et des crédits bonifiés.

A- Les crédits à la consommation : comprennent le crédit confort épargnant/non épargnant ainsi que le crédit auto épargnant/ non épargnant.

➤ **Le crédit confort épargnant/ non épargnant :**

Est un crédit destiné au financement de l'acquisition par les particuliers des produits neufs produits sur le territoire ou assemblés en Algérie. Le montant du crédit est plafonné à 1 million DA sans toutefois être inférieur à 100.000 DA.

³¹ Crédit bonifié : a pour objectif d'aider une catégorie sociale à trouver un financement en prenant en charge une partie des intérêts dus. Ils permettent à un acquéreur d'arrondir son apport personnel et de réduire d'autant le montant du prêt principal.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

La durée de ce crédit peut s'étaler sur 1-3 ans sans être inférieur à 12 mois ; elle est fixée à la demande de l'emprunteur.

Ses avantages sont :

- La réponse rapide à la demande de Financement ;
- Le taux fixe (pas de surprise) ;
- le délai jusqu'à 36 mois pour rembourser ;
- possibilité d'un remboursement anticipé ;
- Le taux d'intérêt applicable brut étant de 8% pour les clients épargnants et 8,5% pour les clients non-épargnants.

➤ Le crédit auto épargnant/ non épargnant :

C'est une opération par laquelle la banque met à la disposition de sa clientèle une somme d'argent pour l'acquisition d'un véhicule neuf produit ou assemblé sur le territoire national. Ce crédit est destiné à toute personne de nationalité algérienne ayant un revenu supérieur ou égale à 2 fois le SNMG.

✓ Fonctionnement :

La banque avance la somme nécessaire pour l'achat du véhicule en question jusqu'à 85% et vous procédez à son remboursement sur la base d'une échéance établie à l'avance et que vous aurez préalablement accepté sur une période de 12 à 60 mois.

✓ Les coûts :

Le taux d'intérêt appliqué par la BNA est de 8% pour les épargnants et 8,25% pour les non épargnants ; des frais de gestion de 2000,00 DA HT.

✓ Ses avantages :

- Plus besoins d'épargner pour l'achat ou le changement de votre véhicule ;
- Une réponse rapide (après réception du dossier complet) n'excédant pas 5 jours ;

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

-Un taux compétitif et préférentiel pour les épargnants, la banque vous offre la possibilité de financer votre assurance décès.

B- Les crédits immobiliers :

Comprennent les crédits octroyés aux clients épargnant/non épargnant ainsi que les crédits octroyés aux clients salariés des EPE/personnel CNEP.

Vous êtes propriétaire d'un logement et vous voulez opérer ou faire votre propre extension et vous n'avez pas les fonds nécessaires ?

Vous avez trouvé un logement et vous cherchez un financement ?

La BNA vous accompagne dans vos projets immobiliers avec ses **11 formules** qui sont :

- Crédit pour l'aménagement d'une habitation ;
- crédit Bonifié pour acquisition d'un logement promotionnel Aidé- LPA ;
- crédit pour l'acquisition d'un logement Neuf collectif achevé ;
- crédit pour l'acquisition d'un logement Neuf achevé
- crédit pour l'Extension d'une Habitation ;
- crédit pour Acquisition d'un logement auprès d'un particulier ;
- crédit pour la construction d'une habitation individuelle ;
- crédit bonifié pour la construction d'une habitation rurale ;
- Crédit bonifié pour acquisition d'un logement collectif vendu sur plan ;
- crédit pour Acquisition d'un logement promotionnel vendu sur plans ;
- crédit bonifié pour la construction d'un logement individuel réalisé sous forme groupée situé dans le sud ou les hauts plateaux.

✓ **La flexibilité :**

Votre âge peut atteindre les 75 ans et le financement jusqu'à 90% du montant du projet.

✓ **La rapidité :**

Le traitement de la demande de crédit immobilier se fait en 8 jours.

✓ **La rémunération :**

Le crédit immobilier BNA est plus avantageux sur la place.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

✓ Les coûts :

Le taux d'intérêt appliqué par la BNA est de 5,75% pour les clients épargnant et 6,25% pour les clients non épargnant.

Pour les clients salariés des EPE, le taux appliqué est de 4,45% et de 4% pour le personnel CNEP.

C- Les crédits bonifiés :

- Acquisition d'un logement promotionnel collectif (selon le revenu)
- Construction/ achat d'un logement rural (selon le revenu)
- Acquisition d'un logement individuel réalisé sous forme groupée dans des zones définies des Wilayas du Sud et des hauts plateaux (Selon le revenu)

✓ Conditions d'accès :

- Etre âgé de moins de 75ans ;
- Avoir un revenu stable et régulier supérieur ou égal à une fois le SNMG et inférieur ou égal à douze (12) fois le SNMG.
- Prix du logement inférieur ou égal à 12 millions DA.

✓ Taux d'intérêts :

1% : avoir un revenu supérieur ou égal à une (01) fois le SNMG et inférieur ou égal à 06 fois le SNMG.

3% avoir un revenu supérieur à six (06) fois le SNMG et inférieur à douze (12) fois le SNMG.

✓ Durée du crédit :

40 ans dans la limite d'âge de 75ans.

✓ Quotité du financement :

Jusqu'à 90% du prix du logement.

✓ Différé de remboursement :

24 mois (à la demande du client)

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

✓ **Remboursement** :

Par mensualités constantes.

Possibilité de remboursement par anticipation (intégral/ partiel).

Tableau N°4 : Les types de crédits et les conditions de banque applicables aux entreprises :

Financement de la clientèle		
Crédit à court terme		
Type de crédits	Durée	Taux applicables (BRUTS)
Découvert	< 24 mois	8,50%
Découvert garantis par un nantissement de titres (BNA et confrères)	< 24 mois	Taux d'intérêt débiteur "plafond"-1%
Escompte commercial	< 24 mois	7,50%
Avances garanties par DAT et par titres BNA	< 24 mois	Taux d'intérêt servi sur produit+1%
Avances garanties par DAT et par titres confrères	< 24 mois	Taux d'intérêt servi sur produit+2%
Crédits pour paiement des droits de	< 24 mois	7,50%

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

douanes		
Crédit relais sur les opérations import CREDOC/REMDOC	< 24 mois	7,50%
Financements des investissements		
Type de crédits	Taux d'intérêts	Taux d'intérêts bonifiés*
Crédit d'investissement à Moyen Terme CMT	5,25%	
Crédit d'investissement à Long Terme LT	5,50%	
CMT/CLT: Industrie, Agriculture, Pêche, Tourisme, NTIC et numériques	5,25%/5,50%	2,25%/2,50%
CMT/CLT : Pour les restants des investissements	5,25%/5,50%	3,25%/3,50%
Crédits ANSEJ	5,25%	0%
Crédits CNAC	5,25%	0%
Crédits ANGEM	5,25%	0%

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

CMT reconstruction locaux détruits suite au séisme 2003 (Alger/Boumerdès)	5,25%	2%
CMT/CLT: Secteur de l'énergie	5,25%/5,50%	3,75%
Crédits aux anciens Moudjahidine et enfants de chouhadas	5,25%	2,625%
CMT clubs football professionnel (SSPA)	6%	1%
Crédit de consolidation de découvert secteur public industriel et BTPH	Taux de réescompte +1%	
Découvert restructuré en CMT	Taux réservé à l'investissement +1%	
Dispositif de retraitement de l'endettement des entreprises en difficultés	6,5%	
Impayés sur CMT	Taux en vigueur du compte courant +1%	
Commission d'engagement CMT/CLT	0,50% Trimestriellement sur le montant restant	

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Commission de gestion CMT/CLT	0,5% à 1% flat	
-------------------------------	----------------	--

* : Durée de prise en charge de la bonification : 5 ans pour les crédits > 7 ans; 3 ans pour les crédits ≤ 7 ans

Les crédits par signature		
Avals, Cautions et Lettres Garanties de Paiement	Montants des commissions	Date de valeur
Provisionnés à 100% (y compris les cautions en douane contre garantie par une banque étrangère)	1%l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception
Provisionnés à 75%	2% l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception
Provisionnés à 50%	2,25%l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception
Provisionnés à 25% minimum	2,5%l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception
Non provisionnés	3%l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception

Source : www.bna.dz- Accueil-professionnel, consulté le 22/10/20 à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Commentaires du tableau :

Dans le cadre du financement de la clientèle : notamment les entreprises.

La BNA offre des crédits à court terme, des crédits à Moyen et Long terme ainsi que des crédits par signature.

A- Les crédits à court terme :

Les crédits à court terme sont d'une durée inférieure à 24 mois.

Ils sont octroyés dans le but de financer les besoins de trésorerie des agents économiques. Les taux d'intérêts appliqués par la BNA varient de 7,50% à 8,50% (selon les conditions de banques).

Hormis les crédits avances garanties par DAT (Dépôt à terme) et par titres (confrères) qui ont des taux d'intérêts servi sur produit respectivement 1% et +2% ; ainsi que le découvert garantis par un nantissement de titre (BNA et confrère) avec un taux d'intérêt débiteur plafonné à 1%.

Le taux d'intérêt applicable pour le Découvert bancaire est de 8,50% ;

Et les crédits pour paiement des droits de douanes ainsi que le crédit relais sur les opérations import- export (crédit documentaire, remise documentaire) sont de 7,50%

B- Les crédits à Moyen et long terme :

Les crédits à moyen et long terme sont généralement destinés au financement des investissements.

On constate que Les taux d'intérêts varient entre 5,25% et 6,5% respectivement selon les conditions établies par la BNA.

Les crédits à long terme sont des crédits d'une durée de plus de 7ans destiné au financement des investissements lourds, tels que la construction des infrastructures et l'acquisition d'équipements, avec une période différée de paiement adaptée à l'activité du client.

L'importance des montants alloués et la durée consacrée à ces types de projets font que le crédit à long terme soit la meilleure formule qui garantira la réussite de l'entrepreneuriat.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

La BNA finance jusqu'à 80% du montant du projet.

La bonification est faite pour les projets éligibles dans le cadre des dispositifs des pouvoirs publics.

Les crédits à Moyen terme sont des crédits d'une durée allant de 2 à 7ans avec une période différée de paiement adaptée à l'activité du client allant de 01 à 03ans. Ces crédits ont la même condition de banque que les crédits à long terme.

C- Les crédits par signature :

Vous voulez importer des biens ? Vous voulez soumissionner dans un marché mais vous devez déposer une caution ? Vous avez un besoin de trésorerie et vous voulez différer un paiement ? Vous êtes bénéficiaire d'un marché et on vous demande des cautions à chaque étape des réalisations ? la BNA se porte garante pour vous et ce par sa signature.

- **L'aval :**

Vous souhaitez avoir une sureté propre aux effets de commerce ?

Vous désirez garantir le paiement à vos fournisseurs ?

La BNA vous accompagne dans vos transactions commerciales. C'est une sûreté propre aux effets de commerce, dans le cas où votre fournisseur vous exige une garantie de paiement à échéance, la BNA fait bénéficier de sa qualité de signature en avalisant votre effet.

- **Les cautions :**

Caution de soumission :

Cette caution est nécessaire dans le cadre des marchés publics ou privés, nationaux ou internationaux afin d'éviter à l'entreprise de déposer des fonds lorsqu'elle est retenue.

Caution de bonne exécution :

Cette caution est nécessaire si une entreprise veut participer à des chantiers de travaux commandés par l'Etat ou par les collectivités locales. Cette caution d'adjudication et de bonne fin évite à l'entreprise de déposer des fonds en garantie lorsqu'elle participe à une adjudication.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Soumission de crédit à l'enlèvement :

Permet à l'entreprise d'enlever les marchandises importés avant la liquidation et l'acquittement des droits et taxes exigibles.

- **Crédit documentaire :**

Le crédit documentaire est une forme de crédit utilisé dans le cadre des transactions internationales pour l'importation et l'exportation de marchandises ou de biens d'équipement.

On constate dans le tableau que plus les provisionnés diminuent en pourcentage, plus les commissions augmentent.

Exemple : pour les provisionnés à 100%, le montant des commissions s'élève à 1%/l'an, et pour les provisionnés à 25% ce dernier s'élève à 3% l'an payable par trimestre mobile invisible.

Tableau N°5 Les types de crédits et les conditions de banque applicables aux professionnels. :

Financement de la clientèle		
Crédits à la consommation		
Qualité de la clientèle	Durée	Taux applicables (BRUT)
Crédit confort épargnant/ non épargnant	1-3 ans	8%/8,25%
Crédit auto épargnant/non épargnant	1-5 ans	8%/8,25%
Crédits immobiliers		

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Nature des opérations		Taux d'intérêts
Crédits octroyés aux clients épargnant/non épargnant		5,75%/6,25%
Crédits octroyés aux clients salariés des EPE/personnel CNEP		4,45% / 4%
Crédits bonifiés		
Nature du crédit		Taux d'intérêts
Acquisition d'un logement promotionnel collectif (selon le revenu)		1% ET 3%
Construction / achat d'un logement rural (selon le revenu)		1% ET 3%
Acquisition d'un logement individuel réalisé sous forme groupée dans des zones définies de la wilaya du sud et des hauts plateaux (selon le revenu)		1% ET 3%
Crédit à court terme		
Type de crédits	Durée	Taux applicables (BRUTS)
Découvert	< 24 mois	8,50%
Découvert garantis par un nantissement de titres (BNA et confrères)	< 24 mois	Taux d'intérêt débiteur "plafond"- 1%

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Escompte commercial	< 24 mois	7,50%
Avances garanties par DAT et par titres BNA	< 24 mois	Taux d'intérêt servi sur produit+1%
Avances garanties par DAT et par titres confrères	< 24 mois	Taux d'intérêt servi sur produit+2%
Crédits pour paiement des droits de douanes	< 24 mois	7,50%
Crédit relais sur les opérations import CREDOC/REMDOC	< 24 mois	7,50%
Financements des investissements		
Type de crédits	Taux d'intérêts	Taux d'intérêts bonifiés*
Crédit d'investissement à Moyen Terme CMT	5,25%	
Crédit d'investissement à Long Terme LT	5,50%	
CMT/CLT: Industrie, Agriculture, Pêche, Tourisme, NTIC et numériques	5,25%/5,50%	2,25%/2,50%

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

CMT/CLT : Pour les restants des investissements	5,25%/5,50%	3,25%/3,50%
Crédits ANSEJ	5,25%	0%
Crédits CNAC	5,25%	0%
Crédits ANGEM	5,25%	0%
CMT reconstruction locaux détruits suite au séisme 2003 (Alger/Boumerdès)	5,25%	2%
CMT/CLT: Secteur de l'énergie	5,25%/5,50%	3,75%
Crédits aux anciens Moudjahidine et enfants de chouhadas	5,25%	2,625%
CMT clubs football professionnel (SSPA)	6%	1%
Crédit de consolidation de découvert secteur public industriel et BTPH	Taux de réescompte +1%	
Découvert restructuré en CMT	Taux réservé à l'investissement +1%	
Dispositif de retraitement de l'endettement des entreprises en	6,5%	

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

difficultés		
Impayés sur CMT	Taux en vigueur du compte courant +1%	
Commission d'engagement CMT/CLT	0,50% Trimestriellement sur le montant restant	
Commission de gestion CMT/CLT	0,5% à 1% flat	

* : Durée de prise en charge de la bonification : 5 ans pour les crédits > 7 ans ; 3 ans pour les crédits ≤ 7 ans

Les crédits par signature

Avals, cautions et lettres garanties de paiement	Montants des commissions	Date de valeur
Provisionnés à 100% (y compris les cautions en douane contre garantie par une banque étrangère)	1% l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception
Provisionnés à 75%	2% l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception
Provisionnés à 50%	2,25% l'an payable par trimestre mobile	Veille début de période de

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

	indivisible	perception
Provisionnés à 25% minimum	2,5%l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception
Non provisionnés	3%l'an payable par trimestre mobile indivisible	Veille début de période de perception

Source : www.bna.dz- Accueil-Professionnel, consulté le 22/10/20 à Tizi-Ouzou.

Commentaires du tableau :

On remarque dans le tableau que les conditions de banques applicables aux professionnels sont les mêmes que celles applicables aux particuliers et aux entreprises.

La BNA déploie donc pour ces derniers un large éventail de produits et services pour les accompagner dans la gestion efficace de leurs activités.

NB : On constate que les commissions de la BNA sont importantes et non lourdes, en effet elles dépendent essentiellement du type de clients ainsi que des provisionnés.

2-2. La Banque Extérieur d'Algérie : BEA

2-2-1. Présentation de la BEA:

Fondée en 1967, la Banque extérieur d'Algérie (BEA) par abréviation³², avait pour mission de servir les grandes entreprises énergétiques et industrielles algériennes, mais avec le temps, la Banque a pu se construire, se développer et se diversifier.

Présentement, cinquante-trois ans après sa création, la BEA, de l'avis même de ses partenaires, est considérée comme l'un des premiers établissements financiers tant au niveau du Maghreb que d'Afrique grâce à ses six filiales nationales et Internationales et ses 3444

³² BANQUE EXTERIEUR D'ALGERIE(BEA). Disponible sur : <http://www.el djazaircom.dz-finance>. Consulté le 24/10/20 à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

collaborateurs. Et comme l'on ne se contente pas de peu à la BEA, le pari d'être partout, pour tous, a été remporté haut la main. Avec ses 11 directions régionales, la BEA compte 101 agences, 1.793.000 comptes clients mettant à la disposition de ces derniers quelques 150 guichets automatiques.

2-2-2. Les Activités de la BEA :

« Initialement prévue pour servir les grandes entreprises énergétiques et industrielles algériennes, l'institution financière a réussi, au fil des années, le pari de devenir une banque universelle et à diversifier son portefeuille ». Fruit du hasard ? Assurément pas. Ainsi, afin de répondre aux attentes de ses clients (plus d'un million) d'une part, et de se mettre au diapason des banques internationales et des nouvelles technologies monétiques, la BEA a lancé un vaste programme de modernisation et d'instauration de nouveaux modes de gestion et ce à travers : le Projet de l'implantation d'un système d'information centralisé mené avec l'accompagnement de cabinets internationaux, l'acquisition de la solution de « filtrage et de profilage » des opérations de la clientèle dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le développement de la monétique dans son volet international, notamment avec la formalisation d'un partenariat stratégique BEA-Mastercard. Leader mondial dans le secteur du paiement électronique, la BEA a en effet, lancé une gamme de solutions de paiement en direction des consommateurs et des entreprises. Par cette action, la BEA devient la première banque algérienne à commercialiser certaines cartes Mastercard, un produit accessible aux clients détenteurs d'un compte en devises. Le choix du Mastercard pour la BEA s'explique par l'importance du portefeuille clients de la banque en comptes en devises, ainsi que l'expérience qu'elle comptabilise en matière de système de paiement surtout dans le domaine de la monétique. Pour rappel, ce contrat a été signé entre les deux organismes en février 2018, pour structurer l'activité monétique.

2-2-3. Quelques financements de la BEA :

Dédiée à l'origine au financement du secteur des hydrocarbures³³, la BEA a réussi ces dernières années à diversifier son portefeuille clients à travers le financement des grandes

³³ BANQUE EXTERIEUR D'ALGERIE(BEA). Disponible sur : <http://www.el.djazaircom.dz-finance>. Consulté le 24/10/20 à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

entreprises et des PME, dont le financement a presque doublé durant cette période. Ainsi la BEA compte parmi sa clientèle les entreprises étatiques relevant des industries lourdes, les entreprises du secteur agro-industriel, du tourisme, d'emballage, de l'industrie pharmaceutique, de l'agriculture, ainsi que les structures médicales chirurgicales de dernière génération, sans oublier les jeunes porteurs de projet innovants dans le domaine des TIC et énergies renouvelables.

Aujourd'hui, la BEA ne se limite pas uniquement au financement de l'énergie, qui représente 30% de son portefeuille, et de l'industrie, deux secteurs exclusifs de la BEA. Elle finance également plusieurs projets dans d'autres secteurs d'activités, conformément aux orientations des pouvoirs publics. Le développement rapide de la BEA lui a permis ainsi de devenir un acteur incontournable sur la place financière. Elle avait par le passé, financé les raffineries-pétrochimie, les méthaniers pour le transport à l'international des hydrocarbures.

En 2017 :

Dans le secteur de la sidérurgie, la BEA a injecté plus d'un milliard de dollars dans les caisses du complexe sidérurgique d'EL-HADJAR. La BEA participe également avec la BNA au financement des projets de Sonelgaz, pour un peu plus de 500 milliards de dinars, soit 5 milliards d'euros. Ainsi, la quote-part du marché de la BEA ne cesse de croître. Il y a lieu de souligner que le groupe GICA est financé pratiquement à 99% par la BEA. En outre, toutes les cimenteries du secteur public sont clientes au niveau de la BEA. Par ailleurs, la BEA finance le secteur du tourisme à hauteur de plus 100 milliards de dinars. En 2017 à titre illustratif, vingt-quatre mille milliards DA ont été alloués pour financer des projets d'investissement en Algérie.

En 2018 :

A la BEA, les résultats obtenus durant l'exercice 2018³⁴, témoignent de l'efficacité de la stratégie adoptée. Durant l'exercice 2018, la BEA a en effet, accentué son action de développement conforme aux objectifs arrêtés dans le plan triennal 2017-2019. Au plan de l'activité commerciale, la Banque a orienté ses actions dans la collecte de l'épargne, le développement et la promotion des produits monétiques ainsi que la bancarisation de

³⁴ BANQUE EXTERIEUR D'ALGERIE(BEA). Disponible sur : <http://www.el-djazaircom.dz-finance>. Consulté le 24/10/20 à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

nouvelles clientèles et la densification du réseau d'agences. En matière de collecte de ressources, la BEA s'est orienté vers la diversification de sa clientèle en vue d'anticiper la contraction des recettes des hydrocarbures. Ainsi les secteurs émergents et certains segments de l'économie ont contribué à réduire le déficit en matière des revenus émanant des hydrocarbures. Dans ce cadre, les ressources globales (dinars et devises) de la banque ont connu une évolution à la fin de l'exercice 2018 estimée à 2% (58,4 Milliards de dinars) par rapport à l'année d'avant (31 décembre 2017) et ce, malgré une conjoncture économique difficile. Cette tendance progressive a été enregistrée aussi bien pour les dépôts en dinars qu'en devises. Ainsi, les avoirs en dinars ont connu un écart positif de 27,4 milliards de dinars, passant de 2 423,6 milliards de dinars à 2451,1 milliards de dinars au 31 décembre 2018. De 4% en enregistrant l'ouverture de compte, le taux de bancarisation a progressé, au 31 décembre 2018 en enregistrant l'ouverture de près de 65000 nouveaux comptes, contre 33 000 comptes à fin 2017. Il est à relever que la commercialisation de la carte Mastercard qui exige l'ouverture d'un compte dépôt et d'un compte en devises a boosté cette performance. Par ailleurs, la hausse constatée au nombre de comptes a entraîné une évolution conséquente de la vente des cartes CIB. 500.000 Cartes ont d'ailleurs été délivrées à fin 2018. De plus, la propagation des services e-paiement et l'installation des TPE ont encouragé la vente de ces moyens de paiement.

Une progression de 16% a été enregistrée en matière de vente de cartes CIB, ce qui a permis d'atteindre les objectifs à hauteur de 107%. L'exercice 2018 a été également marqué par l'ouverture de l'agence Blida II, l'achèvement des travaux d'aménagement de l'agence Oran-Zabana, le lancement du chantier de réalisation de la nouvelle agence de Tipaza, la relance du chantier d'aménagement de l'ancienne Agence de Sidi Bel Abbés, le parachèvement des travaux de l'aménagement de l'agence 44 Annaba et en fin, la relance du chantier portant aménagement de l'Agence Amir ouche (Alger) après le transfert des activités de la caisse principale vers le site Zig out Yousef (Alger). A fin 2018, la BEA comptait 10 agences. « Les actions de modernisation et d'extensions, s'inscrivent en droite ligne avec les objectifs stratégiques de la banque notamment de proximité et d'améliorations des prestations de services à destination de sa clientèle ».

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

De 2018-2019 :

Aujourd'hui, la BEA est leader en Algérie par la taille de son bilan³⁵ et de ses résultats. Et malgré la baisse relevée au niveau du total bilan (3.262 millions DA en 2018), ainsi que du résultat net (62.548 millions DA en 2019, contre 76.776 millions DA en 2018), la BEA demeure un acteur incontournable sur la place financière. Cette baisse trouve son explication dans la baisse drastique des revenus hydrocarbures. La BEA étant la banque de la plus grande compagnie nationale « Sonatrach ». Par ailleurs, la contribution de la banque en matière d'engagements est en constante évolution ; en témoigne le niveau des crédits consentis à la clientèle entre 2018 et 2019 (2.112.245 millions DA, en 2018 contre 2.188.024 millions DA en 2019), conforté par un renforcement des fonds propres de la banque, grâce à l'opération d'augmentation de son capital social, qui est passé de 150.000 millions DA en 2018 à 230.000 millions DA en 2019. Sur le plan des engagements, la BEA contribue de façon significative aux financements des grands projets structurants qui relèvent de divers secteurs d'activités (énergie, habitat, industrie, services,...) aussi, une bonne partie du commerce extérieur transite par les guichets de la BEA.

Le capital social de la BEA est passé de 150 milliards DA à 230 milliards DA, soit une hausse de 53%. Cette opération a été possible grâce au cumul d'importants résultats réalisés les exercices précédents, qui ont permis de constituer des réserves assez conséquentes. Il faut comprendre par-là que la banque a considérablement augmenté ses engagements envers sa clientèle, en lui octroyant des crédits sous diverses formes (Investissement, exploitation...).

2-2-4. Les nouveaux produits de la BNA :

- Le 22/02/2018, la BEA se lance dans la commercialisation de la "Mastercard".

Elle est la première banque algérienne à se lancer dans la commercialisation de la Mastercard, un nouveau produit accessible à tout client détenteur d'un compte en devises, ce nouveau produit bancaire est disponible en deux offres, la Mastercard Elite et la world Elite Mastercard.

³⁵ Lazard Latreche, PDG de la BEA-EL Djaizair.com. Disponible sur : <http://www.eldjazaircom.dz-finance>. Consulté le 01/11/20 à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-2-5. Les types de crédits et les conditions de banque de la BEA :

Tableau N°6 : Des crédits (crédit Engagement-Intérêts débiteurs).

Nature des Opérations	Intérêts	Date de valeur
Crédits à long terme (Dispositifs gouvernementaux)		
Crédit CNAC	Taux appliqués 5,25%	Conformément à la Convention et à l'échéancier De remboursement
Crédit ANSEJ	Crédits bonifiés	
Crédit ANGEM		
Crédits à Moyen et Long Terme aux Particuliers :		
Crédit Immobilier :	6,25% + comm de gestion+ frais dossier 6000DA	Conformément à la Convention et à l'échéancier De remboursement
Crédit Immobilier aux Détenteurs d'un compte BEA	5,75% + comm de gestion+ frais dossier 6000DA	Conformément à la Convention et à l'échéancier De remboursement

Source : nouvelles conditions générales de banque de la BEA.

Commentaires du tableau :

On remarque dans le tableau ci-déçu que les crédits destinés à financer les dispositifs gouvernementaux disposent d'un crédit bonifié ; ainsi que d'un taux d'intérêt réduit par rapport aux autres crédits. Aussi, les dates de valeur sont respectivement les même c'est-à-dire conformément à la convention et à l'échéancier de remboursement. Parmi les crédits immobiliers, on constate également que les clients détenteurs d'un compte BEA ont un taux d'intérêt réduit par rapport aux clients non domiciliés à la BEA. Aussi, les dates de valeur sont les mêmes c'est-à-dire conformément à la convention et à l'échéancier de remboursement.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Tableau N°7 : Crédits aux Entreprises : (Intérêts débiteurs).

Nature des Opérations	Intérêts	Date de valeur
Crédits Par Caisse		
Facilité de caisse	8,50 % l'an (max)	Lendemain mobilisation
Découvert		
Avance sur stocks		
Avance sur factures visées Et domiciliées		
Avance sur attestations de Service fait		
Avance sur titres		
Crédit de campagne		
Escompte papier commercial non réescomptable	Taux d'intérêt 8,50% l'an	Surlendemain date de la Remise
Escompte papier commercial Réescomptable	Taux d'intérêt 8% l'an	Surlendemain date de la Remise
Crédits D'investissement		
Crédit à moyen terme	5,50% l'an max	Lendemain mobilisation
Crédit à long terme	5,80% min à 6% max	Lendemain mobilisation
Crédits par Signature		
Cautions-avals- lettre de Garantie :		
-Provisionnés à 100%	1% l'an	Par trimestre mobile Indivisible
-Non Provisionnés	3% l'an	Par trimestre mobile Indivisible
Change Manuel		
Change manuel (vente de Bank notes)	0,2% minimum 100DA	Cours de vente en vigueur
Change manuel (achat)	Gratuit	Cours d'achat en vigueur
Chèques debanque Omra/hajj	500DA	

Source : nouvelles conditions générales de banque de la BEA

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Commentaires du Tableau :

Nous remarquons que les crédits par caisse ont tous le même taux d'intérêt égal à 8,50%/an maximum. La date de valeur de ces crédits est le lendemain de la mobilisation. Hormis les deux escomptes dont la date de valeur est le surlendemain de la date de remise et dont le 2^{ème} détient un taux d'intérêt de 8%/l'an.

Nous constatons également que les crédits à long et Moyen terme ont un taux d'intérêt variant entre 5,50 à 6% l'an max et dont la date de valeur est le lendemain de la mobilisation.

Les crédits par signature ont un taux d'intérêt de 1% pour les provisionnés et 3% pour les non provisionnés.

Concernant le change manuel, nous remarquons que le taux d'intérêt est applicable pour les ventes ainsi que les chèques de banques Omra/Hajj et non pour l'achat.

Tableau N°8 : Opérations du Commerce Extérieur.

Nature des Opérations	Commissions	Date de Valeur
Opérations A l'import		
Domiciliation à l'import	2 200DA	Date d'ouverture
Credoc à l'importation		
Ouverture du Credoc	Com fixe 3 000DA+ frais Swift 1500DA	Veille de l'opération
Modification ou annulation Du Credoc	Com fixe 3 000 DA	Veille de l'opération
Engagements		
Avec constitution de Provision	0,25% par trimestre Indivisible avec un minimum 2 500 DA	Date d'ouverture
Sans constitution de Provision	0,65% par trimestre Indivisible avec un minimum De 2 500 DA	Date d'ouverture
Commission de change et de Règlement	0,25% avec minimum de 2.500 DA+frais Swift 1.500	Date de règlement

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Récupération commission De transfert Banque d'Algérie (comptes devises exclus)	1%	Date de règlement
Rem doc à l'importation :		
Commission de change et de Règlement	0,25% avec minimum de 2.500 DA+frais Swift 1500 DA	Date de règlement
Commission acceptation	Com 3000	Date d'acceptation
Récupération commission De transfert Banque D'Algérie (comptes devises Exclus)	1%	Date de règlement
Opération de transfert :		
Commission de change et De règlement	0,25% avec minimum de 2.500DA+ frais Swift 1500 DA	Date de règlement
Récupération commission de transfert Banque d'Algérie (comptes devises exclus)	1%	Date de règlement

Source : nouvelles conditions générales de banque de la BEA

Commentaires du tableau :

Nous constatons dans le tableau ci-déçu que dans le cadre des opérations à l'import, les commissions varient entre 0,25% et 1%. Exception faite pour les ouvertures du Credoc ainsi que les modifications ou annulation du Credoc qui présentent des commissions de 3000DA respectivement.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Tableau N°9 : Opérations A L'Export (frais à la charge du bénéficiaire).

Nature des Opérations	Commissions	Date de Valeur
Domiciliation		
Credoc à l'export	1500DA par dossier	Date d'ouverture
Commission de confirmation	1% min 5000DA/trimestre Indivisible	Date de confirmation
Commission de notification	0,50% min 2500DA/ Trimestre indivisible	Date de notification
Commission de négociation (paiement)	1% sur le montant facturé Min 2500DA (chaque Expédition)	Date de facturation
Commission de paiement différé	1%/mois sur le montant Facturé min 2500DA	Date de facturation
Frais de modification	2000DA sur chaque Modification	Date de modification
Frais de courrier (DHL, etc.)	Selon facture (montant de la Prestation)	
Rem doc à l'export	0,1% flat max : 2000DA par Dossier	
Opérations d'échange produit	Com. Liées aux opérations Import/Export	
Ordre de paiement reçus de L'étranger (rapatriement)	Gratuit frais du Correspondant	
Encaissement de chèques Sur l'étranger	0,15% Minimum 1000DA Maximum 3000DA	Date de présentation du Chèque

Source : nouvelles conditions générales de banque de la BEA

Commentaires du tableau :

Nous remarquons dans le tableau ci-déçu que dans le cadre des opérations à l'exportation, les commissions applicables de la BEA varient entre 0,1 et 1% respectivement, les frais étant à la charge du bénéficiaire.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-3. La Banque de Développement Local : BDL

2-3-1. Présentation de la BDL :

La banque de développement local BDL a été créée le 30 avril 1985, issue d'une restriction de CPA elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est une banque publique dotée d'un capital social de 36 800 000 000 DA.

La BDL a à son actif un réseau de 155 agences judicieusement implantées sur tout le territoire national, dont 02 antennes, 147 traitant les opérations bancaires attribuées aux banques et 06 dédiées aux prêts sur gage, une activité dont la BDL a l'exclusivité.

La Banque de Développement Local est d'abord la banque des PME/PMI et du commerce dans sa conception la plus large et en ensuite la Banque des professions libérales, des particuliers et des ménages.

2-3-2. Les missions de la BDL :

Elle a pour ambition de participer activement au développement de l'économie nationale et en particulier à la relance des investissements à l'endroit des PME/PMI tous secteurs confondus. D'autre part, elle participe à l'ensemble des dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi mis en place par les pouvoirs publics (ANSEJ, CNAC, ANGEM). La satisfaction des besoins de financement des particuliers constitue, également, l'une de ses priorités³⁶.

2-3-3. Quelques financements de la BDL :

La particularité de la BDL par rapport aux autres banques publiques, réside dans le fait que l'essentiel de son portefeuille clientèle est constitué du secteur privé. Environ, 80% de la clientèle se compose de PME/PMI. Depuis 1985, la BDL s'est spécialisée dans le financement et l'accompagnement des moyennes et petites entreprises. S'agissant du nombre de clients, qui tourne autour d'un million, toutes catégories confondues. Pour ce qui du financement des entreprises, à titre indicatif en 2015, pour 600 milliards de DA, dont 60% de ce financement a été destiné à l'investissement productif.

Les secteurs sollicitant la BDL portent principalement sur le secteur de l'industrie, celui du bâtiment, les travaux publics et les services à une moindre échelle. Et cette

³⁶ BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL. Disponible sur : [http:// www.algeria20.com-2019/10/10/](http://www.algeria20.com-2019/10/10/). Consulté le 24/10/20.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

configuration est en congruence avec l'économie nationale. Par ailleurs, la BDL s'ouvre d'avantage sur d'autres secteurs d'activité comme celui de l'agriculture industrielle. Egalement l'élargissement du champ d'intervention à la promotion du tourisme et de la culture et pas seulement en termes d'infrastructures est à souligner.

De 2010-2012 :

Plus de 6.600 crédits ont été accordés par la BDL aux entreprises durant l'année 2011 pour un montant global de 164 milliards DA contre 141 milliards DA octroyés en 2010, en hausse de 27%. Cette hausse est due essentiellement à l'augmentation naturelle du portefeuille de la banque qui connaît une progression annuelle moyenne de l'ordre de 20%. Les crédits accordés par la BDL aux entreprises relèvent de deux catégories. Il s'agit des crédits d'exploitation pour 124mds DA et des crédits à l'investissement pour 39mds DA. Sur les 164 mds DA de crédits accordés, 56 mds DA ont été distribués au titre de crédits directs et 77 mds DA sont des crédits par signature, autrement dit, c'est des crédits accordés sans décaissement de fonds. Dans cette forme de crédit, la BDL s'engage par lettre auprès de tiers à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ces clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes ». 33% de ces crédits sont octroyés aux entreprises relevant du secteur de l'industrie, 32% du bâtiment et travaux publics, 28% aux PME activant dans le commerce et services. La BDL compte plus de 134.700 PME dans son portefeuille clients, estimé à 1,2million de clients à travers le territoire national³⁷.

Concernant les crédits à la consommation, la BDL a été parmi les premières banques à coté de Société Générale et PNB Paribas à financer un nombre non négligeable de crédits dans ce sens à travers tout le territoire National. Le montant des crédits à la consommation se situe

Entre 50 et 100 millions DA, ainsi que des véhicules de la marque Symbole et des appareils électroménagers³⁸.

³⁷BDL : les crédits aux entreprises en hausse de 27% à 164 milliards DA. Disponible sur algérie-éco.com, consulté le 05/12/2020.

³⁸ MR MOHAMED KRIM, PDG de la BDL à Algérie éco. Disponible sur : <http://www.algérie-éco.com>-2016/07/18. Consulté le 24/10/20 à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

De 2012-2015 :

Les financements accordés à l'économie par cette banque spécialisée notamment dans l'accompagnement des petites entités économiques ont atteint 294 milliards de DA en 2013, contre 260 milliards l'année précédente, soit une hausse de près de 20%. Au total, ces financements ont concerné 4 900 dossiers sur un total de 4.957 demandes soumises durant l'année précédente. En outre, le montant global des crédits immobiliers attribués par la banque en 2013 a atteint 10,9 milliards DA au profit de 4.363 bénéficiaires, contre 8,61 milliards en 2012, 7,07 milliards en 2011 et 5,22 milliards DA en 2010. A la fin du premier trimestre 2014, 756 millions DA ont été affectés par la BDL.

En ce qui concerne le financement des dispositifs de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ, ANGEM, CNAC), près de 20 milliards DA ont été accordés par la BDL, dont plus de 17 milliards pour le dispositif ANSEJ (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) ; 2,7 milliards dans le cadre de CNAC (Caisse nationale d'assurance contre le chômage) ; et 273 millions DA pour l'ANGEM (Agence nationale de gestion du micro crédit).

S'agissant d'une part de l'activité de prêt sur gage, la BDL a accordé 5,2 milliards DA en 2013, contre 3,5 milliards en 2012. Actuellement, cinq agences sont dédiées exclusivement à cette activité propre à la BDL, dont deux à Alger, et une à Annaba, Constantine et Oran. Une sixième sera mise en service prochainement dans la wilaya de Sétif. Par ailleurs, la BDL se dotera dès 2015 d'un nouveau système d'information qui répond aux normes et exigences internationales en matière de traitement, d'échange et de gestion des informations³⁹.

En 2016 :

La BDL s'est lancée dans un ambitieux plan stratégique (2016-2020) qui retrace les grandes lignes directrices ainsi que les objectifs stratégiques. Ainsi, au titre du seul exercice 2016, 744 milliards de DA de crédits destinés au financement de l'économie nationale dont 70% orientés vers l'investissement. Les projets financés relèvent essentiellement du secteur de l'industrie, du bâtiment, des travaux publics, du tourisme et des services. Aussi, 250 milliards de DA est le montant des crédits accordés par la BDL, dans le cadre des dispositifs

³⁹ Micro-entreprises : 250 milliards DA de crédits accordés par la BDL. Disponible sur www.algerie-eco.com consulté le 05/12/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

ANSEJ, CNAC et ANGEM. Le montant représente 26% du total des financements qui tourne autour de 570 milliards de DA⁴⁰.

2-3-4. Les conditions de banque de la BDL :

Les taux d'intérêts de cette banque sont de :

- 5,5% pour les crédits d'investissement ;
- 6,5% pour les crédits immobiliers acquéreur ;
- 8% pour les prêts sur gage ;
- 6,75% pour les crédits aux promoteurs immobiliers.

2-3-5. Les nouveaux produits de la BDL :

- **La Banque de développement local (BDL) a lancé deux nouveaux produits bancaires, à savoir une carte Mastercard-BDL et un compte bancaire EL Amane⁴¹**

Destinés aux particuliers selon un responsable de cet établissement. « Ces nouveaux produits, commercialisés il y'a deux semaines, s'inscrivent dans le cadre de la politique de la banque visant à bancariser l'argent des citoyens auprès des agences de la banque. Ces produits répondent aussi à une stratégie d'éducation financière que la banque a engagée. Le premier produit bancaire (Mastercard-BDL) qui offre divers avantages, permet notamment d'opérer des achats via internet et d'effectuer des paiements et des retraits en devise à l'internationale 24h/24 et 7l/7 en toute sécurité grâce au 3D Secure, un système qui renforce la sécurité des paiements sur internet. Pour le Mastercard Titanium, le plafond de paiement est de 5000 euros/semaine alors que le plafond d'utilisation de la Mastercard Platinum peut atteindre jusqu'à 8000 euros/semaine. Le retrait du DAB/GAB est plafonné à 1000euros/semaine.

Les frais liés à l'acquisition de cette carte varient, selon le type de cette dernière, entre 4000 et 7000 DA/an. « Les tarifs sont accessibles par rapport à ce qui est offert sur la place bancaire ».

⁴⁰ MOHAMMED KRIM, PDG de la BDL. Disponible sur : <http://dia-algérie.com>. Consulté le 30/10/20 à Tizi-Ouzou

⁴¹ Banque : la BDL lance deux nouveaux produits. Disponible sur www.elwatan.com, consulté le 05/12/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

➤ **Le second produit bancaire, baptisé comte El Amane,**

Est un pack composé d'une carte CIB et d'une ouverture d'assurance contre les accidents corporels pouvant atteindre un million DA, destiné aux particuliers, permettant d'effectuer l'ensemble des opérations bancaires, telles que les paiements, versements, virements.

➤ **La BDL lance un autre nouveau produit : le bon de caisse BDL, une solution de placement avec un taux d'intérêt très attractif⁴².**

Ce produit permet aux citoyens de placer leur argent, au niveau de l'ensemble des agences commerciales de la BDL, avec un taux d'intérêt de 4,70% pour les placements de 3ans et 5% pour les placements de 5ans.

L'opération de commercialisation du bon de caisse a débuté le dimanche 07 juillet 2019 au niveau des 147 agences BDL réparties sur le territoire national. Cette formule permet à toute personne physique ou morale de déposer leur argent, en toute sécurité, de bénéficier d'un rendement très appréciable avec différents taux selon les montants déposés. La rémunération se présente comme suit :

- **03 à 06 mois : 2%**
- **06 à 12 mois : 2,25%**
- **12 à 18 mois : 2,25%**
- **18 à 24 mois : 2,75%**
- **24 à 36 mois : 3,25%**
- **36 à 42 mois : 3,5%**
- **42 à 48 mois : 3,75%**
- **48 à 54 mois : 4%**
- **54 à 60 mois : 4,25%**
- **Entre 50 millions DA et 100 millions DA sur 03ans : 4,70% ;**
- **Plus de 100 millions DA sur 05 ans : 5%.**

En ce qui concerne la procédure de souscription à ce nouveau produit, il suffit aux citoyens de se présenter dans l'une des agences de la BDL. Ce produit permet également la

⁴² La BDL lance un nouveau produit : le bon de caisse BDL. Disponible sur www.salama-mag.com, consulté le 05/12/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

possibilité de placer son argent avec confidentialité contre délivrance de bons sous forme de titre avec lesquels le souscripteur pourra récupérer le rendement de son placement selon la période choisie. Pour information, ce placement permet aux souscripteurs de procéder au remboursement de son argent à tout moment.

➤ **La BDL lance six nouveaux produits de la Finance Islamique le 27/juillet 2020** ⁴³

Parmi ces produits, on trouve le « leasing pour l'achat d'un logement » ainsi que la « Mourabaha » dans le domaine de la consommation.

Dans le domaine de la « Mourabaha » liée aux entreprises, on retrouve deux catégories : celle de l'investissement ainsi que celle de l'exploitation qui est conçue pour permettre à la banque de procurer les matières premières ou fournir les salaires des travailleurs en faveur des entreprises.

2-4. Le Crédit Populaire d'Algérie CPA :

2-4-1. Présentation du CPA :

Crée par l'ordonnance numéro **66-366 du 29/12/1966** avec un capital de 15 millions de dinars et immatriculé au registre de commerce d'Alger sous le numéro 84 B 803 , le crédit de populaire (CPA) a hérité des activités auparavant par les banques populaires (banques commerciales et industrielles à Alger , Oran) , ainsi que d'autres banques étrangères dont : la banque d'Algérie –Misr , société Marseillaise du crédit, compagnie française de crédit, la banque (BFCB) et la banque populaire d'Arabe .Son statut lui confère une forme juridique d'une société par action dans le secteur de l'artisanat d'hôtellerie , du tourisme , de la pêche et des professions libérales. Comme il avait le monopôle sur le crédit aux Moudjahidines avec des conditions avantageuses, cette forme de crédits a été annulée en 1973.⁴⁴

En 1985, Le CPA donne naissance à la banque de développement local (BDL) par cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres et 89000 comptes clientèle.

⁴³ Finance islamique : lancement prochain de six nouveaux produits par la BDL. Disponible sur : www.lechiffred'affaires.com, consulté le 05/12/2020.

⁴⁴ Document interne de la banque

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Suite à la promulgation de la loi de l'autonomie des entreprises en 1998 le CPA est devenue une entreprise publique économique par action, dont le capital est propriété exclusive de l'état.

En 1990, l'échelon intermédiaire entre la direction et les agences a été supprimé. Des unités conçues reproduction de la direction général ont été remplacées par des succursales.

En 1992, les structures centrales ont été réorganisées par la création de la direction adjointe (DGA), exploitation, affaire, engagement, développement, administration et moyen. Chaque DGA regroupe plusieurs directions centrales, l'objet de la décentralisation de la décision est d'assurer un meilleur suivi. De nouvelles structures sont apparues.

Au cours de l'année **1998**, le CPA a adopté de nouveaux organismes d'exploitation visant à améliorer l'architecture de la banque à une économie de marché. Ainsi les anciennes succursales ont été transformées en groupes d'exploitation afin créer des périmètres régionaux.

Après avoir satisfait les conditions d'éligibilité prévues par les dispositifs de la loi sur la monnaie et le crédit (loi 10 /90 avril 1990), le CPA a obtenu, le 07 avril 1997 son agrément du conseil de la monnaie et du crédit devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée. **En septembre 2006**, le capital de la banque a été augmenté de 4 milliards de dinars pour atteindre 29,3 milliards de dinars sur la décision du conseil de la monnaie et du crédit.

2-4-2. Les missions de la CPA⁴⁵:

Les fonctions principales du CPA sont comme suite :

- La collecte des fonds sous divers formes ;
- Le développement de son fonds de commerce par l'amélioration de la part de marché de la banque dans la région commerciale ;
- Le financement de l'économie ;
- L'intermédiation entre les clients et ses fournisseurs étrangers ;
- Reçoit, étudie, décide et met en place les crédits dans la limite des règles et procédures internes

⁴⁵ Document interne de la banque.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

- Promouvoir le développement du BTPH, les secteurs de la santé et médicaments, le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme.....

2-4-3. Les produits disponibles auprès de la CPA ⁴⁶:

➤ **Pour les particuliers :**

- Crédits pour l'achat de logements auprès de particuliers ;
- Crédit pour l'achat d'un logement neuf ;
- Crédit pour la réalisation des travaux d'aménagements ;
- Crédits pour la construction ou l'extension d'une maison ;

➤ **Pour les entreprises :**

- Crédit d'investissement ;
- Crédit d'exploitation ;

➤ **Pour les professionnels :**

Le CPA finance le secteur medium pour toute installation en cabinet, acquisition ou renouvellement des équipements.

2-4-4. Les nouveaux produits de la CPA :

Le président directeur général (PDG) du Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a annoncé le 21 octobre 2020 à Alger, le lancement officiel par cette banque publique d'un nouveau produit dédié aux PME et aux startups⁴⁷.

Ce produit baptisé « **PME by CPA** » et composé notamment de deux offres : « **Sahel Nachati** » et « **sahel Mahal** », est destiné aux très petites et moyennes entreprises afin de financer leurs opérations courantes. Ce produit permet aux petites et moyennes entreprises de prétendre à des crédits pour financer leurs activités et également pour acquisition de leurs locaux, la banque comptait parmi ses clients plus de 190000 très petites, petites et moyennes entreprises. Mr Dahmani a également annoncé le lancement imminent des produits de la finance islamique au niveau des agences de la banque qui sera ainsi la deuxième banque islamique, après la BNA, à lancer ce genre de produits.

⁴⁶ Document interne de la banque.

⁴⁷ Brève « Algérie : le CPA lance un nouveau produit dédié aux TPE, PME et STARTUPS », disponible sur www.maghrebemergent.com, consulté le 4/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Le CPA sera la première banque en Algérie à intégrer la fonctionnalité ‘‘Sans contact’’ sur ses cartes VISA internationales. Avec la fonctionnalité de ce service (Les cartes VISA internationales), les voyageurs algériens pourront effectuer trois petits achats par jour, pour un

Montant cumulé de 36 euros au maximum, et 18 opérations par mois pour un montant global de 180 euros. Cette fonctionnalité sera transférée, à l'avenir, sur les téléphones mobiles. Les clients du CPA pourront alors effectuer des opérations à distance (virements, commander un chéquier ou faire une opposition sur un chéquier etc..) sans se déplacer au niveau des agences.

S'agissant de l'activité monétique le CPA s'est engagé dans un vaste programme pour l'installation de 5000 terminaux de paiement électroniques (DAB) qui s'ajouteront aux 5000 déjà installés. Le CPA va veiller au renforcement de la dynamique de modernisation et de digitalisation déjà initié à travers le parachèvement de projets de grande envergure à savoir la mise en place du projet de centralisation et d'évolution du système d'information de la banque, le déploiement du service e-paiement ainsi que le lancement du mobile-banking.

M. Dahmani a annoncé que le CPA procédera prochainement à l'ouverture d'une agence bancaire au sein de la grande Mosquée d'Alger ‘‘ Djamaa EL Djazair’’, rappelant que le CPA veillera toujours à l'élargissement de ses capacités de bancarisation à travers l'ouverture de nouvelles agences sur l'ensemble du territoire national afin de contribuer efficacement à l'amélioration de l'inclusion financière.

Par son activité de crédit immobilier au particulier, le CPA permet à un nombre important de ses clients de devenir propriétaire d'un logement. Cependant, le succès d'une telle activité ne peut être accompli sans un environnement de confiance entre la banque et ses clients. La relation banque/client doit être renforcée par une plus grande diffusion de l'information et l'application de nouvelles techniques de commercialisation et de marketing. Nouveau produit bancaire, le crédit immobilier aux particuliers a connu un essor considérable.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-4-5. Objectifs du groupe d'exploitation :

Le groupe vise essentiellement à :

- améliorer l'organisation de l'action commerciale orientée vers la satisfaction du client par la qualité de l'accueil et la rapidité dans le traitement des opérations;
- développement de l'activité de la banque au plus régional et élargir son portefeuille clientèle;
- promouvoir les actions de communication interne et externe pour consolider et conforter l'image de marque de l'établissement;
- développer et améliorer le concert avec les agences les actions de recouvrement des créances⁴⁸.

2-4-6. Les taux d'intérêt :

Il est variable selon les conditions générales de banque en vigueur.

Suite à la décision de la banque d'Algérie de réduire le taux de réescompte de 5,5% à 4,5% .la banque décide de revoir à la baisse ses taux d'intérêt débiteurs, notamment pour le financement de l'investissement dont le taux a été réduit de 1%, passant ainsi de 7% à 6%⁴⁹.

2-4-7. Quelques financements du CPA :

Les entreprises ont besoin d'un financement par les banques et les institutions financières, affirmant que cette convention permet de renforcer le mécanisme de financement des PME et des micro-entreprises qui ont été privés des financements bancaires. Outre leur rôle dans la relance économique des pays, les PME contribuent à la création de la richesse et des postes d'emploi, a mis en exergue le DG de le CPA.

Il existe entre **1.3 à 1.5 millions actifs sur le territoire national dont 95% sont des PME et des micros entreprises, et le CPA finance 20% du tissu de ces entreprises soit 100.000 entreprises**⁵⁰.

⁴⁸ Document interne de la banque.

⁴⁹ Le CPA réduit ses taux d'intérêt, disponible sur www.liberte-algerie.com, consulté 20/10/2020

⁵⁰ Rédaction AE « Appui aux PME et micro-entreprise : signature d'une convention entre le CPA et le FGAR », disponible sur le www.algerie-eco.com, consulté le 20/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

De nouveaux types de crédits destinés à l'appui de ces entreprises en coopération avec la Banque mondiale, ajoutant que cette dernière prendra en charge le renforcement de ce mécanisme de financement pour développer le rendement de PME.

Le CPA travaillait en coordination avec des experts de la Banque mondiale, et sept (7) agences ayant procédé à la commercialisation de ce type de crédits agréés par la banque mondiale⁵¹.

Le CPA est appelé officiellement à devenir « une banque du logement » c'est un grand retour du concept et de la pratique de la spécialisation en vogue dans les années 70 qui risque de transformer durablement le paysage bancaire algérien en l'éloignant de tous les standards internationaux.

En 2015 :

Le CPA avait réalisé un chiffre d'affaire de 96 milliards de dinars, un bénéfice net de 41 milliard de dinars. Ce qui contribue directement au financement de grands projets de logement tels que le logement « AADL », l'entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) ainsi que les prêts aux PME et aux startups.

La banque publique propose également d'autres produits relevant de la finance islamique, tels que la Mourabaha pour l'acquisition de voitures, de biens immobiliers ou d'équipement, il y'a aussi le produit IJARA qui intéresse beaucoup les entreprises.

Le PDG du CPA qui représente le chef de file des six banques concernées par le financement du programme a déjà financé deux programmes AADL, remontant à 2013 et 2015 et sortant respectivement sur 100000 logements et sur 80000 logements et ce pour un engagement global de 150 milliards de DA.

Partenariat CPA – SOVAC : 2017

Financement d'investissement et crédit à la consommation, les deux conventions de partenariat CPA- SOVAC paraphées par Omar Boubied, PDG de crédit populaire d'Algérie et Mourad oulmi , DG du groupe SOVAC vont permettre la prise en charge par la banque

⁵¹ Rédaction AE « Appui aux PME et micro-entreprise : signature d'une convention entre le CPA et le FGAR », disponible sur le www.algerie-eco.com , consulté le 20/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

des besoins de financement, d'investissements et d'exploitations de l'usine de fabrication des voitures (SOVAC de production) et le financement bancaire, pour les clients du CPA, de l'acquisition de véhicules de tourisme neufs des marques (Volkswagen, Volkswagen utilitaire, Skoda et Seat) assemblés par la SPA SOVAC production.

Pour profiter du crédit, le client doit justifier d'un revenu stable en rapport avec le crédit sollicité et d'un apport avec le crédit sollicité et d'un apport personnel d'au minimum 10% du prix du véhicule à acquérir. Le montant du crédit peut aller jusqu'à 90% du prix d'acquisition du véhicule dans la limite de trois (03) millions de Dinars (3000.000 DA)⁵².

La durée de remboursement du crédit peut varier entre 12 et 60 mois dans la limite d'âge de 70 ans et en rapport avec la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des mesures d'encouragement prises par les pouvoirs publics pour développer une industrie de l'automobile aux normes internationales, en partenariat avec des constructeurs automobiles de renom dans le respect des exigences d'intégration progressive. Cette usine va permettre la création de 1800 emplois directs et 3500 emplois indirects. L'usine produira, à l'issue de ce premier investissement, pas moins de quatre modèles de véhicules des marques de renom, à savoir Volkswagen Golf 7, le Caddy de Volkswagen utilitaire Seat Ibiza et Skoda Octavia. L'usine produira 12000 unités/an en 2017 (toutes marques confondues) pour atteindre un volume de 100000 véhicules en 2022.

En effet, entre le premier janvier 2017 et le 31 août 2017, 12 dossiers de crédit particulier à particulier ont été déposés avec un montant 14 977 000 DA portant sur 11 dossiers mobilisés. Pour ce qui est des crédits pour l'aménagement, on constate que sur 21 dossiers déposés, 15 ont été autorisés avec un montant de 12 356 000 DA, et un montant mobilisé de 11 276 000 DA. Concernant les autos constructions 76 dossiers sur 99 ont été accordés par le CPA mobilisant ainsi un montant de 61384 000 DA. On remarque donc que la part la plus importante des crédits accordés par le CPA concerne l'autorisation avec 76 dossiers accordés et un montant de 61 384 000 DA, les logements neufs avec 111 dossiers accordés, la mobilisation de 67 966 000 DA, ainsi que les logements promotionnels avec 393 dossiers accordés et un montant mobilisé de 524 130 000 DA. Tout ceci montre la participation de la banque à la relance du marché de l'habitat.

⁵² Lyses B « crédit auto », disponible sur www.algerie-eco.com, consulté le 20/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

En 2017, une convention cadre a été signée entre ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, le crédit populaire d'Algérie (CPA), et la caisse nationale du logement (CNL) pour le financement d'un programme de 120000 logements de type location –vente (AADL) pour un montant de près de 329 milliards (mds) de DA.

La convention a été signée par le directeur général du logement au ministère, M. Kamel Nasir, le PDG du CPA, M. Omar Boudieb, et le directeur général de la CNLM, Amed Belayat. Sur les 329 milliards de Dinars, 259 milliards de Dinars seront destinés à la réalisation de la partie logements alors que le reste servira à financer la réalisation des locaux commerciaux situés dans les futures immeubles AADL.

A l'issue de la signature, la réalisation du programme devrait prendre une durée de 12 à 18 mois, la caisse nationale du logement (CNL) avait débloqué 134 milliards (mds) de DA sur deux tranches (74,6 milliards de DA et 60 milliards de DA) pour régler la situation des services concernés.

En 2018 :

Le montant des prêts accordés par le CPA, s'élève à environ 1400 Milliards de Dinars, dont la plupart étant alloué à de grands projets, aux PME et aux particuliers, et enregistre 92000 comptes.

En 2019 :

Les objectifs d'intégration du projet ont été arrêtés à 15% à la fin de la première phase (2019) pour atteindre 40% en 2022 avec, en perspective de la création d'un réseau de sous-traitants.

Le besoins de financements bancaire du programme AADL sur trois ans s'élèvent à plus de 552 milliards de DA dont 239 milliards de DA a été débloqué durant le deuxième semestre de l'année en cours, 236 milliards de DA pour 2018 et 78 milliards pour 2019.

La réalisation de 1,6 million de logement, tous types confondus est inscrite dans le programme du président de la république pour la période 2015- 2019, avec une moyenne de 320000 logement/ an.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-5. Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance : CNEP-BANQUE

2-5-1. Présentation CNEP-BANQUE :

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance a été créée le 10 août 1964 sur la base du réseau de la Caisse de Solidarité des Départements et des Communes d'Algérie (CSDCA) avec pour mission la mobilisation de la collecte de l'épargne, la CNEP-Banque avec actuellement sur tout le territoire national à travers un réseau de 218 agences et 14 directions régionales réparties à travers le territoire algérien, et 3800 bureaux d'Algérie- poste, compte 4500 employés⁵³. La CNEP –Banque est présente également au niveau du réseau postal en ce qui concerne l'épargne des ménages. La transformation de la CNEP en banque a permis d'octroyer plus de crédits que ses seuls dépôts l'autorisaient comme au temps où elle était une Caisse d'épargne. Elle peut désormais délivrer des chèques et ouvrir des comptes bancaires à vue à ses clients.

Les crédits à l'investissement accordés par la "banque de l'habitat" ont atteint 343 milliards de DA (plus de 4 milliards de dollars) en 2012. Des crédits qui entrent, dans leur majorité, dans le cadre des "crédits consortiaux" au profit des grandes entreprises publiques. Si on compare ces chiffres aux 46 milliards de dinars de crédits immobiliers accordés en 2012 aux particuliers qui constituent pourtant un record historique, on comprendra tout de suite que la CNEP-Banque a cessé d'être la "banque de l'immobilier" depuis 2011. La décision a été prise par l'Etat actionnaire au cours d'un Conseil d'administration réuni le 17 août 2011. La CNEP-Banque a effectué un "repositionnement stratégique" axé essentiellement sur le développement des crédits d'investissements, en élargissant son champ d'intervention à tous les secteurs d'activités économiques. Comptes courants aux entreprises et des comptes chèques aux particuliers et aux associations. En ayant accès au financement de la Banque d'Algérie, la CNEP- Banque peut régénérer sa trésorerie à travers le refinancement des crédits qu'elle a consentis et développer ses capacités de financement⁵⁴ ;

En 2013 fut la dématérialisation du livret d'épargne et le lancement de la carte d'épargne, en 2015 ; le lancement du compte épargne non rémunéré (RASMALI), 2016 fut l'ouverture de la première agence automatisée KHATABI (Alger centre).

⁵³ A propos de la CNEP-Banque, disponible sur www.cnepbanque.dz , consulté le 29/10/2020.

⁵⁴ OUADA Yazd « les habits neufs de la CNEP-Banque » 5 juin 2013, disponible sur : [http://finances-pme-dz.over-blog.com /tag/cnep/](http://finances-pme-dz.over-blog.com/tag/cnep/) consulté le 29 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

En 2018 le capital social de la CNEP-Banque passe de 14 à 46 milliards DA⁵⁵

Aujourd'hui, la CNEP- Banque se situe au tout premier rang des établissements financiers, tant par l'importance de sa clientèle et des crédits accordés.

Leader dans la collecte de l'épargne des ménages avec un solde global de 1299 Milliards de dinars ,un nombre de compte épargne de 8396535 (agences CNEP-Banque et bureaux de poste) , plus de 4 millions de clients et 300 programmes de promotions immobilières financés , près de 280000 prêts immobilières accordés à des particuliers , plus de 25.000 crédits à la consommation et plus de 4000 crédits véhicules , 2^{ème} réseau bancaire avec 218 agences couvrant tout le territoire national et 15 directions régionales, 3450 bureaux de poste pour distribuer les produits d'épargne de la CNEP –Banque, 51 distributeurs Automatiques de billets installés, un parc de 1000 terminal de paiement électronique, près de 5000 collaborateurs⁵⁶ . D'ailleurs, depuis 1992 la CNEP intervient sur le marché monétaire afin de placer ses excédents de liquidités.

2-5-2. Les catégories de crédits offertes par la CNEP-Banque :

➤ **Pour les particuliers :**

Nous avons :

- Crédits à la consommation
- Crédit immobilier
- Crédit immobilier pour jeunes
- Financements immobiliers à usage commercial et professionnel

➤ **Pour les professionnels :**

Nous avons :

- Leasing immobilier (Melk Idjari)
- Financement des professionnels de la sante (pro-sante)
- Financement des professionnels

⁵⁵ « Présentation », disponible sur : www.Cnep-banque.dz, consulté le 29 octobre 2020

⁵⁶ « La CNEP –Banque en chiffre quelques chiffres », disponible sur : www.Cnep-banque.dz, consulté le 29 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

➤ Pour les entreprises :

Nous avons :

- Crédits d'investissements
- Leasing immobilier (Melk Idjari)

➤ Promoteurs immobiliers :

Nous avons :

- Financement de la promotion immobilière

2-5-3. Les nouveaux produits de la CNEP⁵⁷ :

Le CNEP-Banque avec toutes les autorisations nécessaires dont celle de la banque d'Algérie et après l'obtention de tous les certificats de conformité auprès de l'autorité choraïques nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, la CNEP-Banque est prête pour la commercialisation de ces produits.

La CNEP-Banque avait lancé également lancé en novembre 2017 la commercialisation de produits islamique avec la mise sur le marché de son financement « IJARA⁵⁸ TAMLIKIA ».

2-5-4. Les conditions d'éligibilité⁵⁹ :

Les conditions pour obtenir un prêt **immobilier** sont à peu près toujours les mêmes, sauf pour les catégories de prêts qui répondent à des conditions spécifiques (catégorie sociale ou professionnelle). Le demandeur doit être solvable et avoir des revenus suffisants, permanents et réguliers. Le maximum de l'emprunt est de 90%. L'emprunteur doit apporter les 10% complémentaires (sauf pour le prêt jeune de la **CNEP** du montant d'acquisition du bien).

⁵⁷ Rédaction AE « finances islamique : la CNEP-Banque fin prête pour commercialisation ses produits », disponible sur www.algerie-eco.com, consulté le 29/10/2020

⁵⁸ **IJARA** : est un contrat par lequel la banque achète un équipement ou un immeuble au comptant puis le loue en IJARA en son client pour une période déterminée. Avec ce contrat la banque avance le montant de grosse réparation, s'il y a lieu et les récupère sur les loyers futurs.

⁵⁹ « Prêt, emprunt, et crédit immobilier en Algérie », disponible sur www.bessapromotion.com, consulté le 29/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Pour ce qui est des taux d'endettement limité. Celui-ci ne doit pas dépasser en moyenne 30 à 40% des revenus du ménage.

Mode d'emploi :

Pour demander un crédit immobilier, il suffit pour l'emprunteur, de remplir un formulaire de renseignement auprès de sa banque, de présenter un extrait d'acte de naissance, fiche familiale pour époux, justificatif d'identité (carte d'identité ou permis de conduire) et des justificatifs de revenus;

➤ Pour les salariés :

- Relevé des émoluments ;
- Déclaration annuelle des salaires ;
- Attestation de travail.

➤ Pour les professions libérales ou les commerçants :

- Copie du registre de commerce, dernier avertissement fiscal
- Une autorisation de prélèvement au bénéfice de la banque qui alloue le prêt,
- Le relevé des intérêts des comptes d'épargne pour les épargnants

2-5-5. La Durée et les taux des financements de la CNEP :

Le financement de ces **projets d'investissement** peut aller jusqu'à 70% du coût global du projet.

Les crédits à moyen terme sont accordés sur une durée oscillant entre 2 et 7 ans assortis d'un taux d'intérêt de **5,25%**.

Les crédits à long terme s'étalent, quant à eux, sur une durée allant entre 7 et 12 ans pour un taux d'intérêt de **5,75%**.

La durée du **crédit immobilier** peut aller jusqu'à 30 ans, en fonction des capacités de remboursement (voir 40 ans pour les plus jeunes), de l'âge de l'emprunteur (en général 65 ans) et du montant du prêt⁶⁰. Le taux d'intérêt est fixe, laissé à la liberté de la banque ou de

⁶⁰ Prêt, emprunt, et crédit immobilier en Algérie, disponible sur www.bessapromotion.com, consulté le 29/10/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

l'établissement financier, mais ne doit pas dépasser un « taux excessif » défini et mis à jour par la **Banque d'Algérie**. Actuellement, il est entre 6,5% et 7,5 %.

2-5-6. La bonification des taux d'intérêts de la CNEP :

La CNEP-Banque a mis en place l'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts accordés aux petites et moyennes entreprises (PME)⁶¹. Cette bonification, répartie par zone et wilaya d'implantation, est destinée aux PME ayant contracté des crédits d'investissement à la Cnep-Banque.

Les PME concernées sont celles employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars. La CNEP-Banque précise également que toutes les entreprises, définies comme PME, selon la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, ayant contracté des crédits d'investissement au niveau de la CNEP-Banque sont éligibles. L'octroi de cette bonification est subordonné à la présentation d'un certificat d'éligibilité délivré par l'Agence nationale de développement des PME (ANDPME). La banque précise notamment que la bonification est accordée selon la zone d'implantation de l'entreprise. La bonification du taux d'intérêt est accordée pour les PME en phase de création ou d'extension d'activité selon leur implantation dans l'une des zones : **zone 1**, qui comprend Alger, Oran et Annaba, où le taux de bonification est fixé à **0,25%**; **zone 2**, comme Adrar, Laghouat et Tamanrasset, à **1,25%** ; et **zone 3**, comme Chleff, Bejaïa, Blida et Tizi-Ouzou, à **1%**. En fait, cette décision entre dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du gouvernement pour ce qui est des mesures d'appui au financement des entreprises. Notons que ces nouvelles bonifications des taux d'intérêts des crédits à l'investissement ont été introduites par la loi de finance complémentaire de 2011, en application des décisions de l'avant-dernière tripartite. Ces bonifications, supportées par le Trésor public, sont imputées au compte d'affectation spécial intitulé «Bonification du taux d'intérêt sur les investissements», et sont régies par le décret exécutif du 28 mars 2012 complétant celui du 27 juillet 1994 fixant les modalités de fonctionnement de ce compte.

⁶¹ OUADA Yazd « appui aux financements des entreprises : la CNEP-Banque applique la bonification des taux d'intérêt des prêts accordés » 23 juillet 2013, disponible sur : [http://finances-pme-dz.over-blog.com /tag/cnep/](http://finances-pme-dz.over-blog.com/tag/cnep/) consulté le 29 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

« Les prêts accordés par les banques et les établissements financiers aux entreprises algériennes, dans le cadre du financement de leurs programmes d'investissement, profitent d'une bonification de **2%** du taux d'intérêt ». Dans ce cadre, la période de grâce déterminée par instruction du Trésor public peut aller « de **3 à 5 années**, selon l'exigibilité des crédits et le taux d'intérêt fixé. S'agissant de la bonification des prêts accordés par les banques publiques aux clubs professionnels créés en sociétés, elle est maintenue à **1%** ». Aussi, sur le plan du financement, les mécanismes publics de garantie des crédits bancaires d'investissements des PME seront consolidés et renforcés, alors que les conditions d'accès aux crédits à l'investissement industriel et à la PME seront améliorées à travers, entre autres, la spécialisation de la société publique So finance dans le financement de projets stratégiques et l'accompagnement des investisseurs.

Créée en 1964, la CNEP-Banque est spécialisée dans la collecte de l'épargne, les crédits immobiliers et le financement des entreprises intervenant dans l'amont du secteur du bâtiment.

Par catégorie des bénéficiaires de ces crédits, ce sont les entreprises qui viennent en tête avec un montant de 115 mds DA de crédits, suivies des particuliers pour plus de 50 mds DA et des promoteurs immobiliers privés avec 16 mds DA, précise le document transmis à l'APS.

Concernant les crédits de 115 mds de DA octroyés aux investisseurs dont les PME-PMI, ils sont destinés essentiellement au financement des projets de création, d'acquisition, d'extension et/ou de renforcement des moyens de réalisation (terrain, infrastructures et équipements des entreprises de production de matériaux de construction, les entreprises de réalisation intervenant dans le domaine du bâtiment et les entreprises des secteurs de l'énergie, de l'eau, de la pétrochimie ou de l'aluminerie...)⁶².

⁶² OUADA Y azid « appui aux financements des entreprises : la CNEP-Banque applique la bonification des taux d'intérêt des prêts accordés » 23 juillet 2013, disponible sur : <http://finances-pme-dz.over-blog.com/tag/cnep/> consulté le 29 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-5-7. Quelques financements de la CNEP :

De 2003-2009 :

En 2005 sur les 16 243 crédits accordés par la CNEP, 32,6% sont des prêts accessions, 29,9% sont des crédits à la construction, 21% représentent la cession des biens entre particuliers.

La vente sur plan représente 5,1% alors que l'aménagement est au taux de 1,4%.

Les coopératives immobilières ont un taux de 1% de l'ensemble des crédits accordés soit 269⁶³. La CNEP-banque a accordé 12 300 crédits d'un montant total de 13 milliards de dinars, soit une évolution de 70%.

Note :

- Après un retrait de plus de deux ans, la CNEP-banque a décidé, fin juillet 2007, de reprendre l'activité du crédit automobile. 10 000 crédits-véhicules/an sont attendus en 2007 et l'objectif est d'atteindre 20000/an.

- Les crédits à l'habitat qui étaient de 6 500 en 2003 pour un montant de 3,5 milliards de dinars sont passés à 9 500 en 2004 pour des engagements de 5,5 milliards de dinars (+45%).

Au chapitre du crédit hypothécaire, la CNEP-banque a accordé plus de 13 000 crédits 10 300 crédits ont été accordés à ce niveau entre 2002 et 2008 soit un montant de l'ordre de 6,5 milliards de dinars.

Pour la seule année 2008, 3433 crédits ont été accordés totalisant un montant de 2,6 milliards de dinars.

Le premier semestre 2009 pour un montant de plus de 15 milliards de dinars. Depuis le lancement de ce type de crédits au profit des particuliers, la banque a octroyé près de 425 000 crédits soit près de 200 milliards de dinars.

Par ailleurs, la CNEP-Banque a accordé, entre 2004 et jusqu'au 30 juin 2009, près de 83 milliards de dinars au profit de promoteurs immobiliers pour le financement de 460 projets. La banque a enregistré une nette progression de la demande au titre des crédits destinés à la vente sur plan.

⁶³ FINANCE- CREDIT-CNEP, disponible sur www.almanach-dz.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Le repositionnement de 2011 a été fructueux⁶⁴

Le financement de l'investissement par la CNEP-banque avait connu un début timide à la fin des années 1990 avec quatre repositionnements dont le dernier, effectué en 2011, semble être le plus fructueux pour la banque. Connue auparavant pour être la «banque de l'immobilier», la CNEP a dès lors élargi son champ d'intervention vers tous les secteurs d'activités économiques à l'exception du commerce extérieur et de la revente en l'état. «Le repositionnement stratégique effectué par la banque en août 2011, sous le couvert du ministère des Finances, s'est surtout fait ressentir durant l'exercice 2012 avec le niveau record des crédits à l'investissement», se réjouit la source de la CNEP. Trois catégories de crédits sont offertes par la CNEP : les crédits hypothécaires aux particuliers, les crédits aux promoteurs et ceux à l'investissement. Le crédit aux jeunes, lancé en avril 2008, est remboursable sur 40 ans. Son montant peut atteindre 100% du prix du logement acquis, indique-t-on à la CNEP-Banque

Le reste de la production de la CNEP est représenté de façon plus «classique» par le crédit à l'accession qui représente environ 35% des prêts accordés, suivi des crédits à la construction dont la part est proche de 19%.

La CNEP-Banque a octroyé 15 805 crédits hypothécaires aux particuliers **durant les neuf premiers mois de 2011**, en hausse de 36,6% par rapport à la même période de 2010, pour un montant avoisinant 27 milliards de dinars, soit une évolution de 67%. Depuis sa spécialisation dans les crédits immobiliers dans les années 1970, la CNEP aura financé l'acquisition de 459 182 logements pour un engagement financier global de plus de 247 mds de dinars.

En 2011, elle avait quadruplé le montant de ses financements par rapport à 2010, en accordant 174 mds de dinars de crédits dont la grande majorité était des crédits à l'investissement.

En 2012 :

Le 23 janvier 2012, la CNEP-Banque annonçait la révision de remboursement des postulants aux crédits hypothécaires qui se calculera désormais en fonction du revenu

⁶⁴ FINANCE- CREDIT-CNEP, disponible sur www.almanach-dz.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

mensuel net. Le nouveau mode de calcul adopté par la banque, délimite les capacités de remboursement à 30% pour les salariés et 40% pour les commerçants, artisans et professions libérales, si le revenu mensuel net est inférieur ou égal à deux (2) fois de SNMG⁶⁵. Pour les salariés dont le revenu mensuel net est supérieur à deux fois, et inférieur ou égal à quatre fois le SNMG, la quotité est portée à 40%, tandis que pour les professions libérales, elle sera de 45%. Le nouveau mode de calcul a, par ailleurs, révisé à 50% la quote-part pour les salariés dont le revenu est supérieur à quatre fois, et inférieur ou égal à huit fois le SNMG et à 55% pour ceux dont les revenus sont supérieurs à huit fois le SNMG.....

Les crédits hypothécaires accordés par la CNEP-Banque durant les dix premiers mois de 2012 ont connu une nette hausse par rapport à la même période de 2011, indique un bilan de la banque⁶⁶.

Ainsi, 18 347 crédits hypothécaires totalisant un montant de 38,61 milliards de dinars ont été accordés par la Caisse nationale d'épargne et de la prévoyance (CNEP-Banque) à des particuliers durant la période allant du 1er janvier au 31 octobre 2012, soit une hausse de 30% par rapport aux dix premiers mois de l'année 2011, selon un rapport de cette banque.

La CNEP-banque a accordé 43,5 milliards (mds) de DA de crédits d'investissement en 2013 dont le tiers a été destiné au secteur privé, a-t-on appris auprès de cette banque publique⁶⁷.

Les 14,3 mds de DA accordés aux investisseurs privés en 2013 sont en hausse de 65,24% par rapport à 2012,

Depuis le début 2012, quelque 14 mds de Da ont été injectés par la banque dans le financement de la réalisation des hôtels, acquisition des équipements hôteliers, complexes et villages touristiques, stations thermales et autres. Les crédits consortiaux, syndiqués avec d'autres banques, ont quant à eux progressés de 7,2% à 29 mds de DA en 2013, selon le même bilan la CNEP a, en outre, accordé à ses clients particuliers 2.142 crédits accession en 2013 pour la somme de 10,8 mds de DA, un segment qui a été prédominé par les crédits

⁶⁵ FINANCE- CREDIT-CNEP, disponible sur www.almanach-dz.com, consulté le 1^{er} novembre 2020.

⁶⁶ Saïd Ben « crédits : 38 ,61 Milliards de dinars accordés par la CNEP-Banque à des particuliers, à fin octobre 2012 », disponible sur www.algerie360.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

⁶⁷ Yousef MAALLEMI « Algérie : la CNEP-Banque championne du crédit » disponible sur www.financialafrik.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

destinés à la cession de biens entre particuliers «très convoitée» en 2013 avec 1.188 crédits et 5 mds de DA, selon la banque « **Un crédit remboursable sur 40 ans** »⁶⁸

17 394 crédits hypothécaires ont été accordés pour un montant de 29,59 milliards de DA, alors que 486 835 crédits (303,6 milliards DA) ont été alloués depuis le lancement en mars 2010 de ce dispositif de financement destiné aux particuliers. D'autre part, 10 116 crédits immobiliers à taux bonifiés pour un montant de 17,58 milliards de DA ont été octroyés entre janvier et octobre 2012, soit 55,13% du total des crédits hypothécaires accordés aux particuliers. Sur cet ensemble, on relève 9 983 crédits bonifiés à 1% (16,942 milliards de DA) et 133 crédits à 3% (638 millions de DA), précise la CNEP-Banque. Les crédits aux taux bonifiés ont été lancés le 20 mai 2010 avec effet rétroactif pour tous les dossiers déposés à partir du 14 mars 2010. Ces crédits sont destinés pour financer l'acquisition de logements dans le cadre des programmes publics LPA (logements promotionnels aidés) et dont le prix ne dépasse pas les 2 800 000 DA, l'achat d'un logement neuf collectif acquis auprès d'un promoteur public ou privé dont le prix ne dépasse pas les 12 millions de DA et la construction d'un logement rural.

La banque qui avait accordé 200 milliards de dinars de crédits à l'investissement entre la fin des années 1990 et jusqu'à la fin de 2011, a financé des projets d'investissement, publics et privés, à hauteur de 343,7 milliards (mds) de dinars en 2012, soit « un niveau jamais égalé dans son histoire », a indiqué à l'APS une source de la banque. En une décennie et jusqu'à la fin de l'année 2012, la CNEP-Banque a engagé 543,8 mds de dinars en matière d'investissement dont 507,4 mds de dinars octroyés aux grandes entreprises dans le cadre des crédits consortiaux. Les entreprises du secteur public ont à elles seules bénéficié de 430,7 mds de dinars de crédits à l'investissement de la **CNEP** durant la dernière décennie alors que le secteur privé a profité de 18,5 mds de dinars. Les PME ont de leur côté reçu 36,3 mds de dinars de crédits durant la même période, selon la même source. Les crédits à l'investissement accordés entrent dans leur majorité dans le cadre des « crédits consortiaux » qui ont évolué chez la CNEP-banque (Caisse nationale d'épargne et de prévoyance) de 174 % en 2012 par rapport à 2011 pour atteindre 322,3 mds de dinars.

⁶⁸ FINANCE- CREDIT-CNEP, disponible sur www.almanach-dz.com , consulté le 1^{er} novembre 2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

La CNEP-Banque finance le renouvellement des installations électriques, les crédits consortiaux de la banque, destinés notamment à financer les grands projets de la « **SONELGAZ** » (Société nationale de l'électricité et du gaz) et nécessitant la contribution de plusieurs banques publiques à la fois, ont atteint 318,6 mds de dinars en 2012, en hausse de 284% par rapport au cumul de tous les exercices précédents, informe-t-on. Ces financements « vont permettre à la « **SONELGAZ** » de renouveler ses stations en équipements ultramodernes avec les technicités les plus sophistiquées, ce qui va contribuer sûrement à réduire les coupures d'électricité, très fréquentes. La « **SONELGAZ** », qui détient à elle seule plus de 90% des crédits à l'investissement de la banque, s'affiche ainsi comme le principal client de la CNEP en 2011 et 2012, en termes de financements de l'investissement. Sur le total des crédits consortiaux sollicités auprès des six banques publiques activant en Algérie, estimé à 631,3 mds de dinars en 2012, la CNEP-Banque a octroyé 318,6 mds de dinars soit 52% du total des crédits, avance-t-on de même source. Le tourisme, l'hôtellerie, l'industrie et les services représentent également des « secteurs intéressants » pour la CNEP-Banque qui leur a consacré 21,6 mds de dinars en 2012. Par ailleurs, 21,3 mds de dinars ont été attribués par la banque aux PME, dont 12,8 mds de dinars aux PME privées et 8,5 mds de dinars aux PME publiques.

En 2012, la banque a accordé plus de 46 mds de dinars de crédits aux particuliers, une évolution de 26% par rapport à 2011. Plus de la moitié du nombre de ces crédits et 45% de leur montant étaient des crédits à taux bonifié.

En 2013 :

La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance-Banque (**CNEP-BANQUE**) a octroyé 122 milliards de dinars de crédits à l'ensemble de ses clients entre particuliers, promoteurs immobiliers et entreprises durant l'année 2013, selon son dernier bilan⁶⁹.

En 2013, la **CNEP-Banque** avait accordé 43,5 milliards (mds) de DA de crédits d'investissement dont le tiers a été destiné au secteur privé.

La **CNEP-BANQUE** a accordé des crédits d'investissement d'un montant de 43,5 milliards de dinars en 2013. Le tiers de ce montant, qui est de 14 milliards de dinars, a été

⁶⁹ Lahene Brahmi « crédits accordées par la CNEP en 2013 la part du privé en hausse de 65,24% » disponible sur www.algerie360.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

consacré au secteur privé, a-t-il indiqué dans le dernier bilan de cette banque publique, rapporté par APS. Ainsi, les crédits accordés aux investisseurs privés durant 2013 sont en hausse de 65,24% par rapport à l'année 2012, ce qui porte à 36,4 milliards de dinars, le montant des crédits accordés à ces investisseurs durant les deux dernières années, a-t-il précisé dans ce bilan.

La CNEP-BANQUE a octroyé également 32 milliards de dinars, en augmentation de plus de 35%, aux promoteurs immobiliers privés et 46,2 milliards de dinars pour les particuliers durant la même année, l'ensemble des crédits d'investissement accordés par cette banque et qui devraient permettre la création de 2.055 emplois, selon les prévisions des investisseurs eux-mêmes, le secteur du tourisme a bénéficié de 7,6 milliards de dinars, soit une augmentation de plus de 25% par rapport à 2012. Ce montant est destiné pour le financement des projets hôteliers dont la réalisation des hôtels, acquisition des équipements hôteliers, complexes et villages touristiques, stations thermales et autres.

Pour ce qui est du financement de la promotion immobilière, il a porté sur la réalisation, l'aménagement ou la rénovation des biens immobiliers destinés à la vente ou à la location. Concernant les crédits consortiaux⁷⁰, syndiqués avec d'autres banques, ils ont atteint les 29 milliards de dinars, soit une progression de 7,2%.

En 2014 :

Pour la catégorie des crédits fournis aux promoteurs immobiliers privés, ils ont atteint 16 mds DA en 2014.

Le concours financier de la CNEP-Banque intervient à hauteur de 80% du coût global du projet immobilier, mais peut aller jusqu'à hauteur de 90%, tandis que le taux débiteur est de 5,75%.

La CNEP-Banque a accordé 32,77 milliards (mds) de DA de crédits hypothécaires aux particuliers durant les 8 premiers mois de 2014 (contre 31 mds de DA durant la même période de 2013), soit une hausse de 6%, a appris l'APS auprès de cette banque publique.

⁷⁰ « **Crédits consortiaux** » prêts accordés par un groupe de banques à un emprunteur, sont des instruments hybrides, à mi-chemin entre crédit bancaire avec un aspect "relation de clientèle" et émission de titres négociables.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Quant au nombre de demandes qui ont été acceptées pour bénéficier de ce type de crédits, il a atteint 16.971 dossiers entre janvier et août 2014 contre 14.586 durant la même période de l'année précédente, soit une progression de 16% en terme de demandes.

Sur les 32,77 mds de DA des crédits hypothécaires octroyés durant les 8 premiers mois de 2014, les prêts à taux bonifiés en ont représenté près d'un tiers avec 5.363 crédits d'une valeur globale de 12,2 mds de DA.

La banque a, par ailleurs, attribué 1.293 crédits à l'accession pour un montant de 7,4 mds de DA dont 3,4 mds de DA destinés au financement de la cession de biens immobiliers entre particuliers.

La construction de logements a bénéficié de 4.334 crédits pour un montant de 7 mds de DA.

La CNEP-banque a accordé des crédits d'un montant global de 181 milliards de DA (mds DA) en 2014, en hausse de 48,3% comparativement au volume des prêts attribués en 2013, indique-t-elle dans son bilan annuel⁷¹

La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance la CNEP-Banque a accordé **10.759⁷² crédits** hypothécaires ⁷³ à fin mai 2014 pour un montant de 21,5 milliards de dinars, a-t-on appris auprès de cette banque spécialisée dans le financement de l'immobilier.

Les crédits accordés aux particuliers pour l'achat d'un logement collectif à taux bonifiés à 1% et 3%, s'élèvent à 3.696 crédits à la fin du mois de mai 2014, totalisant 8,4 milliards de DA, dont 3.580 crédits bonifiés au taux de 1% (7,8 MDS DA) et 116 crédits bonifiés à 3% (649,3 millions de DA), indique la CNEP-Banque.

Les crédits à taux bonifiés représentent 39,11% du total des crédits hypothécaires accordés, précise la Banque.

⁷¹ www.radioalgerie.dz, consulté le 1^{er} novembre 2020

⁷² Lotfi Ramdam dans l'actualité « la caisse nationale d'épargne et de prévoyance la CNEP-Banque a accordé 10.759 », disponible sur www.lkeria.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

⁷³ « **Un crédit hypothécaire** » est un crédit accordé sous la condition de mise en hypothèque d'un ou plusieurs biens immobiliers constituant le patrimoine de l'emprunteur.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

En outre, le nombre de crédits destinés au financement de l'accession de biens immobiliers a atteint 845 autorisations pour environ 4,9 milliards de DA à la fin du cinquième mois de 2014.

Par ailleurs, les crédits attribués pour la construction d'une habitation, pour une extension ou un aménagement, se sont élevés à 2.536 pour un montant de plus de 4 milliards de DA.

Depuis le lancement des crédits hypothécaires, la CNEP-Banque a accordé 523.096 crédits pour un montant de plus de 378,8 milliards de dinars.

Pour les crédits accordés aux particuliers, ils ont atteint 25.915 prêts correspondant à une somme de 50,1 mds DA en 2014 contre 46,2 mds DA en 2013, soit une hausse de près de 9%.

Ils sont ventilés entre des prêts pour l'accession au logement, la construction ainsi que la cession de biens entre particuliers.

Pour ce qui est des crédits accordés aux jeunes de 35 ans et moins, ils ont totalisé 268 prêts pour un montant de 1,8 milliard de DA. Ces crédits aux jeunes, dont la formule avait été lancée par cette banque en 2008, sont remboursables sur 40 ans et dont le montant peut atteindre 100% du prix du logement acquis, rappelle-t-on.

Quant aux autres types de crédits aux particuliers accordés, notamment ceux destinés à la location, à l'aménagement et à l'extension, ils ont totalisé un montant de 4,3 mds de DA.

2-6. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural : BADR

2-6-1. Présentation de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est une banque commerciale algérienne créée le 13 mars 1982 par décret n° 82-106, sous forme d'une société nationale ⁷⁴. En 2016, la banque ouvre son premier point bourse ⁷⁵, et en 2017, la BADR

⁷⁴ HISTORIQUE sur le site officiel de la banque de l'agriculture et du développement rural, consulté le 29 octobre 2020

⁷⁵ Imene A « la BADR banque ouvre son premier point bourse- Algérie Eco » Algérie Eco, 16 mai 2016, consulté le 29 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

annonce son lancement dans la finance islamique avant la fin de l'année, et ce en offrant des produits bancaires conformes à la charia islamique⁷⁶. Son réseau compte actuellement près de 293 agences et 39 Directions régionales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau en Algérie, elle comptait également un effectif de 7000 employés.

2-6-2. Les Missions de la BADR :

La **BADR** a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées ;

⁷⁶ « CNEP, BADR, BDL se lancent dans la finance islamique avant la fin 2017- Algérie Eco »Algérie Eco, 20 octobre 2017, consulté le 29 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-6-3. Les Objectifs de la BADR :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles⁷⁷ ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

2-6-4. Les services proposés par la BADR⁷⁸ :

❖ Le financement des investissements :

- **A moyen terme partiellement bonifié**

Les avantages attendus :

Une bonification totale du taux d'intérêts est appliquée sur toute la durée du différé y compris les intérêts intercalaires. Une bonification de 2% sur la durée d'amortissement du crédit à la charge du trésor, 3,5% à la charge du promoteur.

⁷⁷ Document interne de la BADR

⁷⁸ Document interne de la BADR

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

- **A long terme partiellement bonifié :**

Une bonification totale du taux d'intérêts est appliquée sur toute la durée du différé y compris les intérêts intercalaires.

Une bonification de 2% sur la durée d'amortissement du crédit à la charge du trésor, 3,5% à la charge du promoteur.

NB : Ces avantages seront préservés tant que les entreprises respecteront leurs échéanciers de remboursement.

2-6-5. Les conditions et structures de financement (Moyen Terme et Long Terme) :

Le projet doit répondre aux critères d'éligibilité, de rentabilité et solvabilité. Le financement bancaire ne peut excéder 70% du cout du projet.

La prise en compte des apports en nature dans l'évaluation de l'autofinancement des projets est subordonnée aux résultats de leur expertise par un expert conventionné avec la banque.

- ❖ **Financement du cycle d'exploitation (court terme) :**

Le financement à court terme se fait sur la base du budget et trésorerie et assurera la couverture des charges d'exploitation.

Les formes de financement retenues dans ce cadre se présentent sous forme de :

- Crédit de campagne pour l'aquaculture.
- Découvert mobilisable pour la pêche et les activités annexes.

Durée du crédit

A court terme : de 12 à 24 mois maximum.

- A moyen terme partiellement bonifié : de sept (07) ans dont trois (03) ans de différé.
- A long terme partiellement bonifié : de quinze (15) dont cinq (05) ans de différé.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-6-6. Synthèse des activités de la BADR dans son repositionnement stratégique :

➤ **Agriculture**

- Culture de céréales ;
- Cultures industrielles ;
- Culture de légumes ;
- Horticulture ;
- pépinières ;
- Culture fruitière ;
- Viticulture
- Services annexes à l'agriculture

➤ **Elevage**

- Elevage de bovins ;
- Elevage d'ovins ;
- Elevage de caprins, camélidés et équidés;
- Elevage de volailles ;
- Elevage des autres animaux ;

➤ **Sylviculture et exploitation forestière**

- Sylviculture ;
- Exploitation forestière ;
- Activités connexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière.

2-6-7. Les crédits accordés par la BADR⁷⁹ :

- **Les crédits d'exploitation :**
 - crédits d'exploitation classique ;
 - crédits REFIG : crédits de campagne bonifié à 100% par l'état, concernant toutes les filières agricoles (céréaliculture, aviculture, pomme de terre, dattes ...) ;

⁷⁹ www.badrbanque.dz consulté le 24 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

- crédits fédératifs court terme bonifié à 100% par l'Etat pour les opérateurs tels que les transformateurs des tomates, laiteries, abattoirs, exportateurs de datte..... etc.
- **Crédits d'investissements :**
 - Crédits d'investissement classique ;
 - Crédits ETTAHADI : crédit d'investissement bonifié par l'Etat. Il concerne toutes les filières d'activités agricoles.
 - Financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériel d'irrigation ;
 - Crédits fédératifs à moyen terme bonifié selon la formule Ettahadi ;
 - Financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs : ANGEM, CNAC, ANGEJ ;
 - Crédits bonifiés proposés aux industriels et P.M.E (rentrant dans la nomenclature des activités à financer).
 - Crédits avec un différé totalement bonifié de 3 à 5 ans et un bénéfice de 2% de bonification à l'issue de la période de différé.
 - Le crédit « R'FIG EXPORT » il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des unités de conditionnement et d'exportation de dattes.

La BADR fait intégrer en cas d'insuffisances des garanties : la garanti C.G.C.I pour les P.M.E et la garantie F.G.A pour les agriculteurs (le F.G.A est géré actuellement par la C.G.C.I)

2-6-8. Le nouveau produit de la BADR⁸⁰ :

A partir du début des années 2019 son action de financement à travers la finance islamique, avec des crédits « Hallal » pour différents produits, notamment l'acquisition d'un logement dans les formules, LPP et LPA. Le concours de la banque peut atteindre les 80% du coût logement, et ce en prenant en considération la capacité de remboursement des clients.

⁸⁰ Lyes B « finance islamique : la BADR lance des crédits "HALLAL" en 2019 pour l'acquisition de logement LPP et LPA » disponible sur www.algerie-eco.com, consulté le 1/11/2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

En plus du financement des logements ruraux qui existe déjà, la BADR propose dans cette formule Hallal, d'accompagner les agriculteurs qui veulent dans leurs projets d'auto construction.

Par ailleurs, l'acquisition du matériel agricole se fera, par le biais du financement participatif, avec un concours de la banque à hauteur de 80% « l'agriculteur apportera que 20% du coût du matériel qu'il veut acquérir, la BADR prend en charge le 80%. La BADR achète le matériel, pour le revendre à l'agriculteur avec facilité de paiement, et selon ses capacités de remboursement⁸¹

Cette mise en avant des produits islamiques permet à la BADR d'élargir effectivement son champ de financement, et par conséquent, sa clientèle en conférant la possibilité aux investisseurs retenant de contracter des crédits à cause de l'usure « Riba », de réaliser leurs projet.

2-6-9. Quelques financements de la BADR:

De 2008 jusqu'à fin 2009 :

Un montant de 6,84 milliards de DA a été octroyé par la BADR sur le territoire national⁸².

En 2012 :

Plus 21 milliards de dinars de dette ont été effacés par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) au profit des agriculteurs et autres éleveurs, concernant l'effacement des dettes des agriculteurs, la BADR a réglé à ce jour 34 300 dossiers pour un montant de 21,3 milliards de DA et restait encore 3000 dossiers éligibles qui doivent être complétés par les agriculteurs concernés par cette décision de désendettement prise en 2009 par le président Bouteflika. Le ministère des finances et celui de l'agriculture avaient arrêté le montant global de la dette des agriculteurs et des éleveurs à 40 milliards de dinars. Une dette

⁸¹ « **La capacité de remboursement** » la capacité de remboursement d'un emprunt est les montantes liquidités qui peuvent être engagées par l'emprunteur à l'échéance pour le rembourser.

⁸² DJEBBAR .B, le p-DG de la BADR, « 6,84 milliards de DA de crédits octroyés par la BADR », disponible sur www.algerie360.com , consulté le 25 octobre 2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

qui touchait près de 77500 agriculteurs et éleveurs malmenés par la sécheresse qui s'est abattue sur l'Algérie durant les années 2000⁸³.

En 2016 :

La **BADR** a collecté plus de 80 milliards de Dinars dans le cadre de l'emprunt national pour la croissance. Le président de l'ABEF indique que les crédits alloués à l'économie ont augmenté de 8.9 % au premier semestre de 2016, avant d'assurer qu'on s'oriente vers un taux de croissance annuel de 17% à 18%.

L'évolution du PIB s'accompagne d'une diminution de la part des hydrocarbures dans le PIB qui est passée de 34,2% en 2012 à 19,7% en 2017 (elle était à 44,3 % en 2005), tandis que l'agriculture et les services ont gagné en légèrement en importance. Le groupe régional d'exploitation de la banque d'agriculture et de développement rural(BADR) de Tيارت a accordé des crédits d'une valeur de 5,6 milliards DA à la wilaya depuis le début de l'année 2017 jusqu'à la mi-mai 2018, a-t-on appris du directeur du groupe.

De 2013-2017 :

Les crédits d'exploitation, et d'investissement destinés au financement des équipements qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt, que ça soit par le circuit formel via les banques , le fond national d'investissement , les crédits mutuels. Les différents dispositifs de la BADR dans le financement du secteur agricole durant la période 2013-2017 que ça soit les crédits RFIG, ETTAHADI ou crédits d'habitat rural , le secteur agricole a connu une forte croissance durant années 2013 jusqu'à 2015 d'un taux moyen 40% pour arriver à 11692 595 MDA.

Le développement du secteur agricole et rural en Algérie constitue actuellement un enjeu social et économique important vu la place prépondérante qu'occupe le secteur agricole au sein de l'économie nationale. Ceci transparaît à travers les objectifs qui lui sont assignés en matière de lutte contre la pauvreté ; la contribution à la croissance économique, au développement social, à la préservation de l'environnement et en conséquence à la sécurité alimentaire.

⁸³ www.algerie360.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Dans la wilaya de Tizi-Ouzou la réalisation fin de 2013-2017 :

Le total des crédits agricoles s'élevait à 52954752 MDA, et le total des emplois clientèles s'élèvent à 73 745 677 MDA. Les crédits colles détiennent une place prépondérante dans les actifs de la BADR, avec plus de 60% pour l'année 2013 et 72,64% pour 2017 et cela malgré la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, ces chiffres nous confirment le rôle majeur que joue cette banque dans le développement et le financement du secteur agricole. En 2015 le montant du crédit ETTAHADI octroyé était de 350 305 294 DA, de 2015-2016 le total du crédit RFIG accordé était de 109.771.239 DA⁸⁴.

Pas moins de 2086 projets d'investissement ont été financés depuis janvier 2017 dans la wilaya d'ADRAR par la banque locale d'agriculture et de développement rural.

En 2018 :

En marge d'une rencontre avec la presse pour faire le bilan des crédits et financements des campagnes agricoles au premier trimestre de l'année en cours, qui regroupe 13 agences disséminées à travers les wilayas de Tiaret et Tissemlit, a injecté 73 milliards de cts au titre des crédits pour appui aux céréaliculteurs⁸⁵. La BADR a également accordé plus de 1500 crédits aux agriculteur et 60 autres milliards au titre du crédit-RFIG au profit de 88 producteur, l'appui étant généralement accordé à ceux qui font dans la reproduction de semences, dont la pomme de terre , le maraîchage, l'arboriculture et l'élevage , entre autres.

Le directeur général de la BADR a ajouté que 62 milliards ont été débloqués pour financer 935 fellahs devant renouveler l'outil de travail, dont l'achat de 67 tracteurs et 220 moissonneuses-batteuses. S'agissant de l'implication de la banque dans le segment de l'habitat rural, le DG a déclaré que 40 millions de Dinars ont été affectés pour les besoins de ceux qui érigent des habitations en milieu rural. Zoubir Moustapha a précisé que l'habitat rural connaît une hausse, notamment dans la willaya de Tissemlit. Pour ce qui est des différents dispositifs d'aides aux jeunes via l'ANSEJ et l'ANGEM, « la banque a participé à hauteur de 898 milliards de cts. Ce qui généré la création de 6707 emplois dans les deux wilayas voisines ».

⁸⁴ Document interne de la BADR

⁸⁵ www.elwatan.com consulté le 1^{er} novembre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Pour la CNAC, il est fait état du soutien à 622 jeunes, en plus des crédits classiques qui font apparaître la consommation d'un crédit de 97 milliards de cts, la BADR reste la banque qui accompagne le développement du monde agricole dans les deux régions qu'elle couvre.

En 2019 :

15000 dossiers de crédits de RFIG relatif à la filière céréalière sont traités annuellement par la BADR, et ce dans un délai très court pour permettre aux agriculteurs de mieux exercer leurs activités ajoutant que la wilaya de Mila a été classée troisième en 2019, du point de vue du marché du nombre de dossiers atteignant 1500.

Plus de 1300 agriculteurs de la wilaya de Mila ont bénéficié au titre de la saison 2020-2021 du crédit RFIG destiné au soutien de l'investissement. La période de demande de ce crédit bonifié octroyé par la banque de l'agriculture et du Développement rural (BADR) aux agriculteurs « est encore ouverte », soulignant que depuis le lancement de cette opération, 1414 dossiers de producteurs céréaliers et des légumineuses ont été déposés au niveau du guichet unique dont 1321 ont reçu une réponse favorable, d'où le financement de 1321 dossiers sera fait. L'un de leurs objectifs était d'octroyer 1700 crédits RFIG, soit 550 de plus que la saison dernière. Cette hausse du nombre d'agriculteurs bénéficiaires de ce crédit (RFIG), destiné notamment à l'acquisition de semences, plants, engrais et d'autres produits phytosanitaires, va permettre de booster les capacités de production à travers cette wilaya qui compte plus de 4500 producteurs de céréales et des légumineuses. La BADR a financé, depuis 2008 plus de 20000 agriculteurs dans le cadre de crédit RFIG, soulignant que cet établissement bancaire de proximité assure l'accompagnement de l'agriculteur. La banque algérienne de développement rural (BADR), joue un rôle important dans le fonctionnement du secteur. Sa mission principale est l'accompagnement des agriculteurs dans ce cadre, 96 projets d'investissement agricoles ont été financés par le biais des crédits ETTAHADI, à Oran depuis son lancement il y a près de 8 ans. Le responsable de l'antenne régionale de la BADR d'Oran a indiqué que ces projets d'une valeur de 160 milliards de centimes, ont été financés dans le cadre de la stratégie de la banque visant à promouvoir le secteur agricole⁸⁶.

⁸⁶ NAYLA Hammond « Agriculture : Badr a accordé 96 crédits Ettahadi », disponible sur www.elwatan.com, consulté le 24 octobre 2020

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Dans le cadre de l'opération **trousseau scolaire 2020**, la BADR a pu rejoindre **91 familles** pour offrir **190 sacs** avec des effets scolaires, un panier d'aliments frais et des cartes cadeaux choix du président pour une année scolaire joyeuse.

L'évolution et le développement de l'agriculture en Algérie depuis l'indépendance à nos jours, avec les différents plans agricoles qui sont établis par l'Etat pour la mondialisation de l'agriculture, ont mené la situation de l'agriculture algérienne à s'améliorer avec le temps, caractérisée par l'augmentation de la production agricole. L'agriculture algérienne n'est plus ce qu'elle était-il y'a quarante ans quand elle représentait 30% du PIB et 33% des exportations. Le secteur agricole reste essentiel, il emploie encore 25% de la population active et participe à environ 12% du PIB. Avec l'appui de l'Etat, le développement de l'agriculture algérienne s'est opéré dans un cadre relativement protégé. La production agricole, dont le taux de croissance est en moyenne de 3% sur 40 ans, a été, de fait, liée à l'augmentation de la demande intérieure, elle-même favorisée par l'amélioration du pouvoir d'achat, l'urbanisation et la croissance démographique.

2-7. Bilan des commissions bancaires et des nouveaux produits des banques publiques :

On constate que les banques publiques algériennes en tant que leader du marché monétaire Algérien, mettent en place des réformes visant à mettre à la disposition de la clientèle des nouveaux produits destinés à la satisfaction efficace ainsi de cette dernière. Ces produits ont pour objectif de répondre aux besoins des clients en se basant sur l'amélioration du développement technologique ; les clients peuvent désormais effectuer leurs opérations de banque en toute sécurité et n'importe où dans le monde.

Nous pouvons également dire que les taux appliqués par les six banques publiques sont à la portée de la clientèle car ils restent néanmoins fixés par rapport aux taux d'intérêts de la banque d'Algérie. Suite à cela, nous remarquons que certaines banques présentent des taux d'intérêts moins élevés par rapport à d'autres, ceci s'explique par la politique adoptée par la celles-ci ainsi que les conditions de banques de ces dernières.

Par rapport aux commissions bancaires, nous constatons qu'elles ne sont pas lourdes, car elles sont fixées en fonction du taux d'intérêt.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

2-8. Comparaison entre les six banques publiques en Algérie :

Tableau N°10 : Comparaison entre les six banques publiques en Algérie :

Critères De comparaison	BDL	BNA	CNEP-BANQUE	BEA	CPA	BADR
Frais de Gestion	500DA	200DA	400DA	200DA	232DA	500DA
Nombres D'agences	169	214	227	100	127	342
Service en Ligne	5/5	1/5	1/5	1/5	1/5	2/5
Note globale	4,5/5	3/5	2,2/5	2,8/5	2,8/5	3,4/5

Source : Elaboré par nous même avec les données du comparateur de banques Algérie, disponible sur www.nkheyar.com

Commentaires du tableau :

Le choix d'une banque ne se fait pas uniquement sur le seul critère des frais qu'elle applique pour la gestion des comptes, C'est pour cette raison que nous avons ajouté à notre notation d'autres critères tels que le nombre d'agences et les services en ligne que les banques proposent. Dans le détail, voici comment nous avons noté chaque critère :

- Les frais annuels de gestion

Chaque banque facture des frais annuels, en contrepartie de garder au chaud les dépôts de leurs clients et de les mettre à leurs dispositions au besoin. Nous avons listé ces frais annuels et nous les avons classé des moins importants au plus importants. Ensuite, nous avons donné une note de 0 à 5 en fonction du montant des frais à payer, 5/5 pour les frais moins élevés et 0/5 pour les frais les plus élevés.

- Les services en ligne

Aujourd'hui, pouvoir effectuer des opérations sur son compte bancaire ne doit pas être un luxe, mais un basique d'un compte courant. C'est pourquoi nous avons intégré ce critère à notre notation. La notation des services en ligne se fait sur une échelle de 5, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

- Offre des informations 1Point suffisantes sur leurs services via leur site Web ;
- Possibilité de consulter son 1Point solde sur internet ;
- Possibilité de faire un 2Points transfert via le site web/application ;
- Propose une application 1Point mobile.

- Nombre d'agences

Le nombre d'agences est aussi un critère important dans le choix d'une banque, que ce soit pour se renseigner ou pour effectuer toutes sortes d'opérations sur son compte. C'est pour cela que nous avons intégré ce critère à notre classement. La banque qui possède le plus d'agences est notée 5/5 et celle qui en possède le moins est notée 0/5.

Pour donner une note globale à chaque banque, nous faisons la moyenne pondérée des notes suivantes :

- Frais de gestion annuels (coefficient 2)
- Services en ligne (coefficient 2)
- Nombre d'agences (coefficient 0,5)

Le but étant d'obtenir une note représentative de la qualité d'une offre bancaire concernant le service bancaire.

Partant de ce constat, après une analyse des six banques publiques nous pouvons donc en déduire **que la banque qui finance le mieux et avec des taux acceptables est la Banque de Développement Local « BDL »**. Elle est également celle qui offre le plus de nouveaux produits.

2-9. Les banques publiques face à la crise Sanitaire⁸⁷ :

A l'instar de toute les banques de la place, qu'elles soient publiques ou privées, des autres établissements financiers relevant du secteur des assurances, et/ou des autres entreprises de production ou commerciales, les banques publiques se sont inscrites en ligne droite avec les instructions des pouvoirs publics, afin de gérer au mieux la crise sanitaire et ses effets.

⁸⁷ Lazard Latreche, PDG de la BEA-EL Djaizair.com. Disponible sur : <http://www.eldjazaircom.dz-finance>. Consulté le 01/11/20 à Tizi-Ouzou

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Les instructions émanant du Premier ministre ont été appliquées à la lettre, concernant la mise au vert de 50% des employés de la banque, accordant la priorité aux femmes enceintes, au personnel souffrant de maladies chroniques, le télétravail a aussi permis aux services de la banque de poursuivre efficacement leurs activités, particulièrement dans la région de Blida, où s'était déclarée l'épidémie du coronavirus.

- **Les mesures prises pour alléger les crises :**

Afin de sauver des entreprises qui ont des difficultés de remboursement les banques publiques s'engagent dans les processus d'annulation de dette :

En 2011:

Dans le cadre de la mise en œuvre les décisions de la tripartite relatives au traitement de l'endettement bancaire des PME confrontées à des difficultés de remboursement (rééchelonnement des crédits et annulation des agios), un mécanisme précisant les modalités de mise en œuvre du retraitement de l'endettement bancaire notamment les critères d'éligibilité, les conditions et les étapes de l'opération de rééchelonnement a été adopté par l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) à l'issue des concertations avec le Ministère des Finance et la Banque d'Algérie.

Les banques publiques ont engagé un processus d'identification de la clientèle éligible au dispositif de traitement de l'endettement bancaire.

La situation des créances classées au 30 avril 2011 éligibles à ce dispositif se présente comme suit⁸⁸ :

- **Nombre d'entreprises concernées** : 2327.
- **Montant global de l'endettement** : 201 milliards DA.
- **Montant des agios susceptibles d'effacement** : 80 milliards DA

⁸⁸ Article 300 « traitement de l'endettement bancaire des PME » disponible sur www.mf.gov.dz , consulté le 5/12/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

En 2012 :

Plus 21 milliards de dinars de dette ont été effacés par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) au profit des agriculteurs et autres éleveurs, concernant l'effacement des dettes des agriculteurs, la BADR a réglé à ce jour 34300 dossiers pour un montant de 21,3 milliards de DA et restait encore 3000 dossiers éligibles qui doivent être complétés par les agriculteurs concernés par cette décision de désendettement prise en 2009 par le président Bouteflika. Le ministère des finances et celui de l'agriculture avaient arrêté le montant global de la dette des agriculteurs et des éleveurs à 40 milliards de dinars. Une dette qui touchait près de 77500 agriculteurs et éleveurs malmenés par la sécheresse qui s'est abattue sur l'Algérie durant les années 2000⁸⁹.

Le mois de janvier 2020, le montant des prêts bancaire non remboursé aux banques publiques était de 1.216 milliards de dinars soit 10 milliards⁹⁰.

Face à la crise sanitaire (COVID-19) :

La Banque d'Algérie a réagi, en prenant des mesures fortes pour éviter un effondrement de l'économie nationale suite à la pandémie Coronavirus, en un mot atténuer ses conséquences sur l'économie nationale. Elles consistent essentiellement en un report du remboursement des crédits et un rééchelonnement de dettes pour les entreprises impactées par l'arrêt d'activité ou de baisse de la demande⁹¹.

La Banque d'Algérie vient d'alléger les charges sur les entreprises et les banques pour éviter que ces dernières ne soient en sérieuses difficultés, voire ne mettent la clef sous le paillason. De manière plus précise, la Banque d'Algérie, dans un communiqué, cité par l'APS, détaille une série de mesures. « Dans le cadre des mesures prises face aux répercussions de la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), la Banque d'Algérie, consciente de l'impératif de protéger l'économie nationale et de garantir les conditions nécessaires à la poursuite de l'activité des entreprises de production de manière régulière, a pris une série de mesures exceptionnelles et conjoncturelles s'inscrivant dans les démarches

⁸⁹ www.algerie360.com, consulté le 1^{er} novembre 2020

⁹⁰ Nassim B « Algérie : plus de 10 milliards de dollars bancaires non remboursés », disponible sur www.dzairdailly.com, consulté le 5/12/2020.

⁹¹ Khaled Remouche « la banque d'Algérie au secours des entreprises : Report de remboursement des crédits et rééchelonnement des dettes, disponible sur www.reporters.dz, consulté le 5/12/2020.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

visant à alléger les impacts économiques de cette pandémie mondiale. Entres autres mesures prises (contenues dans l'instruction n° 05 2020 du 6 avril 2020 de la Banque d'Algérie), le document prévoit le paiement des tranches de crédits arrivant à échéance ou le rééchelonnement des créances de la clientèle ayant été impactée par la conjoncture induite par le Coronavirus ».

En un mot, « **les entreprises touchées par cette crise ne paieront pas l'échéance de mars et d'avril si les tranches sont mensuelles, celle de mars si les échéances sont trimestrielles**».

Pendant ces mois où l'Algérie fait face à la pandémie, les entreprises ne rembourseront pas leur dette ou le rééchelonnement de leurs créances, c'est-à-dire qu'ils ne paieront que les intérêts, le paiement du capital est reporté.

« **Des mesures pour éviter les cas de faillite d'entreprises et de banques** »

Par ailleurs, la Banque d'Algérie « fait état à ce propos de l'instruction n° 5 2020 portant sur des mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles, applicables aux banques et établissements financiers, permettant à ces dernières d'augmenter les capacités de financement au profit des entreprises économiques. Elle préconise la réduction du seuil de coefficient de liquidité afin d'augmenter le niveau de financements disponibles. Au titre de ces mesures, les banques et établissements financiers sont dispensés de l'obligation de constitution d'un coussin de sécurité ». L'expert financier commente ainsi ces dernières décisions pour augmenter les liquidités ou l'argent disponible dans les banques pour financer l'économie : « Il s'agit de la baisse des réserves obligatoires ramenées à **4%** des ressources contre **12 et 8%** auparavant, et la suppression de l'obligation de constitution des provisions. » En clair, les banques doivent selon la première règle prudentielle déposer une partie de leurs ressources à la Banque (un taux fixé par la Banque d'Algérie revu à la baisse ou à la hausse). Ce taux aujourd'hui est revu à la baisse pour permettre aux banques de disposer de plus d'argent pour financer l'économie. « Cette décision compense la baisse des ressources bancaires dues au report du remboursement des crédits ou au rééchelonnement de dettes des entreprises touchées par cette crise coronavirus », explique Mohamed Nazim Bessaih. Pour la seconde mesure prudentielle, elle dispense les banques d'affecter une partie de leurs ressources pour provisionner les dettes impayées suite aux effets du Coronavirus.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Ces mesures sont normales, elles sont applicables dans tous les pays du monde en difficulté par rapport au Covid-19.

Ce sont des mesures d'allègement pour permettre aux entreprises de souffler et aux banques d'accompagner les entreprises en cette période très difficile au moment où l'économie mondiale est à l'arrêt, d'éviter les cas de faillite d'entreprises et de banques en Algérie », ajoute Mohamed Nazim Bessaih. Ces mesures pourraient anticiper les effets prévisibles d'une récession mondiale. « Des cabinets d'affaires internationaux prévoient une crise économique mondiale systémique en juillet 2020 », alerte le spécialiste.

Enfin, même si la Banque d'Algérie informe qu'elle suit la situation et qu'elle pourrait être amenée à prendre d'autres mesures, il s'avère que ces décisions nécessaires sont insuffisantes. Face à la situation très compliquée, il convient, selon l'économiste Rachid Sekak, rappelons-le, de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'économie incluant la garantie de l'Etat pour l'octroi de crédits d'exploitation aux entreprises touchées par la pandémie, le report du paiement des cotisations sociales, des impôts pendant la période de crise, l'institution d'un filet social pour les chômeurs...

Le 29 avril 2020, la banque d'Algérie a décidé de baisser de **¼ de point** son taux directeur le ramenant de **3,25 à 3%**. Elle a aussi abaissé son taux de réserves obligatoire de **8 à 6%**. Enfin, elle a relevé le seuil de refinancement des titres publics négociables Ces mesures viennent prolonger celles déjà prises pour limiter l'impact de la crise sanitaire. La banque d'Algérie avait en effet rapidement révisé ses conditions afin d'améliorer la liquidité des banques, en baissant son taux directeur et le taux de réserves obligatoires, respectivement de **3,5% à 3, 25%** et de **10% à 8%**, à partir du 15 mars 2020. Le 6 avril, elle avait aussi émis une instruction allégeant, exceptionnellement, certaines dispositions prudentielles en matière de liquidité, de fonds propres et de classement des créances.

Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques

Conclusion:

En somme, le fonctionnement de l'économie nécessite des capitaux importants car les entreprises doivent financer leurs investissements, des achats des matières ainsi que leurs dépenses d'exploitations. Et les ménages doivent financer leurs consommations et leurs logements... ainsi les différents agents ont besoin de capitaux pour financer leurs dépenses cependant tous les agents n'ont pas besoin de capitaux c'est-à-dire ce qu'on appelle les besoins de financement. Certains ont en effet une épargne supérieure à leurs investissements et dégagent une capacité de financement. On oppose ainsi les ménages qui ont une capacité de financement (malgré leurs endettements) aux entreprises qui ont des besoins de financement. Ceci étant, pour les épargnes et les besoins de financement, les agents économiques se tournent principalement vers le système financier, notamment le système bancaire.

En Algérie, ce système est prédominé par six banques publiques qui jouent un rôle clé en contrôlant une part importante du marché. Si on relit d'un côté les besoins de financement des entreprises et des administrations publiques, et de l'autre les capacités de financement des épargnes on constate néanmoins que l'économie nécessite plus de capitaux que l'épargne des ménages n'en fournit ; En 2018, les six banques publiques ont collectés 87% de dépôts et ont octroyés 89% de crédits ; par ailleurs l'Etat connaît depuis quelques années un besoin de financement important pour combler les déficits budgétaires. L'ensemble des crédits octroyés en 2018 est de 10.102 Milliards DA avec une part de 86,8⁹²%.

Les relations nouées par les agents économiques et les banques publiques sont à l'origine de la croissance économique et de la création de richesses en Algérie.

⁹² « 10.102milliards DA de crédits à l'économie en 2018 ». Disponible sur www.elWatan.com , consulté le 03/11/2020.

CHAPITRE III :

L'IMPACT DES
FINANCEMENTS DES
BANQUES PUBLIQUES SUR
LA CROISSANCE
ECONOMIQUE ALGÉRIENNE

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Introduction :

Plusieurs économistes ont parlé du système financier, ils ont insistés sur le rôle des intermédiaires financiers dans la croissance économique. Le rôle des intermédiaires financiers est crucial dans la croissance économique ; les techniques mises en œuvre par ces derniers tendent à relever le niveau de l'épargne et de l'investissement et à répartir plus efficacement les épargnes rares entre les différentes occasions d'investissements. De ce fait, le système bancaire remplit un grand nombre de fonctions à savoir :

- Collecte de l'épargne ;
- Allocation des ressources ;
- Gestion de l'information.

La littérature théorique sur le rôle du secteur financier sur la croissance économique et ses implications dans les différentes étapes de développement ont été largement évoquées au cours de ces dernières années. On peut bien remarquer aujourd'hui quelque soit la sensibilité par rapport à la problématique du développement financier que le secteur financier est indispensable pour la satisfaction des besoins économiques primaires.

Le secteur financier est un secteur économique qui regroupe toutes les actions qui se rapportent à la finance. Étant donné la quasi-inexistence du marché financier en Algérie, toutes les activités qui se rapportent à la finance reposent sur les banques. On admet que les banques ont un rôle important dans l'économie Algérienne notamment les banques publiques qui détiennent une part majoritaire. Elles contribuent à stimuler l'économie et jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des entreprises et des ménages ainsi que dans les financements de l'économie, elles ont pour art l'adaptation des moyens de financements limités confiés en dépôts par leurs clients aux besoins de financements pratiquement illimités, elles décèlent donc les « bons utilisateurs » éventuels de ces financements.

Partant de ce constat, nul ne peut nier l'importance du rôle des banques publiques et son impact sur la croissance économique en Algérie étant donné qu'elles sont considérées comme les canaux quasi-unique du drainage de l'épargne vers l'investissement. Elles contribuent donc de par leurs actions sur l'investissement à déclencher le cercle vertueux de la croissance économique à savoir :

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Investissement/Production/Productivité/Revenu/Demande/Investissement

Dans le présent chapitre, nous tenterons de parler en premier lieu du rôle du système bancaire notamment des banques publiques dans la croissance économique Algérienne ; et dans un second lieu, nous tenterons d'analyser l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économie en Algérie.

Section 1 : Rôle des financements du système bancaire en Algérie : Les Banques publiques

Cette section aura pour objectif en plus d'aborder les différentes analyses en accord avec le système bancaire de déterminer les canaux de transmission qui rendent possible l'induction du financement bancaire sur la croissance économique.

1-1. Les différentes approches soutenant le rôle des financements dans la croissance économique :

❖ Joseph Alois SCHUMPETER (1911)

Dans sa théorie du développement économique, SCHUMPETER offre une analyse moderne de l'économie monétaire où le rôle du système bancaire est judicieusement clarifié. Au départ, Schumpeter s'écarte de la représentation néo-classique de financement du capital à partir d'une épargne préexistante. Il écrit : « *nul ne voudra nier le fait que dans les pays les plus développés économiquement, les trois quarts peut-être des dépôts bancaires reposent sur les prêts, que l'homme d'affaires devient presque régulièrement le débiteur de la banque avant d'en devenir le créancier, qu'il emprunte d'abord ce qu'il dépose, et que seule une partie très petite de toutes les transactions est effectuée à l'aide de la monnaie au sens étroit du mot* »¹. Persuadé que le financement de l'évolution de l'économie ne peut reposer dans la réalité des faits sur une épargne existante, Schumpeter le fait passer par un pouvoir d'achat nouvellement créé par le système bancaire, à travers le mécanisme de crédit. Il avait souligné l'importance des banques dans le fonctionnement du système économique et leurs apports bénéfiques à la croissance à travers le financement de l'innovation. L'accès aux biens d'investissement nécessaires à l'accroissement de la production est donné par le crédit

¹ Nous remarquons de même que pour Schumpeter, l'épargne déposée en banque finance nous parle des trois quart reposant sur des crédits, pour le un quart restant sera forcément financé par des dépôts, donc on ne peut pas y échapper c'est à dire que les dépôts fonds aussi les crédits.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

bancaire. Aux yeux de Schumpeter, le crédit est l'élément le plus déterminant de l'évolution. « Le moteur d'un tel processus est clairement le besoin de crédit. Si le supplément de production conduit à un besoin de crédit élevé, ce qui est en fait le plus souvent le cas, et si ce besoin de crédit est satisfait par des avoirs créés à cet effet, alors, au moins pour le montant de ceux-ci, la pression du lien monétaire sera allégée, et normalement en avance, c'est-à-dire avant que le supplément de production ne soit offert aux consommateurs, si bien que l'on pourrait admettre que ce montant est disponible juste à temps pour l'acquisition du supplément de production. »². Deux enseignements sont à tirer. D'abord, c'est grâce à la création monétaire que l'entrepreneur prélève sur les moyens de production existants les liens productifs nécessaires à l'exécution de son innovation. Sans ces « avoirs », l'entrepreneur ne peut rien arracher du circuit. Ensuite, cette monnaie « additionnelle » servira également de moyen pour s'approprier les biens supplémentaires prochainement fabriqués, c'est-à-dire pour les monétiser. Dans son œuvre, on peut en tirer que les banques qui fonctionnent parfaitement stimulent l'innovation technologique en identifiant et en finançant les entrepreneurs ayant des projets d'innovation à forte chance de succès. Schumpeter donne donc à l'Etat un rôle déterminant dans la régulation des fonds bancaires, notamment dans les premiers stades du développement économique. Le développement financier stimule alors la croissance à travers l'allocation efficace des ressources. Cependant, l'accent n'est pas sur le processus de mobilisation de l'épargne mais plutôt sur l'octroi du crédit. La banque assure le financement de l'entrepreneur innovateur par création monétaire (au cas où l'épargne serait insuffisante), sans s'assurer de l'existence d'une demande face à l'offre d'une part et d'autre part sans pouvoir évaluer le risque lié à l'activité d'innovation de l'entrepreneur.

❖ John Maynard KEYNES³ (1936)

Keynes a mis l'accent sur le rôle déterminant de l'investissement dans la production globale et l'emploi. Il apparaît donc ce qu'on peut appeler un keynésianisme financier, dont l'objectif est de mettre en évidence les ressorts financiers de l'investissement. Dans sa théorie sur le taux d'intérêt et la préférence pour la liquidité, Keynes recommande une baisse des taux d'intérêt pour favoriser l'investissement. Cependant il serait à noter que, Keynes fait la différence entre l'activité d'intermédiation financière censée supporter l'investissement et la

² Schumpeter, Joseph –Alois (2005), *Théorie de l'évolution économique, recherche sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Dalloz, 1993, p.277

³ John-François GOUX, 1989, *Keynes et la finance de l'entreprise* revue française de l'économie, vol 4, Eté 1989,169-203 pages.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

spéculation financière dont le développement génère de l'instabilité financière. Il compare les bourses des valeurs aux casinos et préconise que leur accès soient rendus difficiles pour l'intérêt public. Certes, les banques occupent également une place prépondérante dans l'analyse keynésienne, en effet partant du constant qu'il faille qu'un système bancaire organisé avance les ressources financières nécessaires au financement de l'investissement, les banques deviennent essentielles puis ce que ce sont elles qui accordent les crédits et qui se chargent de réduire des risques inhérents de l'avenir. **C'est donc le système bancaire qui finance la croissance économique.**

❖ L'approche théorique de McKinnon (1973) et SHAW⁴ (1973)

McKinnon (1973) avec son paradigme de répression financière fait plaider élogieux en faveur des politiques de libéralisation financière dans les pays en développement, qui a reçu un écho très favorable auprès des organisations internationales comme la Banque Mondiale et le FMI, comme en témoignent les politiques de libéralisation financière à tout va prescrites comme thérapie inéluctable pour régler les problèmes de faible croissance économique dans les pays en développement. La répression financière se caractérise par la fixation des taux d'intérêts réels en dessous de leur niveau d'équilibre de marché (taux d'intérêt plafonnés), des montants élevés des réserves bancaires, l'obligation faite aux banques de financer prioritairement les projets gouvernementaux peu rentables et un niveau d'inflation élevé. Elle est basée sur la théorie de la croissance de la préférence pour la liquidité développée par Keynes (1936), qui avance que pour assurer le plein emploi, le niveau d'équilibre du taux d'intérêt doit être inférieur au taux de préférence de la liquidité. Ainsi le taux d'intérêt doit être le plus faible possible afin d'éviter la chute de revenus. Il faudra noter des divergences sur certains points. En effet, selon McKinnon (1973), le faible niveau des taux d'intérêt, décourage le comportement d'épargne et donc d'investissement des ménages qui préfèrent détenir leurs actifs sous forme d'encaisses réelles. Il ne s'intéresse pas au marché du crédit bancaire mais plutôt à celui des dépôts bancaires. Un faible niveau des taux d'intérêt servis par les banques découragent l'épargne, réduit la base de fonds prêtable. Ce qui pénaliserait l'investissement et par conséquent la croissance économique. L'approche

⁴ Baptiste Venet, 1994, libéralisation financière et développement économique : Une revue critique de la littérature, Ed. Le monde, 87-111p

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

de McKinnon est basée sur l'hypothèse d'absence de marché financier organisé, et donc tous les agents économiques s'autofinancent, sans qu'il soit nécessaire de faire une distinction entre les épargnants (ménages) et les investisseurs (entreprises). L'augmentation des taux d'intérêt va permettre d'accroître la capacité de financement (des investissements) des agents économiques. Ainsi, le rendement lié à la détention de la monnaie joue un rôle important dans l'accroissement de l'investissement. Par contre Shaw (1973) se situe dans le cadre d'un modèle à monnaie interne, où le développement financier est déjà réalisé et la hausse des taux d'intérêt servis sur les dépôts motiverait les agents économiques à accroître leur épargne ; ce qui élargirait la capacité d'octroi de crédit du secteur bancaire. A la suite de cette étude théorique du lien existant entre le secteur financier et la croissance économique, il s'agira pour nous de déterminer les canaux de transmission existants entre ces deux concepts que sont l'intermédiation bancaire et la croissance économique.

❖ BECIVENGA et SMITH⁵ (1991)

Ils ont construit en 1991 un modèle à génération imbriquée sur trois périodes pour montrer que les intermédiaires financiers ont une influence sur le taux de croissance économique. Pour cela, ils ont effectué une comparaison entre économie avec et sans intermédiaires financiers. Par ailleurs, ils ont aussi supposé que l'économie était composée de deux actifs financiers à savoir les actifs liquides et les actifs illiquides. Si l'économie possédait des intermédiaires financiers, ceux-ci répartiraient les dépôts entre ces deux types d'actifs afin d'en assurer une allocation optimale pour l'économie (en se référant au taux de croissance d'équilibre). Ils sont alors arrivés à la conclusion suivante : une économie possédant des intermédiaires financiers aura tendance à investir la plupart de son épargne dans des biens de production que dans des actifs liquides improductifs. Ceci est rendu possible grâce au fait que les banques ont la capacité de fournir de la liquidité. En effet, en assurant les agents économiques contre les risques d'illiquidité, elles permettent une orientation de l'épargne vers les actifs productifs. Par ailleurs, elles empêchent une prolifération des « self-finance Project » qui peuvent mener à une liquidation prématurée de ces derniers sans assurance contre le risque d'illiquidité.

⁵ R. BECIVENGA; B.D. SMITH (1991), « Financial intermediation and endogeneous growth », The review of Economic studies, Vol 58, No2, pp 195-209.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

❖ Economistes contemporains

AGLIETTA⁶ situe la banque comme un acteur principal dans l'économie monétaire. En effet, elle se distingue par le mécanisme de création monétaire qui lui permet d'augmenter le niveau d'investissement et l'offre de monnaie sans épargne préalable. Cette fonction permet de lever la contrainte d'accumulation sur les agents qui veulent investir.

LEVINE⁷ est un des auteurs les plus connus dans l'étude des liens entre banques et croissance économique. Ses travaux sur le thème en 1997 et en 2005 sont à la fois empiriques et théoriques. A partir des études des différents auteurs sur le sujet et à partir de ses propres études, il a recensé cinq fonctions principales du système financier (dont les banques). Ces fonctions sont : la production d'information ; le suivi des investissements et projets en cours ; l'amélioration de la gestion des risques ; la mobilisation des épargnes et la facilitation des échanges de biens et services. La première fonction est relative au fait que la collecte d'informations sur les projets d'investissements s'avère difficile et coûteuse. La banque peut alors effectuer cette fonction d'une manière plus efficace. La seconde fonction concerne également la collecte d'information sur les projets d'investissement mais elle touche les projets durant leurs exécutions et non avant. En fait, les coûts du contrôle des entreprises sont élevés et les banques peuvent les réduire considérablement en se spécialisant sur la matière. Lorsque la production d'informations et le suivi des investissements en cours sont complétés, cela va permettre aux banques de mobiliser l'épargne dont dispose l'économie. Mais aussi, la réputation et les relations de long terme avec les clients permettent à la banque de mieux remplir cette fonction. Quant à l'amélioration de la gestion des risques, elle concerne à la fois la diversification transversale du risque (diversification du portefeuille d'actifs) et le lissage inter temporel du risque. Ces deux fonctions peuvent être exercées par les banques si l'on considère que les banques forment une institution plutôt stable. La dernière fonction des intermédiaires financiers recensée par LEVINE est la facilitation des échanges de biens et services. Selon lui, la réduction des coûts de transaction et la fourniture

⁶AGLIETTA, 2008, Macroéconomie financière, La Découverte, coll. Repères, n° 307

⁷ R LEVINE (2004), « Finance and Growth : Theory and Evidence », NBER Working Paper No. 10766

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

des moyens de paiements stimulent la spécialisation. Or, comme Adam Smith l'a publié dans sa richesse des nations, c'est cette spécialisation qui augmente la productivité et conduit à la croissance par la suite. C'est grâce à ces fonctions que la banque peut agir positivement sur la performance économique selon cet auteur. Certains auteurs démontrent la contribution de la banque sur l'économie en faisant une comparaison de celle-ci au marché financier.

Ils stipulent qu'un système financier basé sur la banque est meilleure qu'un système orienté vers les marchés financiers.

SINGH⁸ est un auteur qui est pour la banque plutôt que pour les marchés financiers. D'après ses études en 1997, un marché financier bien fonctionnel et performant nécessite la mise en place d'une structure assez importante. Par contre, une réforme du secteur bancaire est moins complexe et plus avantageuse et particulièrement pour les pays en voie de développement.

ALLEN et GALE quant à eux, affirment en 2000 que la banque est plus apte à offrir un meilleur partage intra-temporel des risques contrairement au marché financier. Si tous ces auteurs prônent un lien positif entre développement du secteur financier et croissance, d'autres affirment le contraire. Pour eux, le secteur bancaire ne contribue pas à la croissance. Ainsi, de nombreux économistes (Bauer, Colin Clark, Hirschman, Lewis, Myrdal, ...) n'incluent pas la finance comme facteur du développement dans leur étude. De même, Lucas affirme en 1998 que les économistes exagèrent l'importance accordée au facteur financier pour définir la croissance. Cependant, la plupart des théories se concentrent plutôt sur les liens positifs. A la suite de cette étude théorique du lien existant entre le secteur financier et la croissance économique, il s'agira pour nous de déterminer les canaux de transmission existants entre ces deux concepts que sont l'intermédiation bancaire et la croissance économique.

⁸ A.KAKARAJ et B. KARAN SINGH, 2012, les liens entre la rentabilité des actions et les fondamentaux macroéconomiques en Inde, revue d'économie financière, vol 3, 181-198 p.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

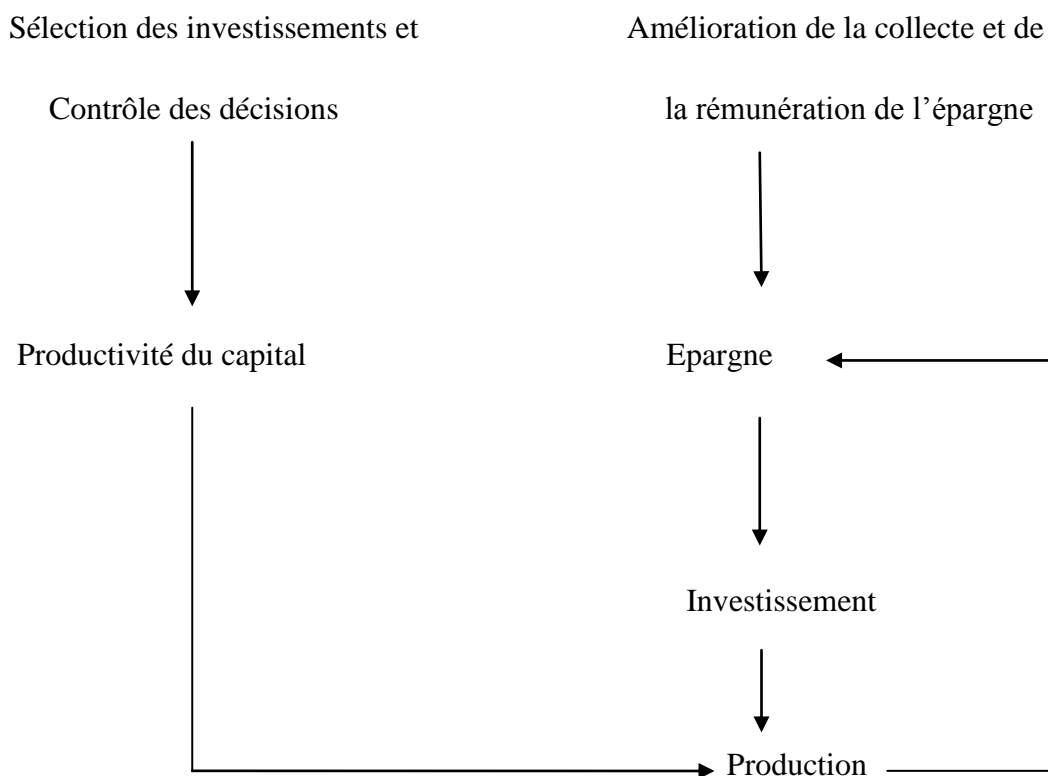
1-2- Les canaux de transmission

Pagano (1993) identifie trois canaux de transmission entre le développement financier et la croissance à long terme⁹ :

- Un accroissement proportionnel entre l'épargne et l'investissement ;
- Un accroissement de la productivité marginale du capital, car un système financier Performant alloue l'épargne vers les projets les plus rentables ;
- Le développement d'instruments d'épargne fiable et efficace et la rémunération de l'épargne peuvent conduire à la hausse du taux d'épargne.

La représentation des canaux de transmission :

Schéma N°6 : les canaux de transmission



Source : Elaboré par nous même

⁹ MLE RAZAFIARISIO Tsiaro Nantenaina « impact du système bancaire sur la croissance économique », Université d'Antananrivo ,P39

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Comme le stock de capital est un des facteurs de la croissance économique, le système financier a donc une incidence sur le taux de croissance économique : une amélioration du système financier engendre un accroissement du niveau de la production (du fait de l'augmentation du niveau de la production (du fait de l'augmentation du niveau de la productivité du capital) ce qui génère une augmentation de l'épargne, qui accroît à nouveau le stock de capital et ainsi de suite. Le taux de croissance devient alors endogène aux caractéristiques de l'économie et particulièrement à celles du système financier. Ces enchainements sous-entendent les qualités des services financiers. Les cinq fonctions majeures des systèmes bancaires sont :

- La facilitation et la collecte de biens et services
- La mobilisation et la collecte d'épargne
- La production d'information sur les investissements envisageables et l'allocation de l'épargne
- La répartition, la diversification et la gestion du risque
- Le suivi des investissements en exécution et le contrôle de la gouvernance

Il existe notamment un lien entre système bancaire et croissance économique. En effet, un Bon système bancaire permet de favoriser la croissance économique théoriquement

1-3. Contribution théorique des financements des banques au développement économique :

1-3-1. Banques et financement du développement économique :

Le système bancaire devient l'un des partenaires de l'Etat en matière de développement du fait qu'il joue un rôle primordial dans la création et la mobilisation des ressources de développement. Il est également capable de fournir la garantie et l'expertise nécessaire au bon choix des projets de développement et prémunir les investisseurs publics et privés contre les risques de dérapage et de mauvaise gestion. La participation du système bancaire au développement se concrétise donc dans le rôle que doit jouer le système bancaire à savoir : la

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

collecte de l'épargne disponible, la création de l'épargne productive, la création de l'investissement productif, l'investissement direct et la coopération technique¹⁰.

- Du point de vue de l'épargne

Tout d'abord en ce qui concerne l'épargne disponible, les banques canalisent l'épargne sous diverses formes puis la redistribue dans l'économie en crédits à des agents économiques organisés et productifs. En ce qui concerne la création de l'épargne productive, le système bancaire représente la seule et unique structure institutionnelle capable d'induire, de créer, de développer et de motiver l'épargne productive : l'orientation des liquidités disponibles vers des canaux qui doivent être transformés par la suite en investissement productifs en faveur de l'épargnant et du pays en général.

Les banques étant les acteurs principaux du drainage de l'épargne vers l'investissement¹¹, les relations entre l'épargne et la croissance économique sont très étroites, mais le sens de l'influence d'un des éléments sur l'autre varie selon la place qu'on donne à l'épargne. La place de l'épargne détermine le sens de la corrélation. On étudiera dans un premier temps le point de vue classique qui établit l'épargne comme source de la croissance, puis dans un deuxième temps, on analysera le concept Keynésien inscrivant l'épargne à la seconde place après l'investissement.

Pour les **néoclassiques**, l'épargne entraîne la croissance qui est à son tour facteur de l'épargne, établissant un cercle vertueux.

Les classiques considèrent l'épargne comme élément premier avant l'investissement. L'épargne donne lieu à des investissements qui sont financés par de la monnaie exogène. Ces investissements vont augmenter la capacité de production des entreprises et également le progrès technique qui constitue un facteur majeur de la croissance, comme l'ont dit SCHUMPETER et KONDRATIEFF dans leur théorie des cycles de la croissance. Ces investissements vont permettre aux entreprises d'atteindre de nouveaux marchés en établissant une offre appropriée. Les entreprises sont ainsi plus aptes à faire à la concurrence. L'épargne génère donc l'offre.

¹⁰ MLE RAZAFIARISIO Tsiaro Nantenaina « impact du système bancaire sur la croissance économique », Université d'Antananrivo, P40

¹¹ Epargne et croissance économique. Disponible sur www.kluprepa.fr, consulté le 06/12/2020.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Or, pour les classiques, la demande dépend de l'offre. Les investissements entraînent une augmentation des embauches ainsi qu'une hausse des revenus, qui va à son tour entraîner une augmentation de la demande, une hausse de la consommation. L'épargne est donc origine de la croissance puisqu'elle influe positivement sur le progrès technique, l'offre, la demande. Et ce, car pour les classiques, « l'offre crée sa propre demande ». L'épargne est donc facteur de la croissance. Or, la croissance va se détruire par une augmentation des embauches au sein des entreprises et à une augmentation des investissements. La croissance va donc créer une augmentation des revenus, du niveau de vie. Or l'épargne constitue la partie du revenu qui n'est pas consommée et, lorsque les revenus des individus augmentent, leur propension à consommer diminue. Ils vont donc épargner la partie de revenu qu'ils n'ont pas consommé. L'épargne va donc croître fortement, entraînant à son tour la croissance, créant ainsi un cercle vertueux entre la croissance. Celui-ci est d'autant plus fort que la croissance générée par l'épargne va créer une augmentation de l'excédent brut d'exploitation plus élevé, donc peuvent accroître la part destinée à l'épargne dans un but d'augmenter les taux d'autofinancement, la croissance engendre une augmentation de l'épargne.

Ainsi, pour les classiques, « l'épargne crée l'offre, donc la demande, cela entraîne la croissance qui à son tour augmente le taux d'épargne. Et ce, car l'épargne est première ».

Les keynésiens considèrent l'investissement précède l'épargne : il constitue l'élément majeur de la croissance. Il ne peut pas être financé par de la monnaie exogène puisqu'il est premier, il est donc financé indirectement par de la monnaie endogène. Pour les Keynésiens, l'investissement engendre une hausse de la consommation qui, à son tour va générer une hausse des investissements. C'est le multiplicateur Keynésien. Il constitue pour les keynésiens le facteur le plus fort de la croissance. Ainsi, en période de récession, l'intervention de l'Etat. Lors du processus du multiplicateur, d'investissements keynésiens, les consommations qui traduisent donc des revenus ne sont pas réinvesties totalement. Une partie est épargnée. C'est donc pour cela que l'effet multiplicateur n'est pas infini. La croissance générée par le multiplicateur d'investissement agit sur l'épargne. De plus, les investissements engendrent une hausse du progrès technique, une hausse de l'emploi, du niveau de vie car une hausse des revenus. Or, la propension à consommer ne variant que très peu, cette hausse des revenus traduit une hausse de l'épargne¹².

¹² Epargne et croissance économique. Disponible sur www.kluprepa.fr, consulté le 06/12/2020.

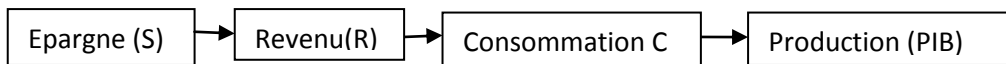
CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Mais alors que le concept classique écrit un cercle vertueux entre la croissance et l'épargne. Pour les keynésiens à court terme la croissance est limitée par l'épargne. ¹³Car l'épargne par définition constitue la partie du revenu qui n'est pas consommée, mais épargnée. L'épargne traduit donc un manque de consommation. Alors que la croissance n'est possible et n'est favorisée que par une forte demande qui reflète et entraîne des investissements.

Pour les classiques, les relations établies entre l'épargne et la croissance constituent un cercle vertueux. Pour Keynes, l'investissement crée la croissance qui génère l'épargne. Selon la place que l'on donne à l'épargne, le sens des corrélations entre l'épargne et la croissance change. Keynes souligne également le fait que l'épargne freine la croissance à court terme¹⁴.

Or la croissance étant l'augmentation du PIB à long terme, on peut donc affirmer que l'épargne peut influencer le PIB et donc la croissance économique à travers le schéma suivant :

Schéma N°7 : Influence de l'épargne sur la croissance économique



Source : élaboré par nous-même.

A travers le schéma suivant, on peut comprendre que l'épargne peut influencer la croissance économique à travers l'effet qu'il exerce sur le revenu (R), l'augmentation de celui-ci engendre aussi une hausse consommation et lorsque la consommation augmente, les entreprises produisent plus de biens et services et donc la productivité augmente, et ceci influence de manière positive le PIB.

- Du point de vue de l'investissement

En ce qui concerne la création des investissements productifs, l'intermédiation bancaire joue un rôle de financement :

- De l'investissement indirect tout d'abord : octroi des crédits d'investissement aux agents économiques.

¹⁴ Epargne et croissance économique. Disponible sur www.kluprepa.fr, consulté le 06/12/2020.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

En effet, la banque est en mesure de sélectionner, encourager, soutenir l'investissement productif de l'entreprise et décourager et même éliminer les mauvais choix.

Le rôle du système bancaire consiste alors à **orienter les ressources disponibles vers les meilleurs projets de développement devient crucial** ;

- Puis de l'investissement direct : le soutien plus ou moins directe des projets industriels, agricoles ou commerciaux. C'est ainsi que les systèmes monétaires et financiers des pays en voie de développement doivent trouver les moyens afin de stabiliser les ressources des banques, renforcer les capitaux propres et inciter les banques à prendre une part plus active dans la création directe des projets qui leurs sont propres. En ce qui concerne la coopération technique, le système bancaire national doit jouer le rôle de conseiller et de guide, de formation des cadres financiers des entreprises à tous les niveaux, et particulièrement de la formation des cadres capables d'évaluer les projets. En fait, tous ces aspects concrétisent la fonction des banques comme **'conseiller de développement'**.

1-4. Rôle des banques publiques Algérienne :

Au-delà de leurs rôles fondamentaux qui consistent à la collecte de dépôts, la distribution de crédits, et la gestion des moyens de paiements ; les banques publiques Algériennes jouent un rôle prépondérant dans l'économie Algérienne entre autre :

Au sommet de la hiérarchie par rapport aux autres banques ; les banques publiques financent la majeure partie de l'économie Algérienne et de L'Etat. La notoriété des banques publiques réside dans le fait qu'elles financent la totalité des financements du secteur public. Le flux de crédits des banques publiques a bénéficié légèrement plus aux entreprises publiques qu'aux entreprises privées et ménages, traduisant l'implication des banques publiques dans le financement des grands projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'habitat. Stimulant de l'activité économique ; elles disposent également de plus d'agences bancaires, d'employés se traduisant ainsi par l'importance de leurs clientèles. Les banques publiques sont moins exposées aux risques de faillites grâce au réassort constant en liquidité fournit par l'Etat et par la Banque d'Algérie. Ainsi, étant la banque de l'Etat, elles sont les seules à disposer des comptes principaux de l'Etat.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

De par leurs financements, elles constituent de ce fait un rebond essentiel de la croissance économique Algérienne. Dans ce contexte, la BNA a enregistré une progression sans précédente atteignant ainsi le niveau le plus élevé des crédits à la clientèle chiffré à 659 milliards de Dinars en fin 2014 et faisant d'elle le leader du marché bancaire Algérien, suivie par la BADR avec un écart de plus de 400 milliards DA ; cette différence peut-être expliquée par la spécialisation de la BADR dans un créneau spécifique qui se limite au développement rural.

Section 2 : l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique Algérienne

Dans cette section nous allons analyser l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique Algérienne tout en passant par un bref aperçu sur la politique monétaire algérienne

2-1. La Banque d'Algérie :

La banque d'Algérie est la banque centrale de l'Algérie.

La banque centrale est une banque publique ou d'intérêt public, chargée de la gestion de la liquidité nationale. Elle veille également à la stabilité des systèmes bancaires dans leurs ensembles. Elle exerce à ce titre la fonction de « prêteur en dernier ressort » (Fonction qu'elle assure toujours). La Banque Centrale a vu sa compétence s'élargir à la régulation de la liquidité monétaire globale, et plus récemment encore à la participation directe au financement de la croissance et développement économique¹⁵.

La Banque d'Algérie est créée en 1962, elle est chargée par le gouvernement algérien de gérer la politique monétaire du pays, elle est responsable de la mise en circulation du Dinar algérien, son siège est situé à la Joly, Alger¹⁶.

¹⁵ RUDLOFF. Marcel, Economie Monétaire et Développement, Edition CUJAS, Paris.

¹⁶ Rédaction AE « Rosthom Fadhli, nommé gouverneur de la banque d'Algérie » Sur Algérie Eco, 21 septembre 2020, Consulté l'Octobre 2020

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Le Dinar algérien est l'unité monétaire de la république Algérienne démocratique et populaire depuis le 1^{er} Avril 1964. La monnaie fiduciaire appartient à l'Etat et le privilège de la frappe est délégué à la banque centrale d'Algérie¹⁷

2-1-1. Rôles et Missions de la Banque d'Algérie :

2-1-1-1. Missions :

La mission de la banque d'Algérie est de maintenir sur le plan économique, le crédit, les changes, et les conditions pour un développement ajusté de l'économie. La Banque d'Algérie garantit les meilleures conditions pour que les banques et les établissements financiers et étrangers respectent en permanence les ratios de gestion bancaire, de liquidités et l'usage des fonds propre¹⁸.

2-1-1-2. Rôles :

Premier rôle La banque d'Algérie est le seul organisme habilité à fournir des moyens de paiements légaux et des liquidités immédiates, elle peut produire de la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire une monnaie légale sans valeur intrinsèque mais acceptée universellement comme moyen de paiement et garantir la bonne fin des paiements ;

Son deuxième rôle est de veiller au bon fonctionnement du système de paiement national pour éviter les risques systémiques ; elle a aussi pour rôle de tenir à ce qu'elle est chargée d'assurer : « la stabilité monétaire », le système bancaire est le vecteur par lequel la politique monétaire produit ses effets en premier sur l'économie réelle.

Le concept de politique monétaire a toujours été au centre de nombreuses recherches. Conduire une politique monétaire c'est définir les objectifs et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre.

2-2. Contexte de la politique monétaire en Algérie :

La banque d'Algérie contribue à situer les opérations de régulation de la liquidité bancaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Monétaire.

¹⁷ Banque d'Algérie – la loi fiduciaire, disponible sur www.Bankofalgérie.com, consulté le 16 octobre 2020.

¹⁸ Banque d'Algérie –Rôle et mission, Disponible sur www.Bankofalgérie.com , consulté le 16 octobre 2020.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

2-2-1. Le Mécanisme de transmission de la Politique Monétaire en Algérie :

La mise en œuvre de la politique monétaire implique une variété de règles, traditions et pratiques que l'on désigne par procédures d'opérations. Nous tenterons d'expliquer de manière très brève les différentes étapes définissant la procédure d'opération de la politique Monétaire et le mécanisme de transmission de cette dernière par la banque d'Algérie durant ces dernières années.

La Banque d'Algérie ayant pour mission de veiller à la stabilité interne et externe. Dans le cadre d'une stabilisation macroéconomique. La stabilité externe peut être considérée comme le corollaire de la stabilité interne. La stabilité des prix étant considérée comme un objectif final de la Banque d'Algérie, pour y arriver, il faut définir un objectif intermédiaire. C'est l'agrégat Monétaire (M2). La masse monétaire M2 comprend les liquidités gérées par les organismes suivants : Banque centrale, banques ordinaires, trésor public qui créent de la monnaie. La masse monétaire comporte donc :

- M1 : les disponibilités monétaires ;
- (M2-M1) : disponibilités quasi-monétaires susceptibles d'être converties rapidement en moyen de paiement sans risque de perte de capital. Elles comportent les placements suivants :
 - Les comptes sur livrets dans les banques ;
 - Les comptes d'épargne logement dans les banques ;
 - Les comptes à terme dans les banques ;
 - Les bons de caisse émis par les banques.

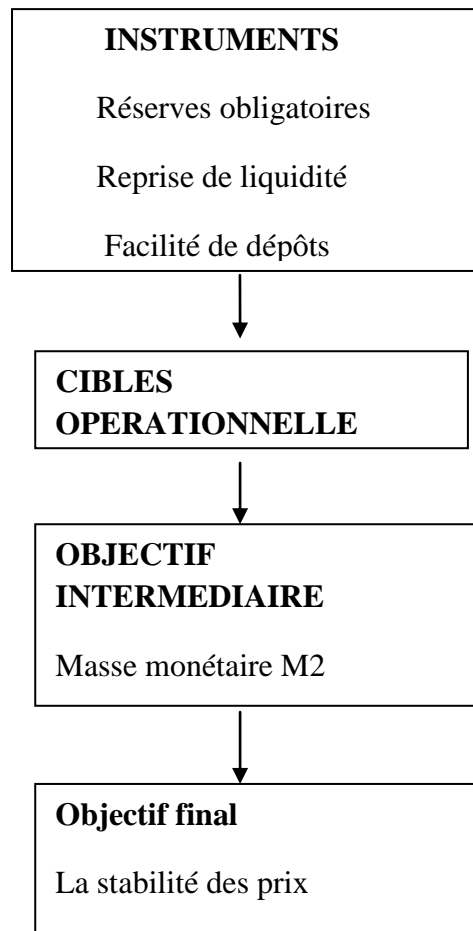
M2 : disponibilités monétaires + les disponibilités quasi-monétaires.

Donc : $M2 = M1 + (M2 - M1)$

C'est pourquoi les actions de la banque d'Algérie ciblent principalement une variable liée à la Masse monétaire. C'est la cible opérationnelle. Elle se repose également sur les instruments indirects utilisés par la banque d'Algérie ces dernières années tels que : les réserves obligatoires, la reprise de liquidité, la facilité de dépôts. Pour mieux expliquer le mécanisme de transmission de la Politique Monétaire, nous allons le représenter dans le schéma ci-dessous.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Schéma N°8 : Le Mécanisme de transmission de la Politique Monétaire en Algérie :



Source : élaboré par nous même

2-3. Les instruments de la Politique Monétaire utilisé par la Banque d'Algérie :

Dès l'année 2001, la situation économique en Algérie connaît un contexte d'excès de liquidité. De ce fait, la politique monétaire de la BA est basée sur des instruments indirects dans le but d'éponger cet excès. Les instruments directs, quant à eux, n'ont plus été sollicités par la BA depuis que les banques et établissements de crédits ne lui ont plus fait appel en tant que prêteur en dernier ressort.

2-3-1. Les Réserves Obligatoires :

Une réserve obligatoire est une réglementation qui impose aux établissements de crédits de maintenir des avoirs à l'institut d'émission sous la forme de dépôts rémunérés ou non proportionnels à la monnaie scripturale qu'ils gèrent¹⁹. L'article 93 de loi 90-10 stipule

¹⁹ J. D Ecaillons, J. M Le page, C.Ottavji, (2002), Economie contemporaine : Analyse et diagnostics, Ed : de Boeck supérieur, Paris, P.287.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

que : « La Banque Centrale peut exiger que les banques placent auprès d'elle, en compte bloqué, avec ou sans intérêt une réserve calculée, soit sur l'ensemble des dépôts, soit sur une catégorie de ceux-ci, soit sur l'ensemble de leurs placements, soit sur une catégorie de ceux-ci, tant en monnaie nationale qu'en monnaie étrangère. Cette réserve est dénommée réserve obligatoire. Le taux de réserve obligatoire ne peut dépasser, en principe 28% des montants servant à la base de calcul. Cependant, la Banque Centrale peut fixer un taux supérieur en cas de nécessité dument justifiée. Tout manque dans la réserve obligatoire d'une banque la soumet d'office à une astreinte journalière égale à 1% de ce manque, cette astreinte est perçue par la banque Centrale. L'astreinte peut faire l'objet d'un recours conformément à l'article 50 ».

A partir de février 2001, la BA fait appel à l'instrument réserves obligatoires afin d'aider les banques à mieux gérer leur liquidité. Le contexte de surliquidité de cette époque, lié à la hausse du prix du baril et la monétisation des recettes des exportations d'hydrocarbures, ainsi que les dépenses publiques conséquentes, a impliqué l'apparition de nouveaux instruments par lesquels la politique monétaire opère, notamment par le biais de la reprise de liquidité sur appel d'offre. Cet instrument indirect, appliqué en 2002, permettrait de rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaire et donc de mieux réguler l'excès de liquidité sur le marché monétaire.

2-3-2. La reprise de liquidité :

Il représente un deuxième instrument actif opté par la BA afin de stériliser le surplus de liquidité ; elles représentent les risques de liquidité à sept jours depuis avril 2002²⁰, à trois mois depuis aout 2005 et à six mois dès janvier 2013.

2-3-3. La facilité de dépôts rémunérés :

L'instruction n°04-2005 du 14 juin 2005 a permis la mise en œuvre de la facilité de dépôt rémunérée, c'est-à-dire les dépôts à la BA à 24 heures. Elle représente un instrument de résorption de liquidité (par les banques) et sa rémunération est avisée par la BA.

Depuis 2017 d'autres instruments sont utilisés par la banque d'Algérie dans le cadre de **la politique monétaire non conventionnelle.**

²⁰ Instruction n°02 DU 11 AVRIL 2002

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

2-3-4. La politique monétaire non conventionnelle :

Elle est un ensemble de mesures prises par une banque centrale pour mettre fin à une situation économique exceptionnelle, les banques centrales utilisent ces mesures uniquement si les instruments conventionnels (taux directeurs, réserves obligatoires, opérations d'open market) de la politique monétaire ne réussissent pas à provoquer l'effet souhaité. En Algérie elle a été mise en place en 2017 pour une durée de 5ans²¹.

2-3-5. La planche à billet :

Il s'agit pour une banque centrale d'injecter des liquidités importantes dans l'économie de façon à stimuler l'activité et la croissance économique et à redresser le taux d'inflation pour éviter que l'économie ne tombe en déflation²².

La principale cause de l'application de la politique monétaire non conventionnelle en Algérie est la chute brutale des prix du pétrole, à partir de mai 2004²³, qui avait fortement impacté les finances publiques, entraînant l'érosion rapide de l'importante épargne budgétaire accumulée sur les plusieurs années, ainsi que la suspension de plusieurs projets publics en cours de réalisation.

Les avoirs du fonds de régulations des recettes qui ont culminé à plus de 5000 milliards DA en 2012 ont été épuisés au début de l'année suite aux déficits budgétaires successifs, l'autre raison évoquée est liée au marché financier local qui n'est pas de taille à permettre au trésor de s'y endetter d'autant plus que les banques de la place se retrouvent elles mêmes confrontées à une raréfaction des liquidités, ce qui ralentit le financement des projets d'investissements même lorsqu'ils sont rentables.

En situation de rareté des sources de financements alternatifs, le financement extérieur étant exclu et face aux pressions croissantes sur les finances publiques, certains experts, faisant partie d'une « task force » installée auprès de la primature, dans une note datée, d'avril 2007 et intitulée « le financement de l'économie : écueils et solutions possibles ».

²¹ Point de situation sur le financement non conventionnel, disponible sur www.bank-of-algeria.dz, consulté le 15/11/2020

²² S. Zourdani « stratégie de financement non conventionnel et son impact socio économique en Algérie », P.257, disponible sur e-biblio.univ.dz, consulté le 15/11/2020

²³ Point de situation sur le financement non conventionnel, disponible sur www.bank-of-algeria.dz, consulté le 15/11/2020

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Avait recommandé, avec insistance, comme une des solutions, face à la détérioration de la liquidité bancaire et aux difficultés de financement de l'économie, le recours au financement dit non conventionnel (planche à billet)²⁴.

Les mesures de politiques monétaires non conventionnelles sont censées être temporaire.

L'objectif est de palier à la défaillance des instruments conventionnels dans le **Contrôle de la masse monétaire**²⁵ pour à nouveau pouvoir influencer sur l'expansion du crédit. Le but final est que la banque centrale ait à nouveau un impact sur la croissance économique, le taux d'inflation et la liquidité du marché. Les outils de la politique monétaire non conventionnelle peuvent servir dans 2 cas :

-Risque de déflation :

Si le taux de d'inflation reste proche de 0 trop longtemps ou que l'inflation est négative sur un trimestre, les banques centrales recourent souvent à des instruments de la politique monétaire non conventionnelle.

-Crise économique majeure :

Pour retrouver rapidement le chemin de la croissance après une crise économique majeure.

2-3-6. Les conduites de la politique monétaire en contexte du financement non conventionnel :

Depuis la mi-novembre 2017 et à fin janvier 2019, un montant un montant de 6556,2 Milliards de DA a été par le trésor, auprès de la banque d'Algérie, au titre de la mise en œuvre du financement non conventionnel.²⁶

²⁴ Point de situation sur le financement non conventionnel, disponible sur www.bank-of-algeria.dz, consulté le 15/11/2020

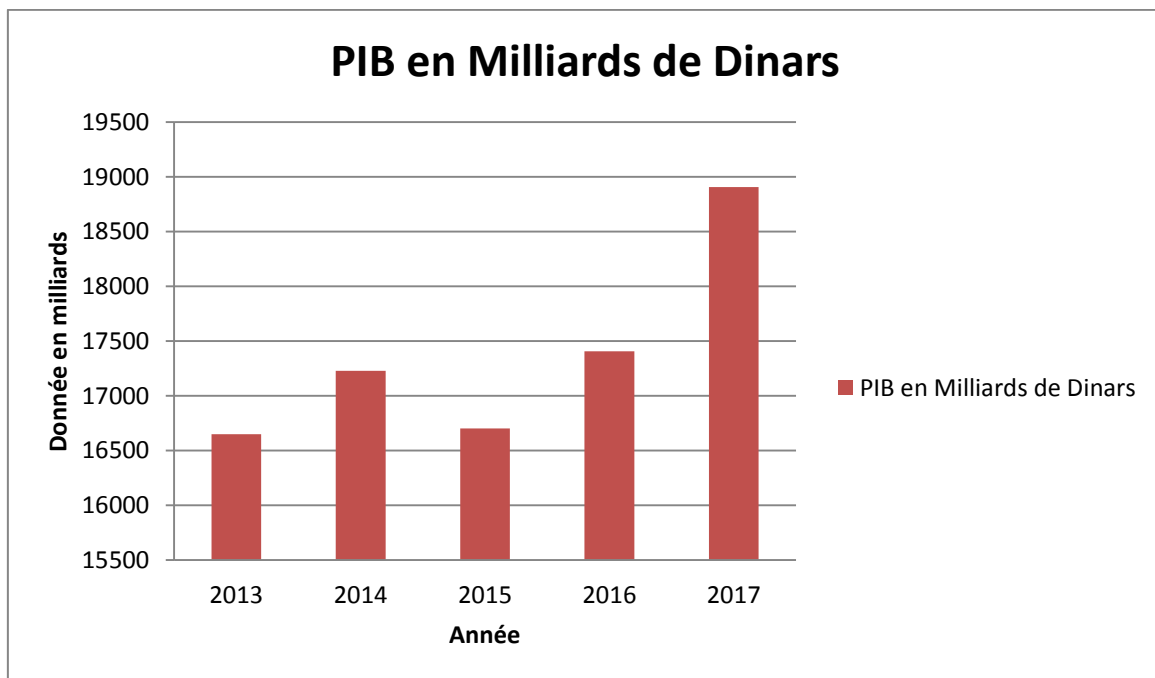
²⁵ www.lafinancepourtous.com, consulté le 15 / 11/2020

²⁶ Point de situation sur le financement non conventionnel, disponible sur www.bank-of-algeria.dz, consulté le 15/11/2020

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

2-4. Analyse de l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique algérienne de 2013-2017 :

Graphe N°1 : Evolution du PIB algérien de 2013-2017



Source : Elaboré par nos soins avec les données de la Banque d'Algérie

Au cours de l'année 2017²⁷, l'activité économique nationale, mesurée par la croissance du PIB, s'est nettement ralentie en raison du fort recul du rythme d'expansion du secteur des hydrocarbures. En valeur, le produit Intérieur Brut (PIB) est estimé à 18906,6 milliards de dinars ; sa progression en volume n'a été que de 1,6 % contre 3,3 % en 2016.

Cependant, hors hydrocarbures, la croissance du PIB a gagné 0,3 point de pourcentage et s'établit à 2,6% contre 2,3% en 2016.

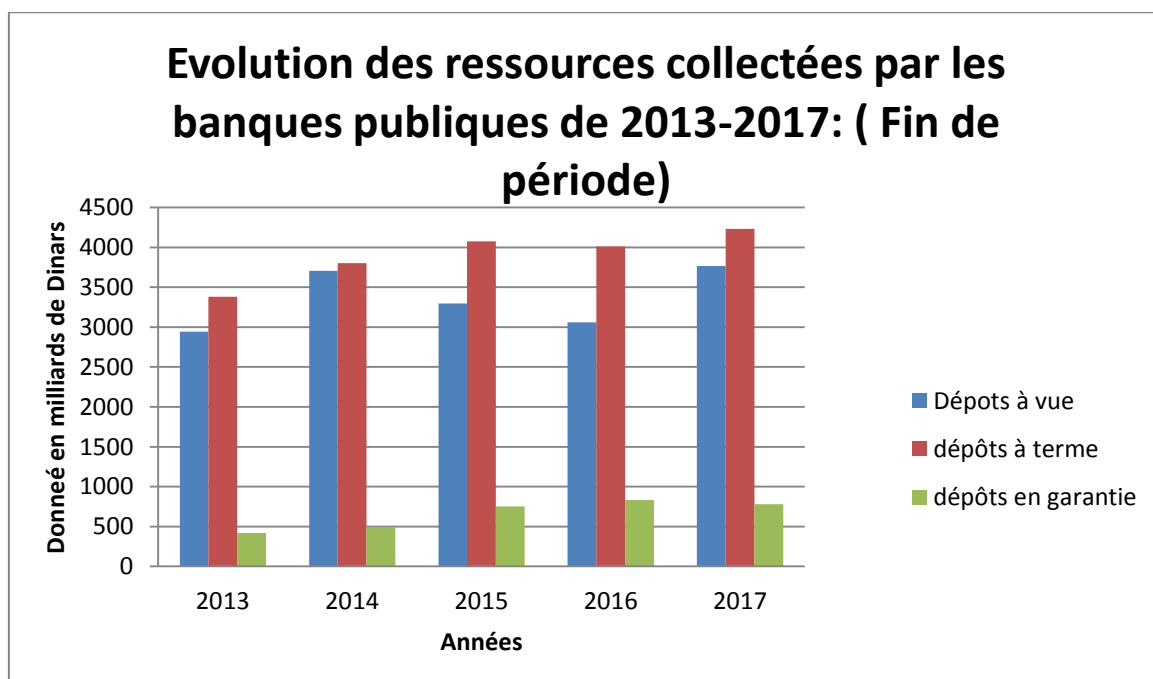
En outre, hors hydrocarbures et hors agriculture, l'activité économique a été nettement plus homogène entre les différents secteurs qu'elle ne l'a été en 2016, lissée par le regain de dynamisme dans les services marchands et non marchands et l'industrie ainsi que par le maintien d'une croissance appréciable, quoiqu'en légère baisse, dans le BTPH. En matière d'emploi, la légère progression de la croissance hors hydrocarbures ne s'est pas

²⁷ Activité Economique, disponible sur www.bank-of-algerie.com, consulté le 16/11/2020

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

accompagnée d'une amélioration du taux de chômage qui est de 11,7 % de la population active, soit 1,44 million de chômeurs, contre 10,5% en 2016. Le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) a progressé à 28, 3% en 2017 contre 26 ,7% en 2016.

Graphes N°2 : Evolution des ressources collectées par les banques publiques de 2013-2017 (Fin de période)



Source : Elaboré par nos soins avec les données de la Banque d'Algérie

La hausse résulte de la forte augmentation des dépôts à vue dans les banques publique (23%) qui passent de 3036,5 milliards de DA en 2016 à 3765,5 milliards de DA en 2017 et notamment des dépôts à vue du secteur des hydrocarbures qui ont doublés suite au remboursement par le trésor public d'une partie de sa dette envers l'entreprise nationale des hydrocarbures d'un montant de 452 milliards de DA ²⁸. Hors dépôts du secteur des hydrocarbures, les dépôts à vue dans les banques publiques ont augmenté de 8,6% à fin 2017 contre une baisse de 8,4% l'année précédente. Ces évolutions ont fait progresser la part des dépôts à vue des banques publiques, le total des dépôts à vue est donc de 82% en fin 2016 et 83 ,7 en fin 2017.

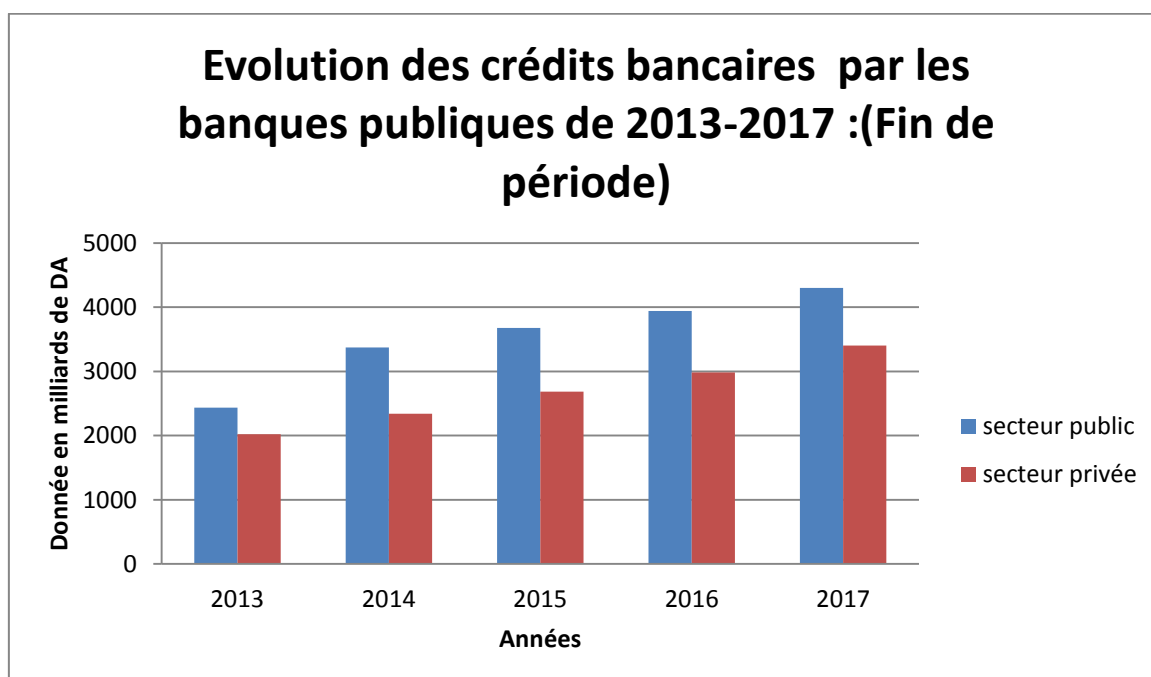
²⁸ Chapitre VI « Intermédiation et infrastructure bancaire », p56 disponible sur www.bank-of-algerie.com , consulté le 16/11/2020

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Les dépôts à terme des banques publiques ont connu une progression limitée à 5,5 % en fin 2017 contre une baisse de 1,6 % en fin 2016. De même les dépôts en devises, inclus dans la catégorie des dépôts à terme se sont accrus de 10,7% en fin 2017 (-3,7 % en fin 2016)²⁹.

Les dépôts collectés par les banques publiques auprès du secteur public ont augmenté de 638,5 milliards de DA (contre un repli de 385,6 milliards de DA en 2016), et ceux collectés auprès du secteur privé se sont accrus de 134,2 milliards de DA (116 milliards de DA en 2016)³⁰.

Graph N°3 : Evolution des crédits bancaires par les banques publiques de 2013-2017: (Fin de période)



Source : Elaboré par nos soins avec les données de la banque d'Algérie.

Les crédits bancaires à l'économie, déduction faite des rachats de créances ont atteint 8877,9 milliards de dinars en 2017 contre 7909,8 milliards de dinars en 2016, soit une

²⁹ Chapitre VI « Intermédiation et infrastructure bancaire », p 58 disponible sur www.bank-of-algerie.com , consulté le 16/11/2020

³⁰ Idem

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

progression de 12,3% mettant fin ainsi à la décélération de leur rythme d'expansion observé en 2015 et 2016 (26,2% en 2014 ; 11,9% en 2015 ; 8,7% en 2016)³¹.

Le tableau ci –dessus décrit le profil des crédits à l'économie des banques publiques (crédits rachetés par le trésor déduits).

La reprise du rythme de progression des crédits à l'économie a concerné aussi bien les crédits au secteur économique public qui se sont accrus de 9,1% que les crédits au secteur privé qui ont augmenté de 15,4%, contre, respectivement 7,2% et 10,3% en 2016. En termes de contribution, les crédits au secteur public ont contribué à hauteur de 37% à la croissance des crédits à l'économie et les crédits au secteur privé y ont contribué à hauteur de 63%. Comme en 2015 et 2016, la progression plus élevée des crédits au secteur privé s'est traduite par une hausse de leur part dans le total des crédits à l'économie, qui passe à 51,4 % en 2017 contre 50,4% en 2016 ; 49,3% en 2015 et 47,9% en 2014³². Pour mémoire, cette part avait atteint 52,8% en 2013.

Les crédits distribués par les banques publiques, fortement engagés dans le financement des grands projets des entreprises publiques, demeurent prédominants avec 86,8% de part de marché contre 13,2% aux banques privées. Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur économique public et leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (74,5% contre 75,4 en 2016).

En absence de marchés financiers développés, les crédits directs assurent la quasi- totalité du financement de l'économie à hauteur de 98,2%. Ils assurent la totalité du financement du secteur privé et 96,3 % de celui du secteur public (95,9% en 2016)³³.

Donc, le canal de crédit est considéré comme un élément important en matière de financement de l'investissement productif et du potentiel de croissance hors hydrocarbures³⁴.

³¹ Chapitre VI « Intermédiation et infrastructure bancaire », p 60 disponible sur www.bank-of-algerie.com , consulté le 16/11/2020

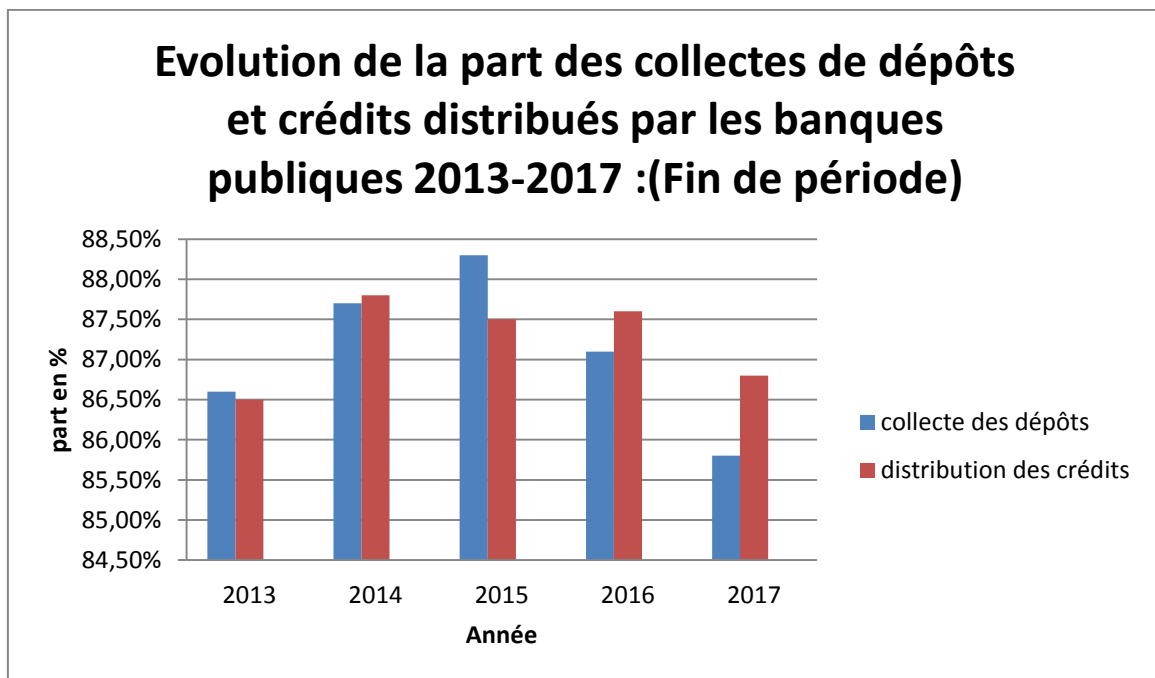
³² idem

³³ Idem

³⁴ Idem

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Graphe N°4 : Evolution de la part des collectes de dépôts et crédits distribués par les banques publiques 2013-2017(Fin de période)



Source : Elaboré par nos soins avec les données de la banque d'Algérie.

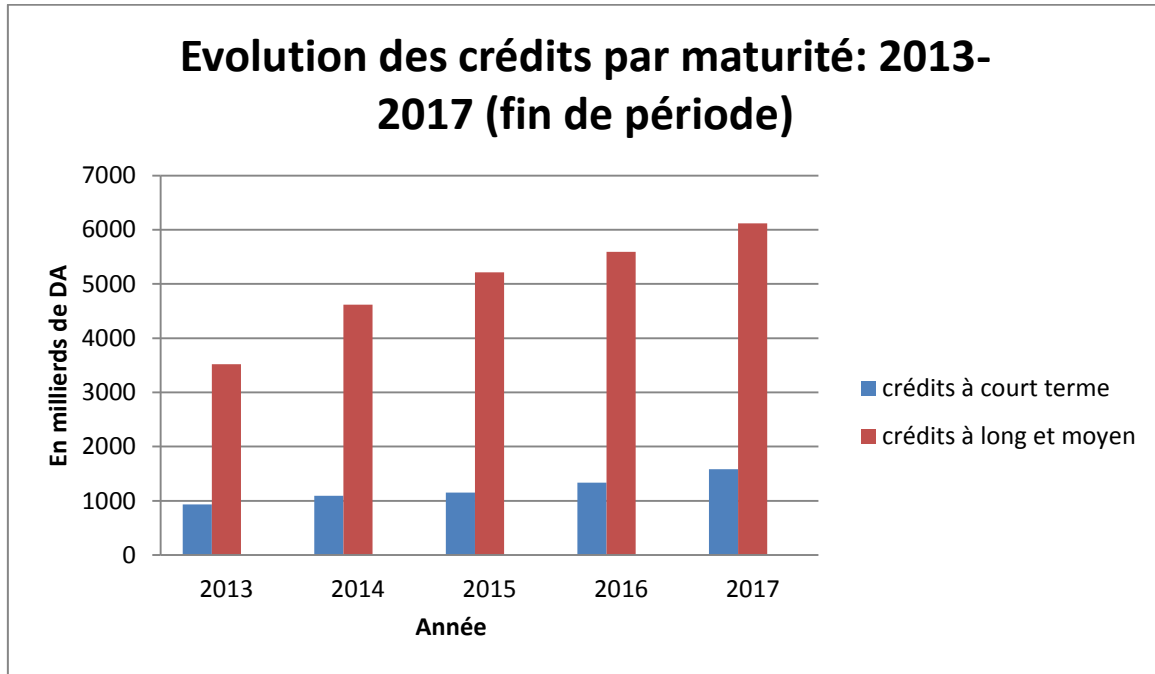
Partant du graphe ci-dessus nous constatons qu'en 2014 les dépôts et crédits distribués des banques publiques sont pratiquement égaux et ont augmenté par rapport à l'année 2013.

En 2015, les dépôts auprès des banques publiques ont atteint leurs piques avec 88,3%, par rapport à 2017 où elles enregistrent une régression de 2,5% (de 88,3% en 2015 à 85,8% en 2017)

En 2014 les distributions de crédits ont connu une évolution de 87,8% d'où une augmentation de 1,3 % par rapport à 2013, de ce fait malgré la crise économique due à la chute du prix des hydrocarbures, les banques publiques ont octroyés le maximum de crédits pour financer l'économie et atténuer ainsi la crise en permettant aux ménages et aux entreprises de subvenir à leurs besoins respectifs.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Graphes N°5 : Evolution des crédits par maturités de 2013-2017 (fin de période)



La structure de l'encours des crédits distribués par les banques à fin 2017 confirme le niveau élevé des crédits à moyen et long terme, notamment celui des crédits à long terme liés aux financements des investissements dans les secteurs de l'énergie et de l'eau³⁵.

A fin 2017, les crédits à moyen et long terme distribués par les banques publiques représentent 79,4% du total de leurs crédits contre 80,7% en fin 2016 et 81,9% en 2015.

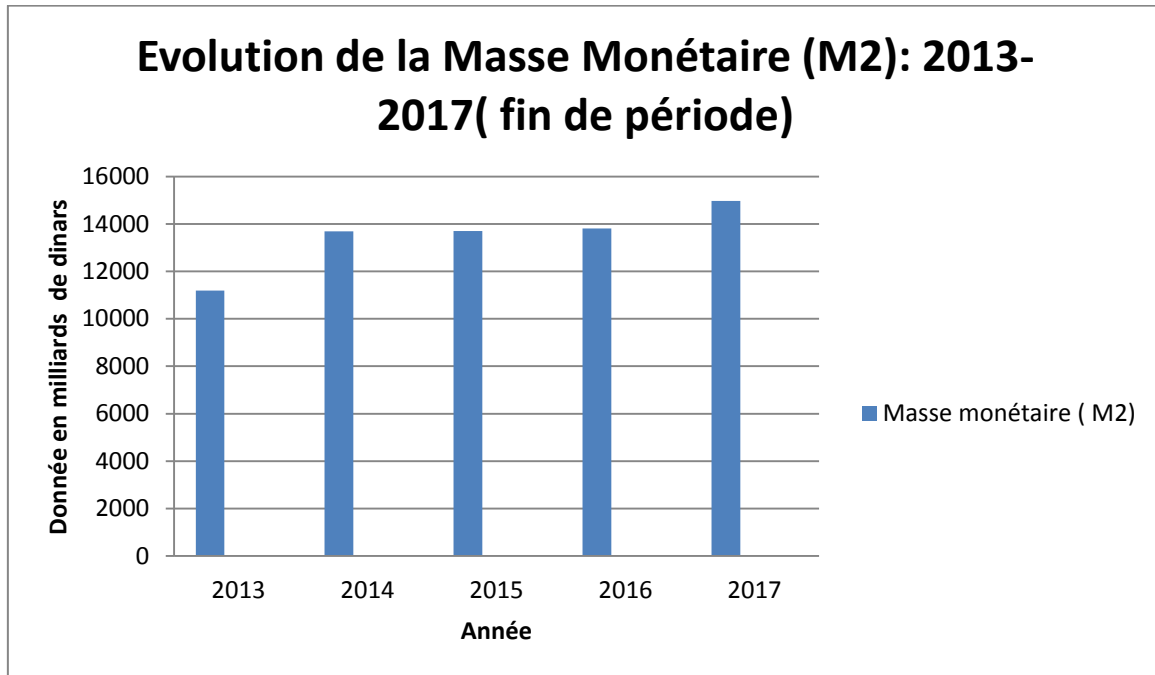
De 2013 - 2017 les crédits à moyen et long terme octroyés par les banques publiques ont augmentés progressivement, sachant que ces derniers contribuent à financer les investissements ; nous pouvons donc en déduire que les banques publiques participent fortement à l'activité et à la relance économique du pays.

Dans les banques publiques près des deux tiers (2/3) de crédits hypothécaires sont octroyés par la caisse d'épargne.

³⁵ Chapitre VI « Intermédiation et infrastructure bancaire », p 61, disponible sur www.bank-of-algerie.com, consulté le 17/11/2020.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Graphe N°6 : Evolution de la masse monétaire (M2) : 2013-2017 (fin de période)



Source : Elaboré par nos soins avec les données de la banque d'Algérie

En constatant, le graphe nous remarquons une évolution continue de masse monétaire (M2).

De 2015-2016³⁶ nous constatons une petite stagnation de la monnaie en circulation(M2), respectivement de 0,1% et 0,8% ; les disponibilités monétaires et la quasi monnaie(M2) ont cru de 8,3% en 2017, tirées par le fort accroissement des dépôts à vue dans les banques qui ont augmenté de 20,1% contre 6,8% pour les dépôts à terme et 4,9% pour la circulation fiduciaire. Toutefois, la forte hausse des dépôts à vue résulte pour près de 65% des dépôts de l'entreprise nationale des hydrocarbures qui a bénéficié à la fin 2017, du remboursement d'une partie de ses créances sur le trésor (452 milliards de dinars). Ainsi, hors dépôts du secteur des hydrocarbures, l'expansion de la masse monétaire n'a été que de 4,9%.

³⁶ Chapitre VIII : « politique monétaire », p 94 , disponible sur www.bank-of-algerie.com , consulté le 21/11/2020

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Tableau N°11 : Tableau des données concernant le PIB Nominal, et les crédits bancaires (des banques publiques Algérienne) : 2013-2017

Années	Crédits bancaires nominales (banques publiques)	PIB nominal	Crédit bancaire par rapport au PIB(%)
2013	4457,5	16647,9	26,775
2014	5712	17228,6	33,154
2015	6367,2	16702,1	38,122
2016	6925,3	17406,8	39,785
2017	7704	18906,6	40,747

Source : Elaboré par nos soins avec les données de la Banque d'Algérie.

A partir du tableau ci-dessus nous constatons une relation positive entre les crédits bancaires des banques publiques Algérienne et la croissance économique Algérienne.

Les crédits bancaires augmentent progressivement ainsi que le PIB, l'accroissement des crédits des banques publiques induit une augmentation de la valeur du PIB. En 2017 les crédits bancaires représentaient 40,747% du PIB, de 2013-2017 la part des crédits des banques publique à augmenter de 13,972 %.

Les financements des banques publiques ont donc un impact réel sur la croissance économique. Suite à l'augmentation des crédits fournies par les banques publiques, les investissements effectués par les entreprises privées et publiques qui augmentent, se suivront d'une augmentation de la masse monétaire, impactant à son tour la croissance économique Algérienne. Alors les banques publiques participent au financement de l'économie Algérienne grâce notamment aux crédits qu'elles fournissent à sa clientèle.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Tableau N°12 : Tableau des données concernant le PIB Nominal, et les crédits bancaires, (des banques publiques Algérienne), la masse monétaire (M2) : 2013-2017

Année	Masse monétaire (en Milliards de dinars)	Crédits bancaires nominal des banques publiques (en Milliards de dinars)	PIB nominal (en Milliards de dinars)	Masse monétaire par rapport au PIB (%)	Crédits bancaires des banques publiques par rapport à la masse monétaire (%)
2013	11194,5	4457,5	16647,9	67,24	39,81
2014	13686,7	5712	17228,6	79 ,44	41,73
2015	13704,5	6367,2	16702,1	82,05	46,46
2016	13816,5	6925,3	17406,8	79 ,37	50,12
2017	14974,6	7704	18906,6	79,20	51,44

Source : Elaboré par nos soins avec les données de la Banque d'Algérie

De 2013-2017 on remarque une évolution continue de la masse monétaire (M2), des crédits des banques publiques, et du PIB ce qui explique une relation positive entre ces derniers.

Durant la même période la part des crédits des banques publiques dans la masse monétaire a augmenté de 11,63%, et la part de la masse monétaire dans le PIB a augmenté de 11,96%.

Exceptionnellement en 2015³⁷ on remarque une petite baisse du PIB , et M2 représentait 82,05 causé la chute des prix du pétrole , à partir de juin 2014 et tout au long de l'année 2015 (-47,1%) , a constitué un choc d'une ampleur considérable sur l'économie nationale , principalement sur les finances publiques et les compte extérieur. l'expansion de l'activité économie s'est poursuivie au même rythme, grâce notamment à la croissance de la demande intérieur, qui a tiré celle des différents secteurs d'activité hors hydrocarbures de l'économie nationale, et au rebond, quoique timide , de l'activité dans le secteur des hydrocarbures après près de neuf années récession .En matière d'inflation , bien que l'expansion monétaire mesurée par la croissance de l'agrégat M2, ait été quasi nulle 2015, la désinflation des années

³⁷ Rapports annuels de la Banque d'Algérie 2015, Introduction disponible sur www.bank-of-algeria.dz , consulté le 26 /11/2020

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

2013-2014 s'est interrompue , l'inflation est de nouveau croissante , à 4,8% à fin 2015, et sa composition reflète son caractère sous-jacente égalant l'inflation globale.

De ce fait une augmentation de la part du M2 jusqu'à 82,05% dans le PIB, et celle de la valeur nominale des crédits des banques publiques jusqu'à 655,2 milliards de dinars a causé une reprise du PIB, d'où une augmentation de la valeur nominale du PIB de 704,7 milliards de dinars. A partir de 2016 les trois variables suivent leurs évolutions et leurs relations positives.

Tableau 13 : Evolution des investissements en Algérie de 2002-2017 :

Montant : millions de DA

Projets d'investissements	Nombre de projets	%	Montant	%	Nombre d'emplois	%
Investissements Locaux	63334	99%	11780 833	82%	1098011	89%
Investissements en partenariat	901	1%	2 519 831	18%	133583	11%
Total général	63235	100%	14300664	100%	1231594	100%

Source : Elaboré par nos soins avec les données de l'ANDI.

NB : les projets déclarés durant la période 2002-2017 sont constitués des informations vivantes tirées de la base de données de l'ANDI affinées et corrigées en tenant compte des projets annulés.

Le secteur bancaire a une influence considérable sur la croissance économique suite à l'augmentation du crédit fourni par les banques. Les investissements effectués par les entreprises privées et publiques ont augmentés, ce qui induit à une hausse de la productivité et ainsi de la croissance économique.

De 2002-2017, le total général des projets d'investissements financés par le secteur bancaire en majoritairement les banques publiques s'élève à 63.235 millions DA ; pour un montant total de 14.300.664 millions DA. Les financements de ces projets d'investissements ont eu pour cause en total la création de **1.231.594 millions emplois**.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

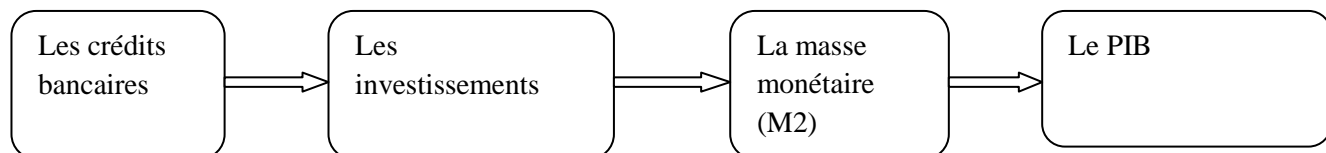
L'octroi des crédits à moyen et long terme autrement dit les crédits d'investissements participent réellement à la vie économique Algérienne ; en Outre, ces crédits destinés à rehausser les entreprises et les ménages et participant activement à la croissance économique du pays sont majoritairement accordés par les banques publiques qui détiennent une part de marché importante, et qui de par leurs financements impactent la croissance économique Algérienne.

2.5. Présentation des variables macro-économique :

L'objectif principal de cette étude est d'analyser l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique durant la période 2013-2017³⁸.

Pour cela nous avons inclus quatre variables essentielles dans notre modèle, savoir : la variable de la croissance économique (le taux du PIB) ; la variable de la masse monétaire (le taux de la croissance de la masse monétaire M2) ; la variable du crédit accordé à l'économie (le taux les crédits accordées à l'économie), la variable de l'investissement (le taux de l'investissement).

Schéma N°9 : impact des financements sur la croissance économique



Source : Elaboré par nous même

D'où :

PIB = F (M2, INVESTISSEMENT, CREDBANQUE)

- **PIB** : Produit Intérieur Brut ;
- **M2** : la masse monétaire ;
- **INVESTISSEMENT** : les investissements ;
- **CREDBANQUE** : les crédits bancaires accordés à l'économie.

³⁸ Le développement financier et la croissance économique en Algérie, consulté le 24/11/20, disponible sur : <http://www.researchgate.net/publication/338112423>.

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

Partant de ce constat nous pouvons en déduire à partir de cette formule, des tableaux et les graphes ci-dessus que toute variation de l'un de ces variables entraine une variation du PIB.

A partir des graphes ci-dessus nous constatons une évolution continue de ces trois variables ; donc une augmentation de la croissance économique Algérienne causée par une hausse progressive des financements des banques publiques Algérienne.

L'augmentation soutenue des financements des banques publiques Algérienne en 2015, a permis une relance économique à partir 2016.

- Concernant la **masse monétaire**, nous pouvons dire qu'il existe une relation positive et significative avec la croissance économique. Une augmentation du taux de la masse monétaire d'une unité conduit à une hausse du PIB. Ceci veut dire que les financements des banques publiques algériennes favorisent la croissance économique.
- **Pour l'investissement**, nous constatons qu'il existe une relation positive et significative avec la croissance économique (seuil de signification de 5% \geq = probabilité de la variable investissement). Une augmentation du taux de l'investissement d'une unité conduit à la hausse du PIB. Ce dernier joue un rôle important dans la croissance économique en Algérie et cela dû principalement à l'amélioration du climat d'investissement en faisant les changements nécessaire sur les lois et les règlements en vigueur.
- Pour les **crédits accordés à l'économie**, nous constatons également qu'il existe une relation positive et significative avec la croissance économique (seuil de signification de 10% \geq = probabilité de la variable des crédits accordés à l'économie). Une augmentation du taux de crédit accordé à l'économie d'une unité conduit à une hausse du PIB. Ceci peut peut-être expliqué par le progrès qu'a connu le système bancaire Algérien dans l'octroi de crédit. Ces analyses sont conformes à la théorie car plusieurs auteurs ont trouvé ce lien positif tel que Mc Kinnen et Shaw (1973).

Les financements des banques publiques de par leurs impacts jouent un rôle essentiel dans la vie économique de l'Algérie notamment :

- La création d'emplois et l'assurance en matière d'octroi de crédits bancaire ;
- L'aisance et l'autonomie financière des entreprises et des ménages ;

CHAPITRE III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne

- La participation au développement socio-économique du pays de par leurs financements ;
- L'importance des réseaux d'agences et des crédits octroyés par les banques publiques font d'eux les gardiens du socle financier de l'Algérie ;
- Le non exposition au risque de faillite dû au réassort constant de l'Etat permet l'expansion des financements des banques publiques qui de ce fait, contribue de plus en plus à stimuler la croissance économique algérienne.

Conclusion :

Enfin, on a pu voir d'après nos analyses de 2013-2017 que le lien entre les financements des banques publiques et la croissance économique algérienne était basé sur la considération du système bancaire en tant que banque unique. Et concernant la croissance économique, le système bancaire étant lui-même une institution économique, on peut en conclure que ce dernier est un facteur important de la croissance économique.

De ce fait les banques publiques influent sur la croissance économique algérienne par le biais de leurs financements.

Des auteurs comme SCHUMPETER, KEYNES ou encore Mc Kinnen et SHAW montrent que le système bancaire joue un rôle vis-à-vis des investissements faits par les entreprises.

Aussi, la politique monétaire appliquée dans le pays a une incidence positive sur le contexte d'analyse du fait des recherches effectuées. Que ne nie, l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique et accentuent le fait que ces derniers jouent un rôle important dans l'économie algérienne.

VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

Vérification des hypothèses

Vérification des hypothèses :

1- les financements des banques publiques impactent de façon positive la croissance économique algérienne :

Dans les apports des financements des banques publiques sur la croissance économique algérienne, les banques publiques en tant qu'intermédiaires financiers peuvent financer l'économie par les crédits bancaires. Il convient donc de faire une analyse des données entre ces derniers et la croissance économique algérienne (mesurée par le PIB). D'après les tableaux et les graphes d'analyses de données entre les années 2013-2017 ; on peut en déduire que les financements des banques publiques et la valeur du PIB sont fortement liés. L'hypothèse sur cette relation a donc été vérifiée.

Les banques publiques de par leurs financements, impactent donc la croissance économique algérienne à travers l'octroi de crédits aux agents économiques ; le volume et l'évolution constante de ces derniers jouent sur l'évolution des investissements ; qui à son tour impacte la masse monétaire M2, et de suite contribue à l'évolution du PIB mesure de la croissance économique.

2- La politique monétaire effectuée par le système bancaire influence la croissance économique algérienne :

Pour détecter donc le lien entre la politique monétaire et la croissance économique, on utilise la masse monétaire comme variable explicative. L'analyse d'après le graphique de l'évolution de la masse monétaire M2 nous montre l'évolution de la contribution de la production des banques publiques dans le PIB de 2013-2017. Cette analyse nous permet donc de déduire que la masse monétaire est un facteur de la croissance économique algérienne.

RECOMMENDATIONS

Recommandations

Recommandations :

Tout domaine enregistre non seulement des forces, mais aussi des lacunes.

A travers notre présente recherche, nous avons constaté également des contraintes auxquelles sont exposées l'économie Algérienne dans son ensemble ; le système bancaire et notamment les banques publiques, contraintes soulevant des défis fréquents dont ils sont tenu de relever : malgré les réalisations importantes des financements des banques publiques ; le taux de bancarisation dans l'économie algérienne demeure faible (30%), de plus l'économie tire sa principale source des recettes des hydrocarbures ; au fil de ces dernières années nous constatons une réorientation de l'économie vers la diversification des sources de financement. D'après nos analyses, nous proposons les recommandations suivantes :

- Comme on le dit « les crédits font les dépôts » les banques doivent faciliter l'octroi de crédit qui permettra aux entreprises et aux ménages de satisfaire leurs besoins en même temps augmenter leurs ressources, ceci à leurs tour feront des dépôts qui permettront aux banques d'octroyés des crédits, et vice –versa ceci va nous mener à l'expression « les dépôts font les crédits ». Ainsi les banques verront leurs taux de financements augmentés, ainsi que leurs revenus fructifier ce qui va conduire à une augmentation de la masse monétaire qui impactera la croissance économique.
- A priori veiller aux respects des règles prudentielles ; sources de fonctionnement internes des banques ;
- Due au manque de culture bancaire en Algérie, une sensibilisation de la population serait primordiale ;
- Multiplication des agences bancaires pour favoriser accès aux services bancaires.
- Le développement et la mise à exécution des NTIC (Nouvelle technologies de l'information et de la communication) ;
- Le rapprochement de la banque vis-à-vis de sa clientèle pour l'instauration d'un climat de confiance assez solide ; ceci permettra à cette dernière d'être à leurs écoutes pour tenir compte de leurs besoins et critiques exprimés vis-à-vis des services bancaires ;
- L'établissement d'un système de communication efficace et à la portée de la clientèle pour éviter les crises de panique ;
- Réduction des exigences bancaires en termes d'octroi de crédits, ce qui offre plus de possibilité aux entreprises de recourir au financement par les crédits bancaires ;

Recommandations

- L'amélioration du service à la clientèle et l'introduction de nouveaux produits de qualité qui doit être donnés à temps à leurs clients ;
- Le développement du E-commerce, et de l'E-banking qui améliorera la performance des banques publiques ;
- L'Etat doit donner plus de force aux autres banques autres que publiques pour permettre leurs relances, cela favorisera la concurrence dans le milieu ce qui aura un impact positive sur leurs productivités et dans l'économie algérienne en particulier ;
- Soutenir un climat de concurrence entre banques publiques, privés et mixtes qui permettra l'amélioration des relations avec la clientèle et un taux de bancarisation élevé ;
- L'Algérie doit gérer les mesures et réformes qui permettront de rétablir l'équilibre macroéconomique et de favoriser une croissance durable et exclusive ;
- L'Algérie a une fenêtre d'opportunité pour concilier ajustement économique et croissance. Un assainissement soutenu mais graduel des finances publiques est nécessaires, s'appuyant sur une stratégie de financement diversifiée qui exclut l'emprunt auprès de la banque centrale.
- Une masse de critique de réformes structurelles est nécessaire pour promouvoir l'émergence de l'économie tirée par le secteur privé et diversifié, et réduire ainsi la dépendance au pétrole et gaz.
- L'Algérie doit agir sur plusieurs fronts pour simplifier la bureaucratie, améliorer l'accès aux crédits, renforcer la gouvernance, la transparence et la concurrence.
- Ouvrir d'avantage l'économie à l'investissement étranger, améliorer le fonctionnement du marché du travail et l'adéquation entre les emplois et les compétences, et favoriser l'emploi des femmes.
- L'Algérie doit d'avantage encourager l'investissement et l'entrepreneuriat.
- Pour accroître l'efficacité de la politique économique, les autorités doivent en renforcer le cadre. Il s'agit notamment de continuer à renforcer la gestion des finances, d'améliorer l'efficience des dépenses publiques, ainsi que de renforcer le cadre prudentiel et de dispositif de préparation aux crises.
- La politique commerciale doit avoir pour objectif principal d'encourager les exportations plutôt que d'imposer des barrières non tarifaires aux importations, barrières qui créent de distorsions.

APPRECIATIONS ET
LIMITES DU
TRAVAIL

Appréciations et Limites du travail

Appréciations

Au cours de l'élaboration du présent mémoire, la collaboration avec notre encadrant Mme Louggar a été très satisfaisante et très productive dû à sa patience, son altruisme et sa guidance tout au long de l'encadrement. Le travail a été élaboré dans un environnement studieux pour une rentabilité optimale. Ce travail de recherche nous a permis non seulement de mobiliser nos connaissances mais aussi d'apprendre en profondeur le fonctionnement de l'économie bancaire.

Limite :

L'élaboration de ce mémoire n'as pas été des plus aisée puisque l'on note une insuffisance des données collectées par rapport à l'analyse qui entravent et limitent le présent travail. Le manque de sources bibliographiques sur le thème en particulier, les difficultés rencontrées lors de la recherche des informations notamment les informations concrètes concernant les banques publiques, ont également été des limites du présent travail.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale

Conclusion générale :

En sommes nous pouvons dire que le système bancaire algérien dans son ensemble a connu des mutations et des réformes qui ont favorisés sa transition d'une économie planifiée à une économie de marché avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990.

Cette loi a offerte au système bancaire un cadre de développement règlementaire et fonctionnel plus adapté à l'orientation de l'économie planifiée vers l'économie de marché.

L'application des dispositifs de la LMC devait aboutir à l'insertion du système bancaire Algérien dans sa véritable vocation d'intermédiaire financier et remplir pleinement sa fonction d'octroi de crédit et collecte de dépôt. Dans le but de promouvoir le financement.

Nous avons remarqué que le système bancaire Algérien est dominé par les banques publiques avec 77% qui jouent un rôle important dans l'intermédiation financière ce qui s'explique par l'histoire, la restructuration du secteur bancaire Algérien et la structure de l'économie.

Les crédits accordés aux secteurs d'activités par les banques publiques sont aussi bien à court, moyen, et long terme et permettent le financement de l'investissement qui, à son tour est un facteur primordial du développement économique de l'Algérie. En résumé ces crédits influencent la croissance à travers le canal de l'investissement, lorsque le crédit croît la croissance croît de manière proportionnelle. Les crédits octroyés aux secteurs d'activités influencent de manière positive le PIB réel de l'Algérie.

Une croissance du PIB réel qui s'accompagne toujours d'une certaine création monétaire due à l'augmentation des exigences économiques et de la quantité de valeurs monétaires détenues par les ménages et les entreprises.

Les banques publiques Algérienne ont un impact significatif sur les secteurs d'activités tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les industries extractives, les industries manufacturières, l'énergie et eaux, travaux publiques et bâtiments, commerce, restaurants et hôtels, transport, entrepôts et communication, assurances, autres services financiers, services fournis à la collectivité et les activités non classées ailleurs par l'intermédiaire de l'octroi de crédits, ce qui a permis d'affirmer nos hypothèses. Celle-ci est aussi expliquée par le produit intérieur brut (PIB), la masse monétaire, des crédits à l'économie, l'investissement, des dépôts et des taux de croissance qui ne font que croître de manière proportionnelle c'est à dire que

Conclusion générale

l'augmentation des crédits à l'économie est toujours accompagnée par l'augmentation relative des autres variables mentionnées ci-dessus.

Pour ne pas fermer la recherche et en prenant en compte tout ce que qui a été dit dans le document ;

L'Algérie peut-elle compter sur une croissance économique basée essentiellement sur le système bancaire ?

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrages

1. ASSIDON. E/ les théories de la croissance (la pensée économique contemporaine) édition le seuil, p 120
2. Baptiste Venet, 1994, libéralisation financière et développement économique : Une revue critique de la littérature, Ed. Le monde, 87-111p
3. Bétoine A., Cazorla A., Dolo C., Draie. A M, dictionnaire des Sciences économiques, 2ème Edition, Paris, 2007, P.117.
4. BRANER, J. Les techniques bancaires, Ed: PUF, Paris 1970, P 28
5. E. Nauwelaerts, Philosophie des conjonctures économiques, éd, Louvain 59, p.52
6. Frédéric MISHKIN, monnaie, banques et marchés financiers, édition, p.68.
7. Guy CAUDAMINE, Jean MONTIER, banque et marchés financiers, éditions Economica, Paris, 1998, page 142
8. J. Bremond et A. gèlerons/ Dictionnaire économique et social/Hatier/Page 118/1981.
9. J. D Ecaillons, J. M Le page, C.Ottavji, (2002), Economie contemporaine : Analyse et diagnostics, Ed : de Boeck supérieur, Paris, P.287.
10. Jean- Pierre FAUGERE, la monnaie et la politique monétaire, éditions du seuil 1996, p.04
11. Jean-Pierre FAUGERE, la monnaie et la politique monétaire, édition du seuil 1996, p.13
12. J.M Keynes « TREATASE on money », 1930 et « la théorie générale de l'emploi et de l'intérêt » ,1936
13. Marc BASSONI, et Alain BEITOINE, Monnaie : théorie et politiques, édition Dalloz 199, p.17
14. Milton FRIDMAN, 2015, la théorie quantitative de la monnaie. Une nouvelle présentation, Encyclopédie Universalisa, P14
15. Marc MONTOUSSE, 1989, Théorie économiques, éd Bréal, Paris p65-71.
16. Noushl M., Ben chi, R, « la croissance au XIXème et XXème siècle, Histoire Economique contemporaine », 15thèmes, 2^{ème} édition, P.44

17. P.Garsnault et s.Priani « la banque fonctionnement et stratégie » éd : Economie paris 1997, P20.
18. Perroux F., (1961), « l'économie du XX° siècle », édition PUF, Paris, p. 408.
19. RUDLOFF. Marcel, Economie Monétaire et Développement, Edition CUJAS, Paris.
20. Schumpeter, Joseph –Alois (2005), Théorie de l'évolution économique, recherche sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture, Dalloz, 1993, p.277
21. Sylvie DIATKINE, les fondements de la théorie bancaire, éditions Dunod, Paris, 2002, page 39
22. La première édition de l'ouvrage du professeur LEWIS date de 1955

Textes réglementaire :

1. Article 1 du règlement 90-01 du 4 juillet 1990.
2. Article 4 du règlement 90-01 du 4 juillet 1990
3. Article 13 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
4. Article 19 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
5. Article 20, 21,22 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
6. Article 28 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
7. Article 29 de loi n°86-12 du 19 Août 1986 relative au régime des banques et au crédit
8. Article 32 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
9. Article 44 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
10. Article 45 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

11. Article 55 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
12. Article 110 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
13. Article 111 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
14. Article 112 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
15. Article 113 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
16. Article 115 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
17. Article 116 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
18. Article 129 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
19. Article 143 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
20. Article 144 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
21. Article 147 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
22. Article 148 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
23. Article 150 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
24. Article 153 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
25. Article 154 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit

26. Article 155 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
27. Article 155 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
28. Article 156 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
29. Article 157 de la loi n° 86 -12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et au crédit
30. Loi n°86-12 du 19 Août relative au régime des banques et crédit journal officiel n° 34 DU 20 Août 1986 p 984-988
31. New article ‘Les banques étrangères renforcent leur présence à Alger’ 30/04/2003
32. Règlement 02 – 03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissement financiers.
33. Règlement 91-01 du 14 Août 1991
34. Instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles et gestion des banques et établissements financiers.
35. Le système financier Algérien chantier prioritaire ‘ ’ supplément au MCOI n° 1548, 30 Mai 2002.

Webographie :

1. Http// www.algeriainterface.com/new/article consulté 30/04/2003
2. Http // [//www.algerie-eco.com](http://www.algerie-eco.com)- consulté 18/07/2020
3. Http:// www.algeria20.com-2019/10/10/. Consulté le 24/10/20
4. Http:// www.algerieinterface.com , consulté le 29/09/2020
5. http:// www.algerie360.com, consulté le 25/10/2020.
6. http:// www.almanach-dz.com , consulté le 01/11/2020
7. http://[www.bna.dz- présentation-de-la-BNA](http://www.bna.dz-présentation-de-la-BNA), consulté le 21/10/2020
8. [Http: //Www.bna.tn](http://Www.bna.tn), consulté le 22/10/20

9. [http:// www.badrbanque.dz](http://www.badrbanque.dz) consulté le 24/ 10 /2020
10. [http:// www.Bankofalgérie.com](http://www.Bankofalgérie.com) ,consulté le 16/10/2020
11. [http:// www.bessapromotion.com](http://www.bessapromotion.com) , consulté le 29/10/2020[http:// www.bna.dz](http://www.bna.dz), consulté le 05/12/2020.
12. [http:// www.dzairdaily.com](http://www.dzairdaily.com). Consulté le 05/12/2020
13. <http://Www.dia-algérie.com>
14. [http:// www.cnepbanque.dz](http://www.cnepbanque.dz) , consulté le 29/10/2020.
15. [http:// www.cercalealgerianiste.fr](http://www.cercalealgerianiste.fr) , consulté le 26/09/2020
16. [http:// www.ensea.net](http://www.ensea.net) , consulté le 27/09/2020
17. [http:// e-biblio.univ.dz](http://e-biblio.univ.dz), consulté le 15/11/2020
18. [http:// www.m-elhadi.over-blog.com](http://www.m-elhadi.over-blog.com) , consulté le 25/9/2020
19. [http:// www.eldjazaircom.dz-finance](http://www.eldjazaircom.dz-finance), Consulté le 01/11/20 à Tizi-Ouzou
20. [http:// www.financialafrik.com](http://www.financialafrik.com) , consulté 01/11/2020
21. [http:// finances-pme-dz.over-blog.com /tag/CNEP/](http://finances-pme-dz.over-blog.com /tag/CNEP/), consulté le 29 octobre 2020
22. [http:// finances-pme-dz.over-blog.com /tag/CNEP/](http://finances-pme-dz.over-blog.com /tag/CNEP/)_consulté le 29/10/2020
23. [http:// www.Ikeria.com](http://www.Ikeria.com) , consulté le 1^{er} novembre 2020
24. [http:// www.kluprepa.fr](http://www.kluprepa.fr), consulté le 06/12/2020
25. [http:// www.kartable.fr](http://www.kartable.fr) , consulté le 12 /10/2020
26. [http:// www.lafinancepourtous.com](http://www.lafinancepourtous.com) , consulté 25/10/2020
27. [http:// www.lefrancaisdesaffaires.fr](http://www.lefrancaisdesaffaires.fr) , consulté le 03/10/2020
28. [http:// www.lechiffred'affaires.com](http://www.lechiffred'affaires.com), consulté le 05/12/2020
29. [http:// www.liberte-algerie.com](http://www.liberte-algerie.com) , consulté 20/10/2020
30. [http:// www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz) , consulté le 5/12/2020
31. [http:// www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com) , consulté le 29/09/2020

32. [http:// www.maghrebemergent.com](http://www.maghrebemergent.com) , consulté le 4/10/2020
33. [http:// www.maxicours.com](http://www.maxicours.com) , consulté le 02/10/2020
34. [http:// www.reporters.dz](http://www.reporters.dz) , consulté le 05/12/2020
35. [Http: // www.researchegate.net](http://www.researchegate.net), consulté le 05/12/2020
36. [http:// www.radioalgerie.dz](http://www.radioalgerie.dz), consulté le 1^{er} novembre 2020
37. [http:// www.salama-mag.com](http://www.salama-mag.com), consulté le 05/12/2020
38. [http:// www.teteamodeler.com](http://www.teteamodeler.com) , consulté le 25/9/2020
39. [http:// www.thèses.univ-oran1.dz](http://www.thèses.univ-oran1.dz) , consulté le 06/12/2020
40. [http:// www.wikipédia.com](http://www.wikipédia.com) , consulté le 02/10/2020
41. [http:// www.elwatan.com](http://www.elwatan.com) , consulté le 01/11/ 2020
42. [http:// www.zebank.fr](http://www.zebank.fr), consulté le 1/10/2020

Autres :

1. Journal officiel n° 16 du 18 Avril 1990 P 450-473
2. Groupe de la Banque Africaine de développement. Mai 2011 , Publier dans le financier du 12/09/2011.
3. Rapport sur la dépense publique et son évolution. Projet de loi de Finance pour 2012
4. Direction générale du trésor, Lettre Economique d'Algérie n°14, décembre 2012
5. Banque mondiale : Algérie, Rapport de suivi de la situation économique (avril 2020)
6. Mlle ZOURDANI Safi « cours sur les opérations des crédits bancaires » p6.
7. Document interne de la banque
8. 'Le système financier Algérien chantier prioritaire ' ' supplément au MCOI n° 1548, 30 Mai 2002.
9. Trade finance : développements and issues. (2014). CGFS Palpers, 50.

Revue :

1. AGLIETTA, 2008, Macroéconomie financière, La Découverte, coll. Repères, n° 307

2. A.KAKARAJ et B. KARAN SINGH, 2012, les liens entre la rentabilité des actions et les fondamentaux macroéconomiques en Inde, revue d'économie financière, vol 3, 181-198 p.
3. Baptiste Venet, 1994, libéralisation financière et développement économique : Une revue critique de la littérature, Ed. le monde, 87-111p
4. BERNARD. V. ET Coli. J.c., les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire, p.43.
5. John-François GOUX, 1989, Keynes et la finance de l'entreprise revue française de l'économie, vol 4, Eté 1989,169-203 pages
6. R. BECIVENGA; B.D. SMITH (1991), « Financial intermédiation and endogeneous growth », The review of Economic studies, Vol 58, No2, pp 195-209.
7. R LEVINE (2004), « Finance and Growth : Theory and Evidence », NBER Working Paper No. 10766

TABLES DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES

Remerciements.	I
Dédicaces.	II
Les listes des abréviations.	III
Liste des schémas.	IV
Liste des tableaux.	V
Liste des graphes.	VI
Sommaire.	VII
Introduction générale.	01
Chapitre I : généralité sur le système bancaire et la croissance économique.	06
Introduction.	06
Section 1 : Le système bancaire en général.	06
1-1.Définitions de la banque :	06
1-1-1.Définition étymologique	06
1-1-2.Définition générale de la banque	06
1-1-3.Définition juridique	07
1-2.L'évolution historique de la banque et les différents types de banques	07
1-2-1.L'évolution historique de la banque	07

1-2-2. les différents types de banques	10
1-2-2-1. Les types de banques en fonction de leurs statuts juridiques	10
1-2-2-2. Les différents types de banques en fonction de leurs types d'activités.	11
1-2-3. Généralités sur la monnaie	12
1-2-3-1. Définitions et formes de la monnaie	13
1-3. Système bancaire algérien	18
1-3-1. Historique du système bancaire algérien	18
1-3-2. Le système bancaire Algérien avant 1990	32
1-3-3. Le système bancaire algérien de 1990 -2003	36
1-3-4 Système Bancaire Actuel	44
Section 2 : la croissance économique.	47
2-1. Définition de la croissance économique	47
2-2. Les Mesures de la croissance économique	47
2-3. Les facteurs de la croissance économique	48
2-3-1. Les facteurs favorables à la croissance économique	50
2-4. Les différents types de croissance économique	51
2-5. Les différentes théories de la croissance économique	52
2-5-1. Les premières théories Classiques et Marxistes	52
2-5-2. Le modèle néoclassique : l'approche de SOLOW	54
2-5-3. Les modèles de croissance postkeynésiens : Modèle d'HARROD et DOMAR	54
2-6. La croissance économique et le développement	55
2-6-1. L'indicateur du développement	57
2-6-2. L'importance de la croissance économique dans un pays	57

2-7. Les limite du PIB	58
2-8. La croissance économique en Algérie	59
2-8-1. Les évolutions récentes du PIB en Algérie	60
Conclusion.	63
Chapitre II : Les financements de l'économie algérienne par les banques publiques.	65
Introduction.	65
Section 1 : les agents économiques et le financement de l'économie. .	66
1-1.Définition	66
1-1-1. Quels sont les différents agents économiques ?	66
1-2. Le financement des agents économiques	67
1-3. Des Notions Sur Le Crédit	67
1-3-1.Définition Du Crédit	68
1-3-2. Objet Du Crédit	69
1-3-3. Le rôle du crédit	69
1-3-4. Critères De Classement Des Crédits	70
1-3-5. Procédures Administratives De L'octroi De Crédit	72
1-3-6. Typologie du crédit	74
1-4. Le besoin et la capacité de financement	78
1-5 .Les différentes formes de financement	80

Section 2 : Le financement de l'économie Algérienne par les banques publiques.	84
2-1. Banque Nationale d'Algérie	84
2-1-1. Présentation de La Banque Nationale d'Algérie	84
2-1-2. Les Partenaires Bancaire de Référence de la BNA	85
2-1-3. Le Réseau Puissant	86
2-1-4. La BNA, Ecole de Formation Continue	86
2-1-5. Une Banque Relationnelle et Citoyenne	86
2-1-6. Les Missions de la BNA	86
2-1-7. Quelques financements de la BNA	87
2-1-8. Les nouveaux produits de la BNA	87
2-1-9. Financement de la Clientèle de la BNA	89
2-2. La Banque Extérieur d'Algérie : BEA	105
2-2-1. Présentation de la BEA	105
2-2-2. Les Activités de la BEA	106
2-2-3. Les financements de la BEA	106
2-2-4. Les nouveaux produits de la BNA	109
2-2-5. Les types de crédits et les conditions de banque de la BEA	110
2-3. La Banque de Développement Local : BDL	115
2-3-1. Présentation de la BDL	115
2-3-2. Les missions de la BDL	115
2-3-3. Les financements de la BDL	115
2-3-4. Les conditions de banque de la BDL	118

2-3-5. Les nouveaux produits de la BDL	118
2-4. Le Crédit Populaire d'Algérie CPA	120
2-4-1. Présentation du CPA	120
2-4-2. Les missions de la CPA	121
2-4-3. Les produits disponibles auprès de la CPA	122
2-4-4. Les nouveaux produits de la CPA	122
2-4-5. Objectifs du groupe d'exploitation	124
2-4-6. Les taux d'intérêt	124
2-4-7. Quelques financements du CPA	124
2-5. Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance : CNEP-BANQUE	128
2-5-1. Présentation CNEP-BANQUE	128
2-5-2. Les catégories de crédits offertes par la CNEP-Banque	129
2-5-3. Les nouveaux produits de la CNEP	130
2-5-4. Les conditions d'éligibilité	130
2-5-5. La Durée et les taux des financements de la CNEP	131
2-5-6. La bonification des taux d'intérêts de la CNEP	132
2-5-7. Quelques financements de la CNEP	134
2-6. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural : BADR	141
2-6-1. Présentation de la BADR	141
2-6-2. Les Missions de la BADR	142
2-6-3. Les services proposés par la BADR	143
2-6-4. Les Objectifs de la BADR	143

2-6-5. Les conditions et structures de financement (Moyen Terme et Long Terme).	144
2-6-6. Synthèse des activités de la BADR dans son repositionnement stratégique.	145
2-6-7. Les crédits accordés par la BADR.....	145
2-6-8. Le nouveau produit de la BADR	146
2-6-9. Quelques financements de la BADR	147
2-7. Bilan des commissions bancaires et des nouveaux produits des banques publiques.	151
2-8. Comparaison entre les six banques publiques en Algérie	152
2-9. Les banques publiques face à la crise Sanitaire	153
Conclusion.	158

Chapitre III : L'impact des Financements des banques Publiques Sur la Croissance Economique Algérienne. 159

Introduction. 159

Section 1 : Rôle des financements du système bancaire en Algérie : Les Banques publiques 160

1-1. Les différentes approches soutenant le rôle des financements dans la croissance économique 160

1-2- Les canaux de transmission 166

1-3. Contribution théorique des financements des banques au développement économique 167

1-3-1. Banques et financement du développement économique 167

1-4. Rôle des banques publiques Algérienne 171

Section 2 : l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique Algérienne.....	172
2-1. La Banque d'Algérie	172
2-1-1. Rôles et Missions de la Banque d'Algérie	172
2-1-1-1. Missions	172
2-1-1-2. Rôles	173
2-2. Contexte de la politique monétaire en Algérie	173
2-2-1. Le Mécanisme de transmission de la Politique Monétaire en Algérie	174
2-3. Les instruments de la Politique Monétaire utilisé par la Banque d'Algérie ..	175
2-3-1. Les Réserves Obligatoires	175
2-3-2. La reprise de liquidité	176
2-3-3. La facilité de dépôts rémunérés	176
2-3-4. La politique monétaire non conventionnelle	177
2-3-5. La planche à billet	177
2-3-6. Les conduites de la politique monétaire en contexte du financement non conventionnel	178
2-4. Analyse de l'impact des financements des banques publiques sur la croissance économique algérienne de 2013-2017	179
2.5. Présentation des variables macro-économique	189
Conclusion.	191
Vérifications des hypothèses.	192
Recommandations.	193
Appréciations et limites du travail.	195

Conclusion générale	196
Bibliographie	198
Table des matières.	205